

N° 75F0002M au catalogue — N° 001  
ISSN 1707-2867  
ISBN 978-1-100-98497-1

## Document de recherche

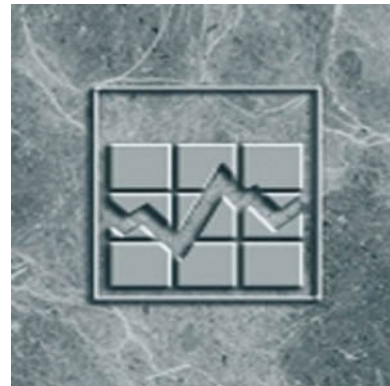
Série de documents de recherche - Revenu

# Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices

par Brian Murphy, Xuelin Zhang et Claude Dionne

Division de la statistique du revenu  
Immeuble Jean-Talon, 170 promenade Tunney's Pasture  
Ottawa, Ontario K1A 0T6

Téléphone: 1-613-951-7355



 Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 75F0002M au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division de la statistique du revenu

## Série de documents de recherche - Revenu

# Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

Mars 2012

N° 75F0002M au catalogue, n° 001

ISSN 1707-2867

ISBN 978-1-100-98497-1

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is also available in English.

---

### **Note de reconnaissance**

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Table des matières

Sommaire .....	6
Objectif .....	6
Ensemble du Canada .....	7
Faible revenu chez les groupes socio-économiques .....	7
Les parents seuls .....	7
Les personnes âgées.....	8
Les enfants.....	8
Les personnes seules non âgées.....	8
Les immigrants récents.....	9
Les Autochtones hors réserve .....	9
Les personnes ayant des limitations d'activités .....	9
Provinces et régions métropolitaines.....	9
Persistance .....	10
Chapitre 1 Introduction .....	12
Chapitre 2 Tendances liées au faible revenu au Canada .....	14
L'évolution de l'incidence du faible revenu : de 1976 à 2009.....	14
Comment le taux de faible revenu a-t-il changé pendant la dernière récession? .....	20
Écart relatif et gravité du faible revenu.....	25
Sommaire .....	29
Chapitre 3 Faible revenu dans divers groupes de personnes .....	30
Enfants.....	30
Personnes âgées .....	33
Personnes vivant dans des familles monoparentales (parents seuls).....	36
Personnes non âgées hors famille.....	39
Immigrants récents.....	41
Autochtones hors réserve .....	44
Personnes ayant des limitations d'activités .....	46
Sommaire .....	48
Chapitre 4 Le faible revenu dans les provinces et les villes .....	50
L'évolution du faible revenu dans les provinces et les villes.....	50

Les provinces .....	50
Les villes.....	54
Comparaisons du faible revenu dans les provinces et les villes.....	55
Description de la stratégie et des règles de comparaison .....	55
Comparaisons du faible revenu entre les provinces .....	58
Comparaisons du faible revenu entre différentes grandes villes.....	59
Les groupes de faible revenu dans les provinces et les villes.....	61
Les groupes de faible revenu dans les provinces .....	61
Les groupes de faible revenu dans les villes.....	63
Sommaire .....	65
Chapitre 5    La dynamique du faible revenu au Canada .....	73
Taux d’alternance au-dessus et au-dessous des seuils de faible revenu .....	73
Périodes multiples de faible revenu .....	79
Une mesure de rechange du faible revenu chronique et persistant .....	90
La durée du faible revenu.....	94
Sommaire .....	99
Annexe Méthodologie et données.....	100
Faible revenu et pauvreté : certaines questions conceptuelles.....	100
Lignes ou seuils de faible revenu au Canada.....	102
Pourquoi de multiples lignes et indices? .....	108
Sources des données .....	112
Références.....	126
Chapitre 1 .....	126
Chapitre 2 .....	126
Chapitre 3 .....	126
Chapitre 4 .....	127
Chapitre 5 .....	127
Annexe.....	127
Bibliographie.....	129

## Sommaire

### Objectif

On observe un intérêt soutenu à établir une estimation du nombre personnes pauvres qui vivent au Canada, leur degré de pauvreté, leurs caractéristiques, où vivent-elles et pendant combien de temps demeurent-elles pauvres. Statistique Canada ne définit pas le terme « pauvre » et n'estime pas le nombre de familles et de personnes pauvres au Canada. Toutefois, reconnaissant la nécessité d'établir un portrait statistique, Statistique Canada publie depuis 40 ans des statistiques sur les Canadiens à faible revenu, une dimension essentielle de la pauvreté. Les lignes de faible revenu de Statistique Canada visent principalement à donner une idée de l'étendue, de la nature et de l'évolution des personnes à faible revenu pouvant être considérées comme risquant d'être en situation de pauvreté.<sup>1</sup>

La pratique internationale a démontré que l'utilisation de plusieurs seuils différents de faible revenu peut permettre de brosser un tableau plus complet de la population à faible revenu, et le présent rapport examine trois de ces lignes : la Mesure du faible revenu après impôt (MFR) et les Seuils de faible revenu après impôt (SFR) de Statistique Canada, ainsi que la Mesure du panier de consommation (MPC) de Ressources humaines et du Développement des compétences Canada (RHDC). Aucune de ces lignes n'est considérée comme définitive, et chacun comporte ses points forts et ses limites. Collectivement, elles permettent un examen plus complet de la population à faible revenu au Canada.

Le présent rapport utilise ces trois seuils appliqués à l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et à l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) pour présenter et examiner les principales tendances de la population à faible revenu sur une période de 34 ans s'étendant de 1976 à 2009, en accordant une attention particulière aux changements survenus entre 2007 et 2009. Le rapport examine l'incidence (taux), l'écart relatif (étendue), la gravité et la persistance du faible revenu pour l'ensemble du Canada, des provinces, des villes et des types de familles, ainsi que pour des groupes particuliers affichant un risque élevé de faible revenu persistant.

---

1.L'opérationnalisation imprécise et dans une certaine mesure arbitraire des concepts de la pauvreté ainsi que la variabilité statistique des enquêtes et la nature essentiellement politique de ce genre d'estimations font en sorte qu'il est mal venu pour un organisme statistique de porter de tels jugements (Fellegi, 1997). Les statistiques sur le faible revenu ne cherchent pas à fournir une indication de la réussite ou de l'échec de programmes particuliers conçus pour aider les pauvres.

## **Ensemble du Canada**

Au cours des 34 dernières années, les personnes à faible revenu ont représenté jusqu'à 16 % et aussi peu que 9 % de la population, selon la période et la ligne de faible revenu utilisé.

En 2000, les estimations de la taille de la population à faible revenu étaient semblables pour les trois seuils de faible revenu : les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC). La MFR estimait à 3,8 millions le nombre de personnes ayant un faible revenu, comparativement à 3,7 millions selon le SFR et à 3,6 millions selon la MPC.

De 2000 à 2007, la population à faible revenu a diminué de plus de 500 000 personnes selon le SFR et la MPC, tandis qu'elle a augmenté de 500 000 selon la MFR. Ces résultats s'expliquent par le fait que les seuils du SFR et de la MPC sont déterminés à un moment précis, alors que le seuil de la MFR est toujours déterminé par la population actuelle. Par conséquent, les résultats indiquent que bien que la population à faible revenu soit plus petite que par le passé selon le SFR et la MPC, les gains des personnes à faible revenu n'ont par ailleurs pas augmenté autant que le revenu médian selon la MFR.

De 2007 à 2009, cette longue tendance à la baisse de l'incidence du faible revenu selon le SFR et la MPC s'est stabilisée, et dans certains cas, a commencé à s'inverser. Les niveaux de 2008 et de 2009 selon le SFR et la MPC sont légèrement plus élevés qu'en 2007, mais ils représentent le deuxième taux annuel le plus faible des 34 dernières années. En dépit de la variation non statistiquement significative du SFR entre 2007 et 2008, puis encore une fois entre 2008 et 2009, tout compte fait, une série de tests plus poussés révèlent une légère tendance haussière du faible revenu pendant cette période.

## **Faible revenu chez les groupes socio-économiques**

L'incidence du faible revenu varie en fonction des groupes de personnes, comme les personnes âgées, les enfants, les personnes vivant dans les familles monoparentales (parents seuls), les immigrants récents, les Autochtones hors réserve, les personnes ayant des limitations d'activités et les personnes seules non âgées. On a constaté que bon nombre de ces personnes ont un risque accru de faible revenu persistant (Burstein, 2005). Ces groupes de personnes ne suivaient pas tous la même tendance que celle que nous avons observée pour l'ensemble du Canada.

### **Les parents seuls**

Les parents seuls ont enregistré une significative baisse à long terme de l'incidence du faible revenu entre 1996 et 2009. Les taux de faible revenu chez les parents seuls ont fluctué de 40 % à 50 % pendant plus de 20 ans de 1976 à 1996, selon le SFR et la MFR. De 1996 à 2009, le taux a dégringolé, passant de 50 % à environ 20 %. Fait intéressant, cette tendance des taux plus bas pour les parents seuls a été précédée par

une réduction de l'écart relatif et de la gravité de leur faible revenu à compter du milieu des années 1980.

Malgré une légère augmentation globale du faible revenu au Canada de 2007 à 2009, le faible revenu pour les parents seuls n'a pas augmenté de 2007 à 2008. Au lieu de cela, il a continué de descendre en suivant une tendance amorcée au milieu des années 1990 et qui coïncidait avec une hausse de la participation à la vie active des parents seuls. Par conséquent, la tendance du faible revenu chez les parents seuls était différente de celle de l'ensemble de la population. Ce recul était accompagné d'une croissance de la taille relative du secteur des services en 2008, qui a tendance à employer plus de femmes que d'hommes.

### **Les personnes âgées**

Pendant 20 ans, de 1976 jusqu'au milieu des années 1990, le taux de faible revenu pour les personnes âgées a diminué continuellement et significativement, pour passer de 30 % à moins de 10 % selon le SFR et la MFR, principalement en raison de l'augmentation du revenu de pensions et des transferts gouvernementaux. Le taux a continué de diminuer de 1996 à 2007 selon le SFR (baisse de 5 points de pourcentage) et la MPC (baisse de 1 point de pourcentage de 2000 à 2007), tandis qu'il a augmenté d'environ six points de pourcentage selon la MFR. Ces résultats portent à croire que depuis 1996, les personnes âgées n'ont cessé de faire des progrès par rapport à la répartition des revenus de 1992 et du panier de consommation, mais qu'elles ont perdu du terrain par rapport aux revenus des personnes non âgées. Ces constats ressortent également du fait que la croissance du revenu médian des personnes non âgées a été plus rapide que celle des personnes âgées après 1996, tandis qu'avant 1996, le revenu médian des personnes âgées augmentait par rapport aux personnes non âgées. De 2007 à 2009, on a observé une légère hausse du taux de faible revenu pour les personnes âgées selon les trois lignes. De petites hausses semblables ont été enregistrées par les personnes âgées pendant les récessions du début des années 1980 et des années 1990.

### **Les enfants**

La tendance générale de l'incidence du faible revenu pour les enfants suivait de près la tendance nationale de 1976 à 2009<sup>2</sup>. Malgré une baisse non significative de l'incidence selon le SFR, le taux, l'écart relatif et la gravité ont tous augmenté légèrement selon la MFR et la MPC de 2007 à 2008. De 2008 à 2009, le taux du SFR a ensuite diminué encore, alors que le taux a augmenté légèrement selon la MFR, et de façon plus prononcée selon la MPC.

### **Les personnes seules non âgées**

De fortes incidences soutenues du faible revenu de plus de 30 % sont survenues chez les personnes seules non âgées de 1976 à 2009. Pendant toute la décennie des années 1990, le taux de faible revenu a atteint un sommet de près de 40 %, qui coïncidait avec

---

2. On considère qu'un enfant est dans une situation à faible revenu lorsqu'il vit dans une famille ou un ménage dont le revenu est inférieur au seuil.



le taux de chômage élevé dans ce groupe. Depuis, le taux est retombé à environ 35 % selon les trois lignes. Une petite augmentation a été relevée entre 2007 et 2008, aussi bien chez les hommes que les femmes. Une légère baisse est ensuite survenue selon les trois seuils entre 2008 et 2009.

### **Les immigrants récents**

Le faible revenu chez les immigrants récents se chiffrait au taux relativement faible de 10 % dans la seconde partie des années 1970 et a augmenté pendant les années 1980, pour atteindre environ 20 %, puis un sommet de près de 30 % au milieu des années 1990. Depuis, il est redescendu, pour tomber au-dessous de 20 % en 2005, une baisse qui coïncidait avec les augmentations du nombre de semaines travaillées. En 2006 et en 2007, une tendance haussière du taux de faible revenu pour les immigrants récents a été observée selon le SFR et la MFR, tandis que leur taux de faible revenu sous la MPC a continué de fléchir. Les trois lignes ont enregistré des augmentations de l'incidence du faible revenu de 2007 à 2008, puis ils sont demeurés relativement stables en 2009.

### **Les Autochtones hors réserve**

Entre 1996 et 2009, le taux de faible revenu des Autochtones hors réserve a diminué de plus de 10 % par rapport à un sommet de près de 30 % en 1996. Le taux selon la MFR est stable depuis 2000, alors que le taux selon le SFR et la MPC a continué de tomber. De 2007 à 2008, les taux étaient stables ou en légère baisse, mais ils ont augmenté selon toutes les lignes de 2008 à 2009, principalement sous l'effet d'une réduction de l'activité sur le marché du travail.

### **Les personnes ayant des limitations d'activités**

De 2000 à 2009, le taux de faible revenu des personnes ayant des limitations d'activités a diminué d'environ 3 points de pourcentage selon le SFR et de 2 points de pourcentage selon la MPC, tandis que le taux a augmenté de 2 points de pourcentage selon la MFR. Ces résultats portent à croire que les personnes ayant des limitations d'activités gagnent du terrain par rapport aux normes établies, mais que leurs revenus médians perdent du terrain par rapport aux revenus actuels des autres Canadiens.

### **Provinces et régions métropolitaines**

De 2000 à 2009, des replis de l'incidence et de l'écart relatif de la population à faible revenu sont survenus dans les provinces de l'Alberta, de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et dans les villes d'Edmonton et de Calgary, parallèlement à la croissance économique observée dans ces régions pendant cette période. Des améliorations significatives du faible revenu pour les enfants et les parents seuls sont survenues dans la plupart des provinces et des villes au cours de la dernière décennie. Toutefois, certains sous-groupes de la population ont enregistré des incidences du faible revenu supérieures à la moyenne. Par exemple, en Alberta, et surtout à Edmonton, où les revenus se sont améliorés de façon spectaculaire, le faible revenu des parents seuls est demeuré élevé.

Les classements relatifs de la population à faible revenu en 2009 par province sont très difficiles, compte tenu des signaux conflictuels entre les trois seuils et quatre mesures<sup>3</sup>, et aucun classement définitif n'est possible. Toutefois, il est évident qu'aucune province n'avait une incidence, un écart ou une gravité statistiquement plus faible que l'Alberta en 2009. L'Î.-P.-É. était en deuxième position, et la réduction du faible revenu dans cette province était également très forte de 1976 à 2009. Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Saskatchewan suivaient, et il est difficile d'établir une distinction entre ces provinces. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse suivaient les provinces susmentionnées en ce qui concerne la comparaison du faible revenu, et la situation de faible revenu était un peu mieux qu'en Ontario. Le Québec et la Colombie-Britannique avaient les plus fortes incidences du faible revenu des provinces.

## **Persistance**

Une proportion significative de faible revenu annuel est de nature passagère au Canada. Le tiers des personnes qui ont un faible revenu se sortent de cette situation l'année suivante. Les deux tiers restants avaient encore un faible revenu l'année suivante, mais très peu d'entre eux (moins de 1,4 % selon la MPC, 2,1 % selon le SFR et moins de 3,5 % selon la MFR) auraient un faible revenu pendant six ans ou plus.

Néanmoins, plus de 20 % des Canadiens ont un faible revenu à un moment ou un autre pendant une période de six ans. Pour les personnes qui ont eu un faible revenu pendant la période de 2002 à 2007, la durée moyenne du faible revenu était d'environ 2,4 ans (2,3 ans selon la MPC, 2,4 selon le SFR et 2,5 selon la MFR). Cela représente une légère baisse de la persistance selon le SFR et une persistance stable selon la MFR comparativement à la période de 1993 à 1998.

Trois groupes de personnes avaient un faible revenu de façon plus persistante que les autres. Les plus évidents étaient les parents seuls et les personnes non âgées hors famille et, dans une moindre mesure, les personnes ayant des limitations d'activités. Ces groupes étaient les plus susceptibles d'avoir un faible revenu pendant six ans et, une fois dans une situation à faible revenu, d'y rester le plus longtemps. Cependant, leur persistance moyenne a diminué de presque une année complète au cours des 15 dernières années. De plus, selon le SFR, la proportion du faible revenu continu pendant six ans a diminué de plus de 20 %, pour atteindre 6 %.

La persistance du faible revenu a significativement diminué en Alberta, au Québec et dans les grandes villes de ces deux provinces ces dernières années. En Alberta en général, et à Edmonton et Calgary en particulier, la persistance du faible revenu s'est faite très rare. Cependant, la situation s'est détériorée en Colombie-Britannique, mais la durée du faible revenu n'a pas semblé particulièrement longue dans cette province. Par ailleurs, des périodes relativement longues de faible revenu ont été observées dans les

---

3. Les quatre mesures sont l'incidence, l'écart relatif, la gravité et la persistance du faible revenu.

provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que dans la ville de Winnipeg.

De 2007 à 2009, la proportion de Canadiens à faible revenu quittant leur situation de faible revenu au bout d'un an a diminué selon le SFR et la MPC, et est demeurée stable selon la MFR. Par ailleurs, la proportion de la population entrant dans la catégorie du faible revenu a augmenté selon les trois lignes.

## Chapitre 1 Introduction

Malgré la demande soutenue d'estimations de la pauvreté, Statistique Canada n'estime pas le nombre de ménages, de familles ou de personnes pauvres au Canada.

L'opérationnalisation imprécise et dans une certaine mesure arbitraire de la pauvreté et la nature essentiellement politique de ce genre de jugements, ainsi que la variabilité statistique des enquêtes, font en sorte qu'il est mal venu pour un organisme statistique de porter de tels jugements (Fellegi, 1997). Cependant, comme le faible revenu représente un aspect important de la pauvreté, Statistique Canada publie depuis plusieurs années des estimations sur la population à faible revenu. Par conséquent, le principal objectif des lignes de faible revenu de Statistique Canada consiste à donner une idée de l'étendue, des caractéristiques et de l'évolution des personnes à faible revenu qui pourraient donc être considérées comme risquant d'être en situation de pauvreté. Il ne s'agit pas d'une détermination précise du nombre de personnes pauvres au Canada.

Le présent rapport s'appuie sur les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et sur trois lignes de faible revenu différentes pour présenter et examiner les tendances générales de la population à faible revenu sur une période de 34 ans s'étendant de 1976 à 2009, en accordant une attention particulière aux changements survenus entre 2007 et 2009. Le rapport examine l'incidence, l'écart relatif, la gravité et la persistance du faible revenu dans plusieurs provinces, villes et types de familles, ainsi que pour des groupes particuliers ayant un risque élevé de faible revenu persistant.

Un grand nombre de lignes de faible revenu différentes sont utilisées au Canada depuis de nombreuses années (Wolfson 1989, Scott et al. 2008), mais traditionnellement, Statistique Canada s'est concentré sur la description des changements qui surviennent dans la population à faible revenu au moyen de son seuil de faible revenu (SFR). Compte tenu des éléments arbitraires rattachés à toute ligne de faible revenu et de l'absence de consensus sur la « meilleure » ligne de faible revenu, ce rapport s'appuie sur plusieurs lignes de faible revenu et se conforme aux pratiques exemplaires internationales. Plusieurs indicateurs du faible revenu sont également utilisés pour tenter de cerner, vérifier et qualifier les tendances générales de la population à faible revenu.

Le chapitre 2 présente un examen de l'évolution de l'incidence, de l'écart relatif et de la gravité du faible revenu à l'échelon national de 1976 à 2009. Ce chapitre examine les différences entre les signaux des trois seuils de faible revenu au moyen de techniques statistiques avancées. Il se termine par un examen des changements survenus de 2007 à 2009.

Le chapitre 3 cherche à déterminer si les principales tendances nationales indiquées au chapitre 2 décrivent avec exactitude l'expérience des personnes et des groupes considérés comme ayant un risque élevé de faible revenu persistant et d'exclusion

sociale (RHDC, 2009). Les groupes examinés sont les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant dans les familles monoparentales, les personnes non âgées hors famille, les immigrants récents, les Autochtones hors réserve et les personnes ayant des limitations d'activités.

Le chapitre 4 examine ensuite le faible revenu dans les 10 provinces, ainsi que dans sept régions métropolitaines de recensement de 2000 à 2009. Chaque ligne de faible revenu utilise une méthodologie différente et un ensemble différent de suppositions au sujet de la mesure infranationale du faible revenu. Ainsi, le classement des provinces peut s'avérer difficile, ce qui est illustré par une tentative de classer les provinces en 2009. La section comprend un examen des groupes de personnes à risque d'exclusion sociale pour chaque région géographique.

Le chapitre 5 présente ensuite un examen de la mobilité de la population à faible revenu au moyen de mesures normalisées de la transition et de la persistance. Ce chapitre répond aux questions sur le nombre de personnes qui peuvent entrer dans la catégorie du faible revenu et en sortir et combien de temps les gens conservent un faible revenu. Il décrit également une nouvelle mesure de la persistance, qui tient compte de l'étendue changeante du faible revenu.

L'annexe du rapport comporte une courte présentation de l'objet des lignes de faible revenu et une description des trois lignes de faible revenu utilisés dans ce rapport (Seuils de faible revenu après impôt et Mesure de faible revenu après impôt de Statistique Canada, et Mesure du panier de consommation de Ressources humaines et Développement des compétences Canada). Les mesures sont comparées en ce qui concerne leurs principales dimensions et différences.

## Chapitre 2 Tendances liées au faible revenu au Canada

Le présent chapitre vise à répondre à la question suivante : Quelles sont les principales tendances en matière de faible revenu au Canada au cours des dernières décennies? À Statistique Canada, une série de données sur le revenu cohérentes sur le plan chronologique nous permet d'examiner le faible revenu sur une période de 34 ans, de 1976 à 2009. La période a vu d'importants changements structurels de l'économie canadienne, principalement en raison de l'introduction de nouvelles technologies de l'information et des communications, de l'établissement et de l'expansion des zones de libre-échange, de la mondialisation et de l'intensification de la concurrence internationale. Les décennies recoupaient deux cycles économiques complets, où le PIB et l'emploi se sont repliés en termes absolus. Un nouveau recul a commencé vers la fin de 2008. C'est également pendant ces décennies que les politiques de redistribution, comme les programmes d'assurance-emploi et d'assistance sociale, ont évolué de façon spectaculaire. Tous ces changements ont des conséquences sur le faible revenu, et cette étude est la première à documenter le faible revenu sur une aussi longue période au moyen de mesures et d'indicateurs multiples.

### L'évolution de l'incidence du faible revenu : de 1976 à 2009

Le taux de faible revenu, aussi appelé incidence du faible revenu, nous révèle la proportion d'une population qui a un revenu inférieur à un seuil donné.<sup>4</sup> La figure 2.1 présente le taux de faible revenu (axe de gauche) pour tous les Canadiens de 1976 à 2009. Elle indique également comment le taux de chômage (axe de droite, pour les Canadiens de 15 à 64 ans) a évolué pendant cette période. La figure suggère que bien que le taux de faible revenu au Canada ait largement fluctué au fil du temps, il suivait en général les hauts et les bas de l'ensemble de l'économie et parfois, le faible revenu mesuré par des lignes différentes brosse des tableaux quelque peu différents.

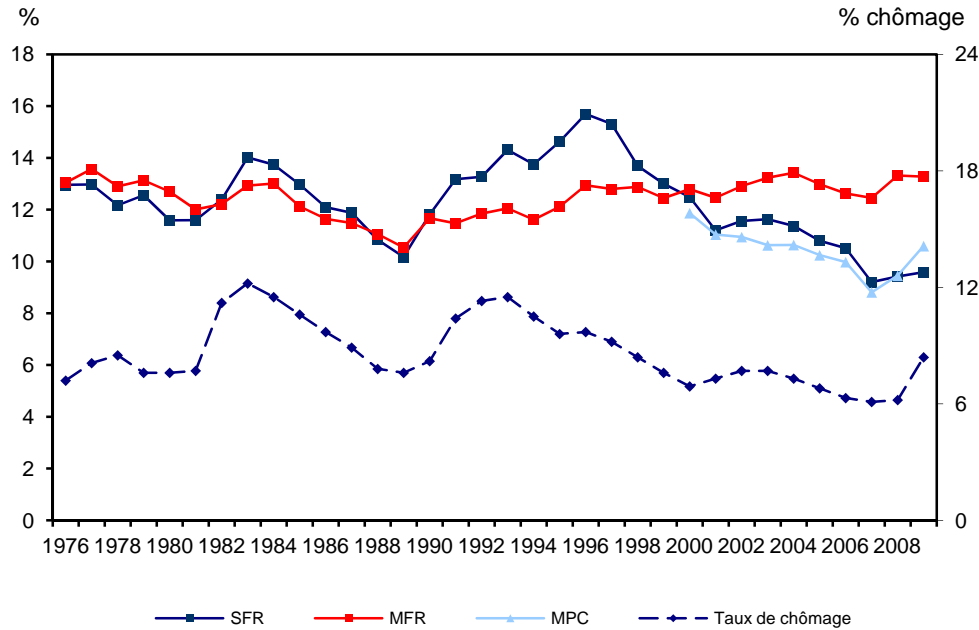
La figure 2.1 démontre clairement que le taux de faible revenu mesuré par des normes historiques établies, comme les seuils de faible revenu (SFR) et la mesure du panier de consommation (MPC), variait plus au fil du temps que la mesure de faible revenu (MFR), qui est basée sur les normes des répartitions actuelles des revenus. Selon le SFR, le taux de faible revenu a atteint un sommet historique de près de 16 % en 1996, pour retomber à un creux record d'un peu plus de 9 % environ une décennie plus tard. Une autre paire de sommets et de creux du taux de faible revenu a été observée selon le SFR : le sommet de 1983 de 14 % et le creux subséquent de 10 % en 1989. Les deux

---

4. Dans le présent rapport, nous employons le concept du revenu après impôt selon le SFR et la MFR, et le concept du revenu disponible selon la MPC. Le revenu après impôt correspond au revenu total du ménage/de la famille économique, moins les impôts sur le revenu. Le revenu disponible se définit comme le revenu disponible pour acheter les biens et services contenus dans le panier de la MPC. En particulier, le revenu disponible de la MPC = revenu total – impôts sur le revenu – cotisation au RPC ou à la RRQ – cotisation à l'AE – cotisation à un RPA – cotisations syndicales – paiement de pension alimentaire pour enfants ou pour le conjoint – dépenses liées aux garderies en milieu de travail – dépenses de santé remboursables – primes du régime public d'assurance-maladie.

comparaisons sont statistiquement significatives.<sup>5</sup> La ligne de la MPC a un historique relativement court, mais le creux historique selon la MPC coïncidait avec celui du SFR. Toutefois, selon la MFR, l'incidence du creux historique coïncidait avec le creux de 1989 du SFR et le taux de faible revenu selon la MFR cette année-là était significativement plus faible qu'il n'aurait été ou qu'il serait toute autre année pendant au moins les trois dernières décennies.

**Figure 2.1 Taux de faible revenu et taux de chômage, Canada, 1976 à 2009**



**Source :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009) et Enquête sur la population active (tableau CANSIM 282-0002), Statistique Canada.

Les variations à court terme du taux de faible revenu semblaient suivre de près les cycles économiques. Avant l'an 2000, les incidences du faible revenu mesurées par le SFR et la MFR semblaient suivre le même parcours. Ce parcours coïncidait avec les variations du taux de chômage. Par exemple, la récession du début des années 1980 a été immédiatement suivie d'un sommet du faible revenu selon le SFR et la MFR, variant de 13 à 14 % pendant la période de 1983-1984. Le taux a ensuite rapidement baissé pour atteindre un creux de 10 % en 1989 selon les deux lignes.

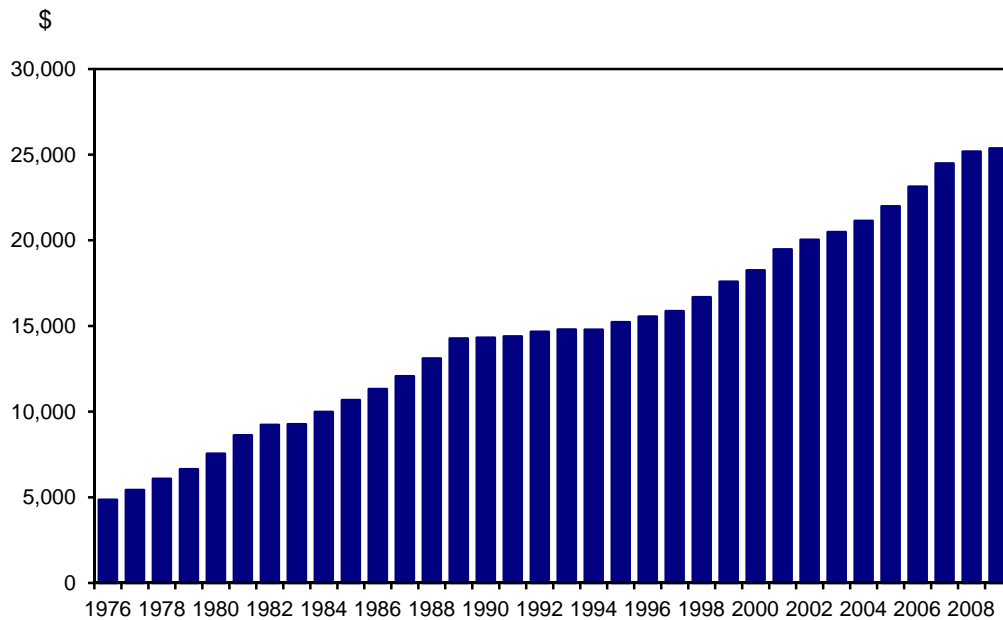
5. Les tests statistiques pour la période antérieure à 2000 sont fondés sur des erreurs types estimés à l'aide des formules analytiques pour les indices FGT. Pour la période subséquente, les poids bootstrap de l'EDTR ont été employés. Une comparaison des résultats selon les deux approches suggère que les estimations basées sur les poids bootstrap sont plus prudentes. Par exemple, le taux de faible revenu selon la MFR en 2008 était significativement plus élevé qu'en 2007 selon la première approche. Cependant, selon la deuxième approche, l'écart était léger.

Toutefois, les variations du faible revenu ne suivaient pas toujours les fluctuations du chômage. Par exemple, de 1976 à 1981, les taux de faible revenu ont diminué, tandis que le taux de chômage a oscillé autour de 8 %. De même, de 1993 à 1996, alors que le taux de chômage a diminué de près de deux points de pourcentage, les taux de faible revenu selon le SFR et la MFR ont augmenté, et la hausse du taux de faible revenu selon le SFR se chiffrait à plus d'un point de pourcentage. Ces observations portent à croire que le marché du travail est un facteur important qui explique l'évolution de l'incidence du faible revenu, mais il n'est pas le seul. L'évolution du revenu, en particulier l'évolution du revenu à l'échelon inférieur de la répartition, est un autre facteur important.

La figure 2.2 montre comment le revenu des particuliers après impôt (en dollars courants) a évolué de 1976 à 2009. La figure indique que la variation du revenu est un important facteur qui explique la tendance du faible revenu. Nous pouvons diviser la totalité de la période en trois sous-périodes. De 1976 à 1988, le revenu médian après impôt a fortement augmenté. Le taux d'augmentation annualisé se chiffrait à 8,3 %. Néanmoins, de 1989 à 1995, le revenu médian après impôt a augmenté seulement à un taux annualisé de 1,1 %. Par ailleurs, de 1996 à 2009, la médiane a augmenté à un taux annualisé de 4,0 %. Cette évolution du revenu des particuliers après impôt coïncidait avec le repli du taux de faible revenu de 1976 à la fin des années 1980, la hausse étant survenue de la fin des années 1980 au milieu des années 1990, et le repli (du moins selon le SFR et la MPC), pendant la dernière décennie.



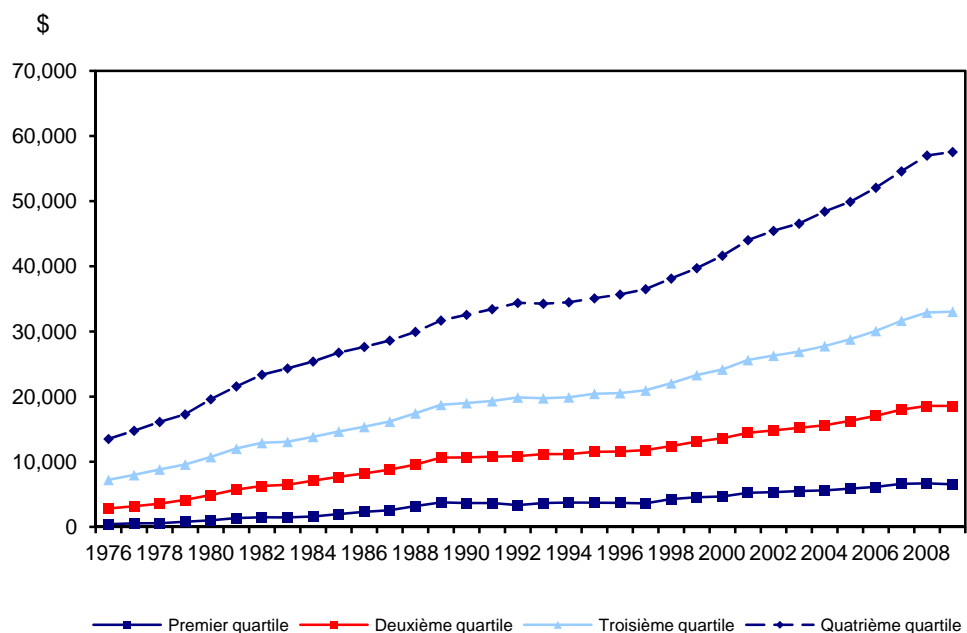
**Figure 2.2 Revenu médian après impôt 1976 à 2009**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

La figure 2.3 offre plus de détails sur l'évolution du revenu des particuliers après impôt par quartile de revenu. Les taux de croissance du revenu pour ceux qui étaient dans la fourchette inférieure de la répartition étaient étroitement liés à l'évolution des taux de faible revenu. Pendant la première sous-période (1976 à 1988), le revenu médian après impôt des personnes qui faisaient partie du quartile inférieur a augmenté beaucoup plus vite que celui des personnes des quartiles supérieurs. Les taux de croissance annualisés des deux groupes étaient de 16,8 % et 6,6 % respectivement. Pour les personnes du deuxième et du troisième quartiles, les taux de croissance annualisés étaient de 10,1 % et 7,3 %. De 1989 à 1995, le revenu médian pour les personnes qui se situaient dans le quartile inférieur a en fait légèrement diminué, tandis que pour le quartile supérieur, il a continué d'augmenter à un taux annuel de 6,1 % et donc, le taux de faible revenu pendant cette période a augmenté. Enfin, de 1996 à 2009, le revenu du quartile inférieur a encore une fois augmenté plus vite que le revenu du quartile supérieur, à 4,4 % et 3,7 % respectivement. Toutefois, pendant cette période, les taux de faible revenu selon le SFR (et plus tard la MPC) se sont considérablement repliés, une baisse qui n'a pas été enregistrée selon la MFR, ce qui porte à croire qu'il pourrait y avoir d'autres facteurs en cause.

**Figure 2.3 Parcours de croissance du revenu selon le quartile de revenu**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Un de ces facteurs a trait à la façon dont le faible revenu est déterminé. Les valeurs réelles des seuils de faible revenu selon le SFR et la MPC sont immuables au fil du temps. Les variations de ces seuils au fil du temps traduisent uniquement l'évolution de l'inflation. Par exemple, les seuils actuels du SFR ont été établis selon les habitudes de consommation de 1992. Pour la même personne vivant au même endroit en 1992 et en 2009, les seuils du SFR étaient les mêmes en ce qui concerne les valeurs réelles. Ils différaient uniquement en fonction de la valeur nominale. Par ailleurs, les seuils de la MFR sont mis à jour chaque année en fonction de la répartition contemporaine du revenu. Par conséquent, lorsque le revenu augmente, le seuil est automatiquement relevé. Puisque, selon la MFR, le revenu courant est comparé à une norme courante, la catégorie de faible revenu d'une personne ne dépend pas de l'inflation.<sup>6</sup>

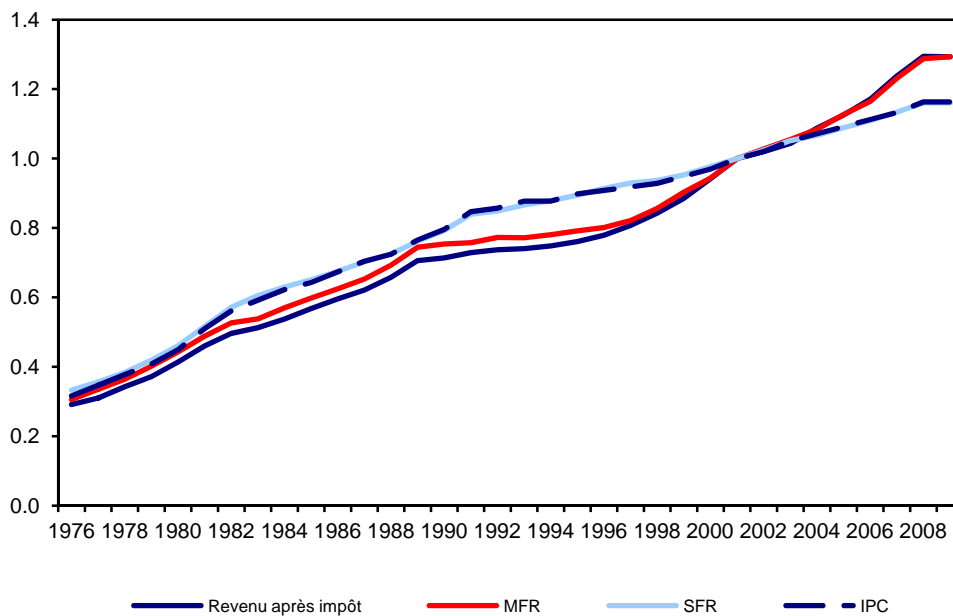
La figure 2.4 illustre comment le revenu moyen après impôt et les seuils du SFR et de la MFR ont augmenté au fil du temps<sup>7</sup>. De 1976 jusqu'aux années 1990, tous les seuils ont augmenté à des taux semblables, et les incidences du SFR et de la MFR ont suivi une

6. L'hypothèse est que tout le monde doit composer avec les mêmes prix.

7. On obtient la moyenne des seuils et des chiffres de revenus en faisant la moyenne du seuil familial ou du revenu au niveau des particuliers. Les taux de croissance ont été normalisés en 2001. Nous avons effectué des vérifications de la robustesse pour confirmer que l'année de la normalisation n'a pas biaisé les résultats indiqués ici.

tendance semblable (voir la figure 2.1). La figure montre également comment l'Indice des prix à la consommation (IPC) a évolué au fil du temps. Pendant les années 1990, l'IPC a augmenté plus vite que les revenus moyens et, par conséquent, les seuils du SFR ont augmenté plus vite que les seuils de la MFR, ce qui a donné lieu à une hausse plus marquée du taux de faible revenu selon le SFR que selon la MFR. Cependant, dès la fin des années 1990, les revenus médians ont commencé à croître plus rapidement que l'IPC, ce qui fait que les seuils de la MFR ont augmenté plus vite que les seuils du SFR. Par conséquent, une baisse significative du taux de faible revenu selon le SFR est survenue, tandis que le taux de faible revenu selon la MFR est demeuré relativement stable, affichant une légère tendance à la hausse.

**Figure 2.4 Parcours de croissance de la moyenne du revenu et des seuils du SFR et de la MFR (2001=1)**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995), Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009) et Indice des prix à la consommation (tableau CANSIM 326-0021), Statistique Canada.

Bien sûr, le tableau global de l'incidence du faible revenu ne révèle pas tout. D'une part, il y a d'autres indices du faible revenu qui pourraient nous fournir des renseignements supplémentaires. On en reparlera plus loin dans le chapitre. D'autre part, la composition de la population à faible revenu peut également changer au fil du temps, et parmi les personnes à faible revenu, certaines peuvent s'en tirer à meilleur compte que d'autres. L'évolution du faible revenu pour différents groupes, notamment ceux de différentes régions, sera examinée dans les chapitres à venir.

Néanmoins, l'évolution du taux de faible revenu de 1976 à 2009 suggère que différents mécanismes de mesure peuvent parfois raconter une histoire différente. En particulier, de 1996 à 2009, alors que le taux de faible revenu selon le SFR (et plus tard la MPC) a considérablement diminué, le taux de faible revenu selon le MFR n'a pas beaucoup changé. Il faut donc se demander à quelle fréquence il y a lieu de changer l'année de base du seuil de faible revenu. Si nous utilisons une norme fixe, comme le SFR, nous comparons le revenu des personnes qui se trouvent dans l'échelon inférieur de la répartition du revenu aujourd'hui à celui des personnes qui se trouvaient dans la fourchette inférieure de la répartition en 1992. Ainsi, nous pouvons mesurer les progrès en comparaison des situations précédentes. Toutefois, si nous employons une norme variable comme la MFR, chaque année nous comparons le revenu des personnes de l'échelon inférieur de la répartition aujourd'hui et celui des personnes de l'échelon intermédiaire aujourd'hui. Autrement dit, le SFR et la MPC ont tendance à suivre l'évolution par rapport aux normes passées, tandis que la MFR suit la population à faible revenu par rapport à la répartition actuelle.

Le rapport s'efforcera maintenant de déterminer comment le faible revenu a changé après la dernière récession.

### **Comment le taux de faible revenu a-t-il changé pendant la dernière récession?**

Avant la crise financière mondiale en 2008, le Canada profitait d'une période de croissance économique et d'emploi en hausse depuis plus de 10 ans. Toutefois, la réduction soudaine de la demande mondiale à l'été 2008 s'est vite propagée à la production de biens et au marché du travail au Canada. La production de biens a enregistré le premier repli depuis la récession de 2000; l'emploi a diminué de 216 000 dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et de la fabrication au dernier trimestre de 2008. La situation a continué de se détériorer en 2009. Par exemple, le taux de chômage des Canadiens de 15 à 64 ans a atteint 8,4 %, le plus haut niveau de la décennie. Par conséquent, il est important de voir ce qui est survenu à l'égard du faible revenu pendant la récession.

Selon les seuils de faible revenu (SFR), 9,4 % et 9,6 % des Canadiens avaient un faible revenu en 2008 et en 2009 respectivement (tableau 2.1). Comparativement aux années de 2000 à 2006, le taux de faible revenu en 2009 était significativement plus faible; toutefois, comparativement à 2007, le taux de faible revenu selon le SFR a augmenté de deux dixièmes et quatre dixièmes de point de pourcentage en 2008 et en 2009, mais ces changements ne sont pas statistiquement significatifs, comme l'indique la figure 2.5 (groupe A).<sup>8</sup>

---

8. Nous déterminons la signification statistique au moyen de l'estimation de l'intervalle de confiance de 95 % du taux de faible revenu. Lorsque les estimations d'intervalle pour deux années différentes ne se chevauchent pas, nous disons que les taux de faible revenu ces deux années-là sont statistiquement

Cependant, comme susmentionné, le SFR n'est qu'un des seuils de faible revenu disponibles au Canada. Que nous révèle le tableau lorsque nous prenons un instantané d'un angle différent? Examinons d'abord le faible revenu au moyen de la mesure du panier de consommation. Le tableau 2.1 indique que selon la MPC, les taux de faible revenu en 2008 et en 2009 se situaient à 9,5 % et à 10,6 %. Ces proportions sont encore significativement plus faibles en 2000, mais comparativement à 2007, le taux de faible revenu en 2009 était significativement plus élevé, tandis que le taux de faible revenu en 2008 n'était pas statistiquement différent en 2007 (figure 2.5, groupe C).

**Tableau 2.1. Taux de faible revenu selon différentes lignes <sup>n</sup>**

Année	SFR	MPC	MFR
2000	12,5 % (0,28)	11,9 % (0,26)	12,8 % (0,27)
2001	11,2 % (0,27)	11,0 % (0,25)	12,5 % (0,27)
2002	11,6 % (0,28)	10,9 % (0,27)	12,9 % (0,28)
2003	11,6 % (0,29)	10,6 % (0,26)	13,2 % (0,29)
2004	11,4 % (0,29)	10,6 % (0,27)	13,4 % (0,30)
2005	10,8 % (0,26)	10,2 % (0,25)	13,0 % (0,26)
2006	10,5 % (0,28)	10,0 % (0,26)	12,6 % (0,29)
2007	9,2 % (0,28)	8,8 % (0,26)	12,5 % (0,30)
2008	9,4 % (0,29)	9,5 % (0,25)	13,3 % (0,33)
2009	9,6 % (0,33)	10,6 % (0,30)	13,3 % (0,36)

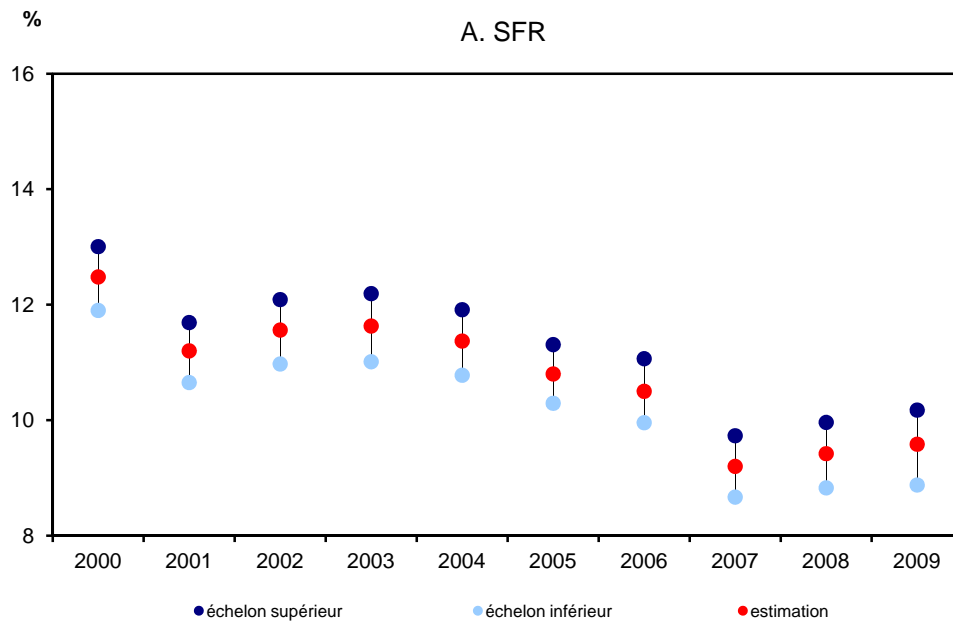
<sup>n</sup> les erreurs types bootstrap (1000 poids bootstrap) sont entre parenthèses

**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2000 à 2009, Statistique Canada.

différents, ou que l'évolution des taux de faible revenu entre ces années est statistiquement significative. Si les intervalles se recoupent complètement, nous disons que l'écart n'est pas significatif, et lorsqu'il y a un léger chevauchement, nous disons que l'écart n'est que légèrement significatif. Prenez note que les observations de l'EDTR d'un même panel et que certaines de celles des deux panels adjacents ne sont pas indépendantes et que les indices de faible revenu sont corrélés. Dans ce rapport, nous avons tenu compte de ces situations afin de nous assurer de la validité de nos inférences.

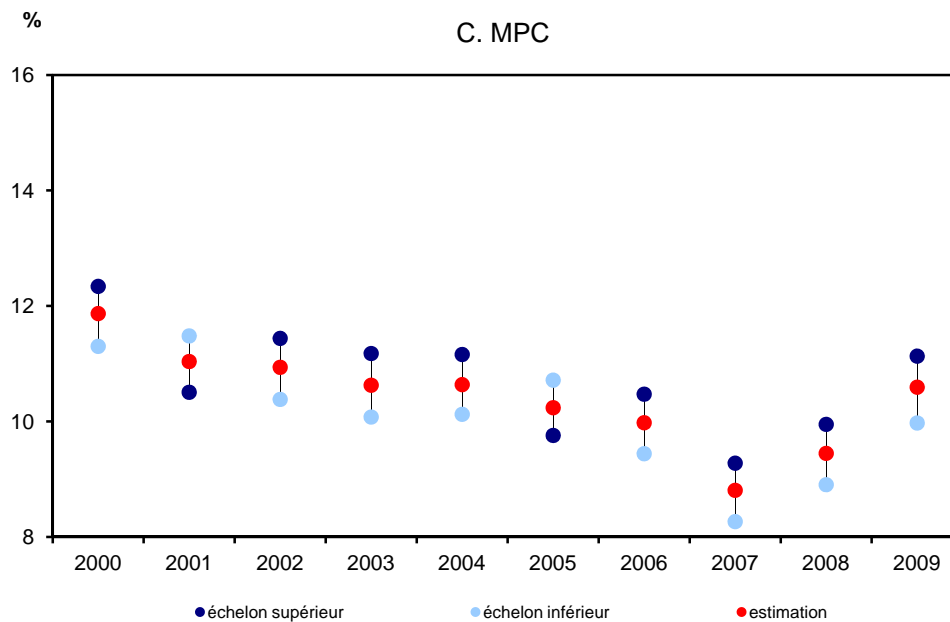
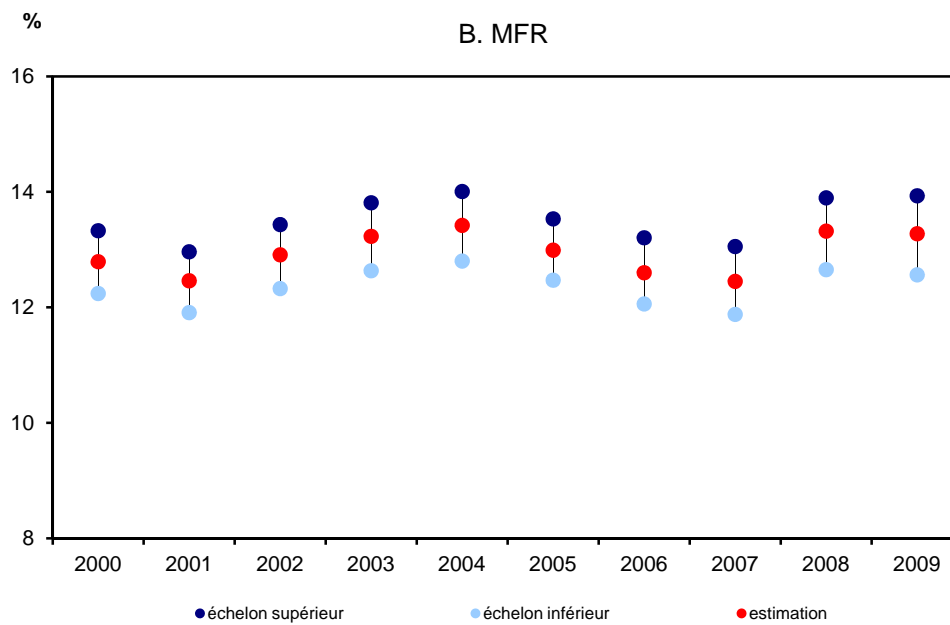
Selon la MFR, comme on peut le voir dans le tableau 2.1, le taux de faible revenu se chiffrait à 13,3 % en 2008 et en 2009. Autrement dit, 13,3 % des Canadiens avaient un revenu inférieur à la moitié de la médiane de la répartition du revenu nationale ajustée.<sup>9</sup> Le seuil de la MFR nous révèle comment le revenu d'un particulier de l'échelon inférieur de la répartition se compare à celui d'une personne au milieu de la répartition. Il indique que le taux de faible revenu a augmenté d'un huitième de point de pourcentage entre 2007 et 2008-2009. Cependant, dans ce cas-ci, l'écart n'était pas significatif. En effet, selon la MFR, le taux de faible revenu annualisé est demeuré pratiquement inchangé pendant la période de 2000 à 2009 (figure 2.5, groupe B).

**Figure 2.5 Les estimations de l'intervalle de confiance de 95 % du taux de faible revenu selon différentes lignes**



9. Veuillez vous reporter à l'annexe sur la méthodologie de la MFR pour plus de détails.

**Figure 2.5 Les estimations de l'intervalle de confiance de 95 % du taux de faible revenu selon différentes lignes (suite)**



**Sources :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (2000 à 2009), Statistique Canada.

Apparemment, des lignes différentes nous donnent des réponses divergentes à la question de savoir si le faible revenu a augmenté, diminué ou est demeuré inchangé en 2008-2009. Si nous nous étions appuyés uniquement sur la ligne habituelle du SFR, nous aurions déduit que l'augmentation observée de quatre dixièmes de point de

pourcentage de 2007 à 2009 peut s'expliquer par les erreurs d'échantillonnage et est négligeable. Toutefois, selon la MPC, nous avons relevé des signes que le taux de faible revenu avait augmenté en 2008-2009 et qu'une tendance haussière était en train de se profiler.

Quelle est la robustesse de cette conclusion? Après tout, les estimations de l'intervalle de confiance des taux de faible revenu selon le SFR et la MFR sur les deux années se recoupaient encore, et puisque chaque ligne de faible revenu est assujettie à ses propres suppositions et décisions, il se pourrait fort bien que les variations estimatives du taux de faible revenu selon les différentes lignes soient biaisées. Pour composer avec cette ambiguïté, nous avons besoin d'un outil plus général. Au lieu d'utiliser un ou plusieurs seuils, nous envisageons un éventail de choix possibles de seuils de faible revenu et posons la question suivante : quelle serait l'évolution du taux de faible revenu si le seuil était établi à 1 000 \$, 2 000 \$, 3 000 \$, ..., 30 000 \$ par personne par année? Si, pour divers seuils raisonnables, nous observons également que le taux de faible revenu en 2009 était plus élevé qu'en 2007, nous pourrions tirer une conclusion plus robuste.

Nous avons calculé les taux de faible revenu pour 2007, 2008 et 2009 pour des seuils de faible revenu variant de 100 \$ à 30 000 \$ par personne par année.<sup>10</sup> La figure 2.6 illustre les taux de faible revenu estimatifs pour les lignes de faible revenu de 10 000 \$ à 18 000 \$. Notre calcul démontre que, pour une fourchette de lignes de faible revenu de 11 000 \$ à 17 000 \$, le taux de faible revenu en 2008 était plus élevé qu'en 2007. Autrement dit, si nous pouvons nous entendre sur le fait que la ligne de faible revenu devrait être établie autour de 11 000 \$ et 17 000 \$, nous pourrions conclure que le taux de faible revenu a augmenté de 2007 à 2008.<sup>11</sup> La figure indique également que le taux de faible revenu en 2009 était plus élevé qu'en 2007 si la ligne de faible revenu est établi entre 12 500 et 14 500 et entre 15 000 et 17 000. Une certaine ambiguïté subsiste toutefois lorsque la ligne est établie entre 14 500 et 15 000.

Nous avons réalisé d'autres tests au moyen d'une série de différentes lignes de faible revenu au moyen de la méthodologie de la MFR. Nous avons constaté que lorsque les lignes de faible revenu étaient établis entre 35 % et 75 % des médianes des répartitions du revenu de 2007 et de 2009, le taux de faible revenu en 2009 était plus élevé qu'en 2007, et les écarts étaient statistiquement significatifs. D'autres tests donnent des

---

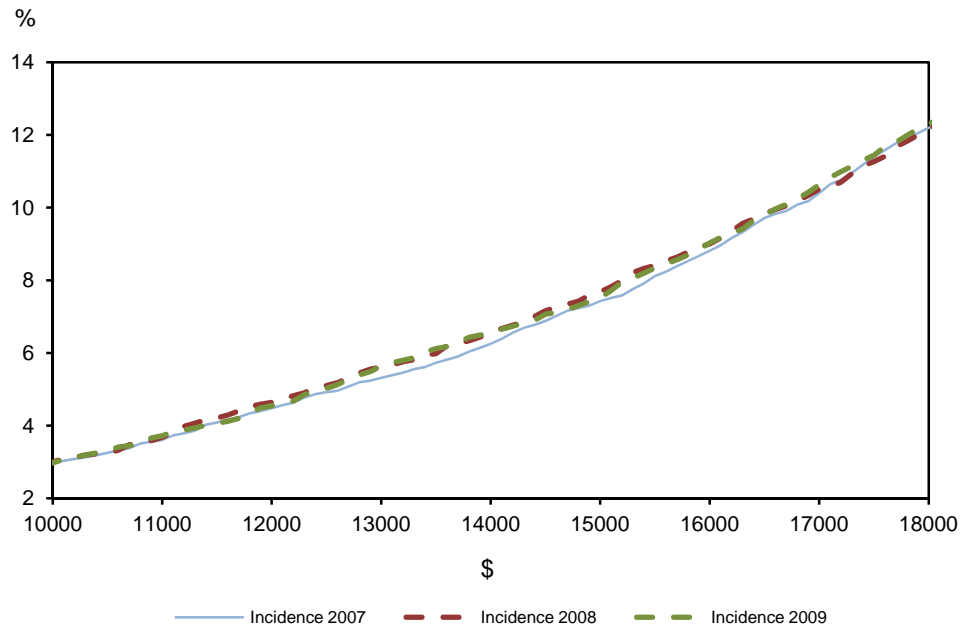
10. Le revenu est mesuré en dollars constants de 2009. Le ménage est utilisé comme unité pour déterminer la catégorie de faible revenu d'une personne, et la racine carrée de la taille du ménage est utilisée comme échelle d'équivalence. Nous avons également fait un test en utilisant la famille économique comme unité pour déterminer le faible revenu. Le résultat est le même.

11. Pour donner à nos lecteurs une idée des différents seuils, nous remarquons qu'en 2008, le seuil de la MFR pour une personne seule se situait à 18 582 \$; le SFR pour une personne seule vivant en région urbaine d'au moins 500 000 habitants s'établissait à 18 373 \$, tandis que le seuil de la MPC pour une personne vivant à Toronto se situait à 15 565 \$. Au moyen de l'IPC pour rajuster le seuil du professeur Sarlo (8 900 \$ en 2000), on obtiendrait 10 644 \$ pour 2008.



résultats semblables.<sup>12</sup> Par conséquent, certains indices portent à croire que le faible revenu en 2008-2009 a subi une légère augmentation par rapport à 2007.

**Figure 2.6 Taux de faible revenu en 2007, 2008 et 2009 selon un éventail de seuils de faible revenu.**



**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (2007 à 2009), Statistique Canada.

Jusqu'ici, nos observations sont basées sur de nombreuses lignes de faible revenu. Par souci de cohérence par rapport aux pratiques exemplaires, nous devons également examiner l'évolution du faible revenu au moyen d'indices multiples. Les résultats sont présentés à la prochaine section.

### Écart relatif et gravité du faible revenu

Le taux de faible revenu est un indice très simple, et bien qu'il soit facile à comprendre, il a certaines limites. Par exemple, l'inégalité parmi les personnes à faible revenu préoccupe également les décideurs, mais le taux de faible revenu ne contient pas d'information sur cette inégalité. En effet, depuis les travaux de Sen (1976), la prise en compte de l'inégalité chez les pauvres, et pas seulement l'incidence ou l'intensité moyenne de la pauvreté, est devenue une pratique scientifique courante.<sup>13</sup> Cet énoncé

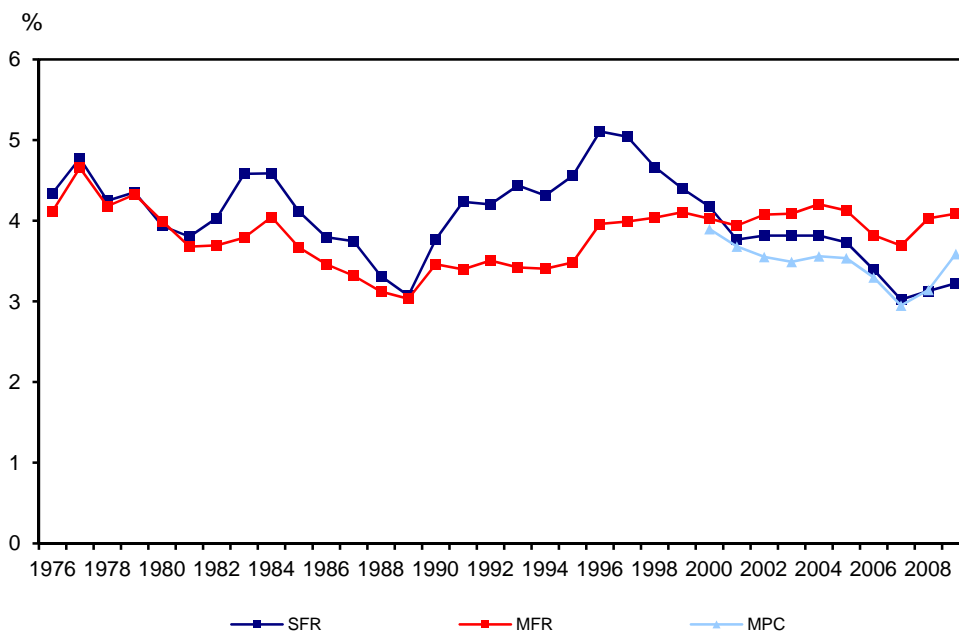
12. Au moyen des tests de dominance stochastique (au moyen de DAD 4.5 par Duclos, Araar et Fortin 2008), nous avons constaté que la répartition de 2007 domine celle de 2009 pour le premier ordre des seuils au-dessous de 25 575 \$. La répartition de 2007 domine également celle de 2008 pour le premier ordre des seuils au-dessous de 19 995 \$ (toujours en dollars constants de 2009).

13. Duclos et Grégoire (2003).

s'applique aux études sur le faible revenu. Par souci de cohérence par rapport aux pratiques exemplaires, cette section examine comment l'écart relatif et la gravité du faible revenu ont évolué au Canada.<sup>14</sup>

L'évolution de l'écart relatif du faible revenu au Canada de 1976 à 2009 est présentée à la figure 2.7. La figure semble faire ressortir la même tendance qu'à la figure 2.1 : l'écart relatif du faible revenu a changé dans la même direction que le taux de faible revenu pendant toute la période, et les variations de l'écart relatif selon le SFR étaient beaucoup plus marquées que selon la MFR.

**Figure 2.7 Écart relatif du faible revenu selon d'autres lignes**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Toutefois, on peut également découvrir de nouvelles perspectives en examinant les statistiques sur l'écart relatif. Par exemple, bien que le taux de faible revenu ait peu changé de 2001 à 2006<sup>15</sup>, peu importe la ligne employée (figure 2.5), lorsqu'on examine les statistiques sur l'écart relatif, les estimations portent à croire que l'écart relatif en 2006 était significativement plus faible qu'en 2004 selon la MFR. L'écart relatif était également significativement plus faible en 2006 qu'en 2001 selon la MPC, et fait encore plus remarquable, l'écart relatif en 2006 était plus faible que ceux des cinq autres années selon le SFR. Par conséquent, le taux de faible revenu stable pendant cette

14. Des discussions supplémentaires sur les indices de l'écart relatif et de gravité de faible revenu se trouvent à l'annexe sur la méthodologie.

15. Les estimations de l'intervalle de confiance se recoupaient en grande partie pendant ces années.

période a semblé s'accompagner de réductions de l'étendue du faible revenu, ce qui est renforcé par l'observation que l'écart relatif du faible revenu s'est replié selon les trois lignes de 2000 à 2007.

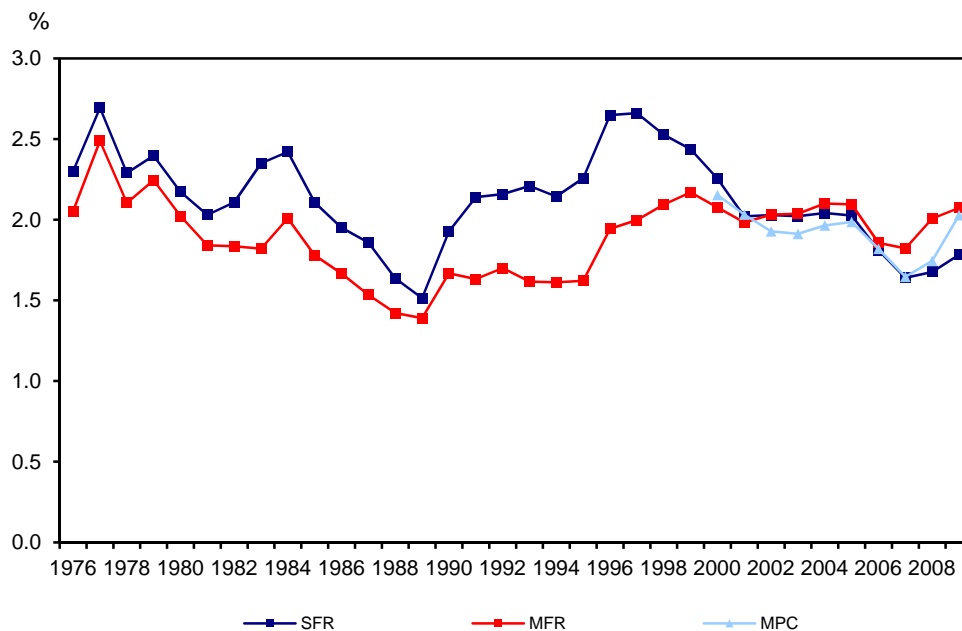
Nos résultats démontrent aussi que les écarts relatifs de faible revenu pour 2009 (et dans une certaine mesure pour 2008) selon la MFR et la MPC étaient significativement plus élevés que ceux de 2007. Ces résultats confirment nos conclusions antérieures que le taux de faible revenu en 2009 a augmenté par rapport à 2007.

L'indice de gravité du faible revenu mesure l'inégalité des personnes à faible revenu entre elles. La racine carrée de l'écart relatif est une façon de mesurer cette inégalité. Selon cet indice, les personnes à faible revenu ayant un revenu largement insuffisant représentent une plus forte proportion que les personnes à faible revenu dont le manque à gagner est moins important. En plus des axiomes monotones, l'indice satisfait à l'axiome de transfert : toutes choses étant égales par ailleurs, un transfert de revenus d'une personne à faible revenu à une personne ayant un revenu plus élevé doit accroître la gravité du faible revenu.<sup>16</sup>

---

16. L'approche axiomatique a été utilisée pour la première fois par Sen (1976) et examinée par bon nombre d'auteurs dans la documentation sur la pauvreté.

**Figure 2.8 Indices de gravité du faible revenu selon différentes lignes, Canada**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Pour comprendre la mesure de la gravité, prenons le cas extrême où nous éliminons un montant d'une personne ayant le plus faible revenu pour le transférer à une personne juste au-dessous de la ligne de faible revenu, mais le montant transféré n'est pas suffisant pour sortir le bénéficiaire de la catégorie à faible revenu. Un tel transfert ne changerait pas le taux ou l'écart relatif de faible revenu, mais l'indice de gravité du faible revenu augmenterait. Par conséquent, c'est l'indice de gravité qui pourra mesurer l'augmentation de l'inégalité chez les personnes à faible revenu.

L'évolution des indices de gravité du faible revenu de 1976 à 2009 est présentée dans la figure 2.8. La tendance générale des indices de gravité du faible revenu selon différentes lignes est semblable. Ces indices ont en général diminué de 1976 à 1989, avant d'augmenter jusqu'au milieu et vers la fin des années 1990, puis ils ont recommencé à diminuer. La dernière tendance à la baisse a commencé à s'inverser en 2008, confirmant les nouvelles tendances haussières du taux de faible revenu et des statistiques de l'écart relatif dont il a été question plus tôt. Comme dans le cas de l'écart relatif du faible revenu, nous avons également constaté que les indices de gravité étaient significativement plus élevés en 2009 qu'en 2007 selon la MFR et la MPC, mais pas selon le SFR.

Fait intéressant, nous avons constaté que, selon la MFR, les indices de gravité du faible revenu en 2006 et en 2007 étaient tous significativement plus faibles qu'en 2000, en

2004 et en 2005. Ces constats contrastaient fortement avec la conclusion selon laquelle les taux de faible revenu selon la MFR sont demeurés inchangés de 2000 à 2009. Ces résultats démontrent l'importance d'examiner différents indices du faible revenu pour obtenir un tableau plus complet du bien-être des personnes.

## **Sommaire**

De 1976 à 2009, le taux de faible revenu, l'écart relatifs et les indices de gravité selon les trois lignes de faible revenu ont fluctué significativement, mais ils ont généralement évolué en suivant la même tendance cyclique. Cependant, les tendances des taux de faible revenu selon des lignes différentes divergeaient parfois. En particulier, pendant la période de 2000 à 2009, nous avons constaté que le taux de faible revenu s'est replié selon le SFR et la MPC, les normes fixes, tandis que selon la MFR, la norme relative, on n'a observé aucune variation statistiquement significative. Ces résultats portent à croire que des progrès ont été réalisés à l'égard d'une norme historique, mais que par rapport aux populations actuelles, l'incidence du faible revenu est demeurée stable. Par ailleurs, l'évolution de l'écart relatif et des indices de gravité du faible revenu laisse supposer que le bien-être des Canadiens au bas de la répartition s'était amélioré selon les normes fixes et la norme relative avant le début de la dernière récession.

Le faible revenu a-t-il augmenté en 2008-2009 par rapport à 2007? Nos résultats indiquent que si une seule ligne comme le SFR est employé, la réponse serait non. Cela dit, en examinant plusieurs lignes et plusieurs indices, un tableau plus complet est ressorti. Notre analyse indique qu'une légère hausse du faible revenu est survenue en 2008-2009, et des résultats basés sur des tests statistiques plus généraux ont confirmé que le taux de faible revenu a légèrement augmenté de 2007 à 2008-2009 selon un éventail de seuils de faible revenu possibles.

## Chapitre 3 Faible revenu dans divers groupes de personnes

Au chapitre 2, nous avons brossé un tableau des Canadiens à faible revenu vivant dans les 10 provinces. Nous avons constaté que le faible revenu s'est amélioré considérablement pendant la période de 2000 à 2009, où il a été mesuré au moyen de normes fixes. De plus, l'ampleur et la gravité du faible revenu ont diminué de 2000 à 2007, même au moyen d'une norme variable, mais certains indices portent à croire qu'une tendance haussière du faible revenu pourrait avoir commencé à se profiler en 2008. Ces résultats décrivent-ils avec exactitude l'évolution du bien-être pour différents groupes de personnes? Le présent chapitre s'efforce de répondre à cette question.

Les personnes peuvent être classées en plusieurs groupes. Lorsqu'on les classe en fonction de l'âge, le faible revenu chez les enfants et les personnes âgées peut être examiné. Lorsqu'on les classe selon le type de famille, le faible revenu chez les personnes vivant dans les familles monoparentales (parents seuls) et les personnes hors famille peut être analysé. Lorsqu'on les classe en fonction de la race et du statut d'immigrant, le faible revenu chez les immigrants récents et les Autochtones hors réserve peut être étudié. Le présent chapitre décrit les résultats de l'étude sur le faible revenu en fonction des classifications par groupe.

### Enfants

Comme on s'intéresse beaucoup au bien-être des enfants au Canada, commençons par examiner le faible revenu chez les enfants.<sup>17</sup> La figure 3.1 indique le taux et l'écart relatif du faible revenu pour les enfants canadiens de 1976 à 2009. Le faible revenu chez les enfants peut être caractérisé par deux périodes de mouvement haussier et deux périodes de parcours à la baisse. De la fin des années 1970 au début des années 1980, le taux de faible revenu a augmenté d'environ 3 points de pourcentage selon le seuil de faible revenu (SFR) et la mesure du faible revenu (MFR). Ensuite, il y a eu une période où le taux de faible revenu s'est replié de 3 points de pourcentage selon la MFR et de 4 points de pourcentage selon le SFR. La deuxième période de mouvement à la hausse a commencé vers la fin des années 1980 et a duré jusqu'au milieu des années 1990. Ensuite, il y a eu une longue période d'amélioration du faible revenu, qui a duré une quinzaine d'années, jusqu'en 2007. Le repli du faible revenu chez les enfants a été particulièrement marqué selon les deux normes fixes, le SFR et la mesure du panier de consommation (MPC).

Le faible revenu chez les enfants canadiens comporte plusieurs caractéristiques intéressantes. D'abord, le faible revenu chez les enfants était parfois assez élevé. Par exemple, en 1997, les taux de faible revenu pour les enfants allaient jusqu'à 17 % et 18 % selon la MFR et le SFR respectivement, beaucoup plus que les proportions de 13 % et de 15 % chez les adultes en âge de travailler. Cependant, dans l'ensemble, le

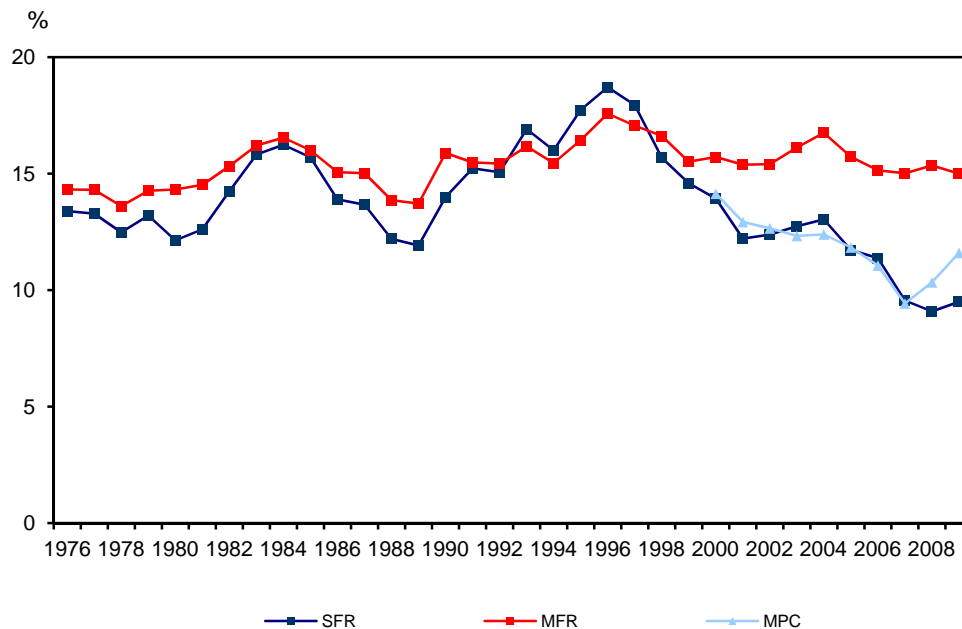
---

17. Les enfants sont définis comme les personnes de 17 ans ou moins.

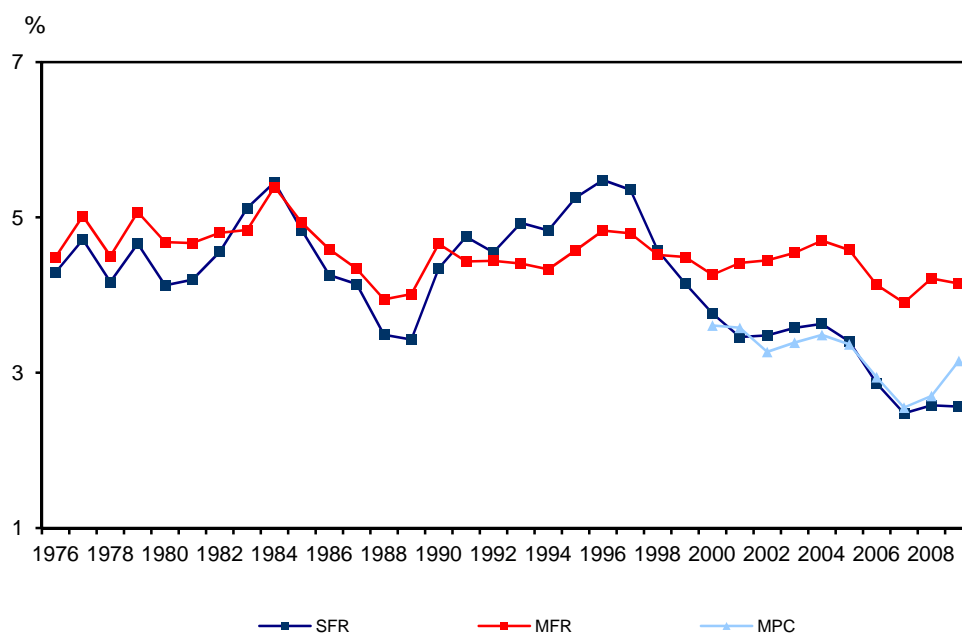
taux de faible revenu chez les enfants était inférieur au taux des personnes appartenant à plusieurs autres groupes vulnérables.

Deuxièmement, les mesures du faible revenu chez les enfants selon diverses lignes étaient très rapprochées les unes des autres jusqu'à la fin des années 1990. Dès les années 2000, les différentes lignes ont donné des résultats quelque peu différents. En particulier, le faible revenu selon la MFR est demeuré stable pendant la période de 2000 à 2009, tandis que le faible revenu selon le SFR et la MPC a continué de baisser pendant cette période. Selon le SFR, le taux de faible revenu a diminué de cinq points de pourcentage, passant de 14 % en 2000 à 9 % en 2009, tandis que selon la MPC, il a baissé de quatre points de pourcentage, passant d'environ 14 % en 2000 à 10 % en 2008. Toutefois, selon la MFR, le taux de faible revenu des enfants est demeuré pratiquement inchangé sur la même période.

**Figure 3.1 Taux (graphique supérieur) et écart relatif du faible revenu (graphique inférieur) pour les enfants**



**Figure 3.1 Taux (graphique supérieur) et écart relatif du faible revenu (graphique inférieur) pour les enfants (suite)**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Troisièmement, les variations à court terme des taux de faible revenu selon différentes lignes de 2007 à 2009 ont attiré notre attention. De 2007 à 2008, le taux de faible revenu selon le SFR a diminué d'une moitié de point de pourcentage. Cependant, cette baisse n'est probablement pas synonyme d'une augmentation du bien-être économique des enfants canadiens pendant cette période. D'une part, la baisse du taux de faible revenu n'était pas statistiquement significative.<sup>18</sup> D'autre part, l'écart relatif (graphique inférieur, figure 3.1) et la gravité (non illustrée ici) selon le SFR ont en fait légèrement augmenté. Autrement dit, le « repli » du taux de faible revenu selon le SFR n'était pas influencé par les mouvements des indices de l'écart relatif et de la gravité selon la même ligne.

En revanche, le nombre d'enfants à faible revenu selon la MPC et la MFR a augmenté en 2008. Cette hausse s'est maintenue en 2009 selon la MPC, alors qu'elle a diminué légèrement selon la MFR. Comme on peut le voir à la figure 3.1, le taux de faible revenu des enfants selon la MPC a augmenté, pour passer de 9,4 % en 2007 à 10,3 % en 2008, puis à 11,6 % en 2009, le taux de faible revenu en 2009 étant plus élevé qu'en 2007 par une signification marginale.

18. Les estimations de l'intervalle de confiance de 95 % en 2007 et en 2008 étaient de [0,0874, 0,1037] et de [0,0823, 0,0994]. Les deux intervalles se recoupent en grande partie.



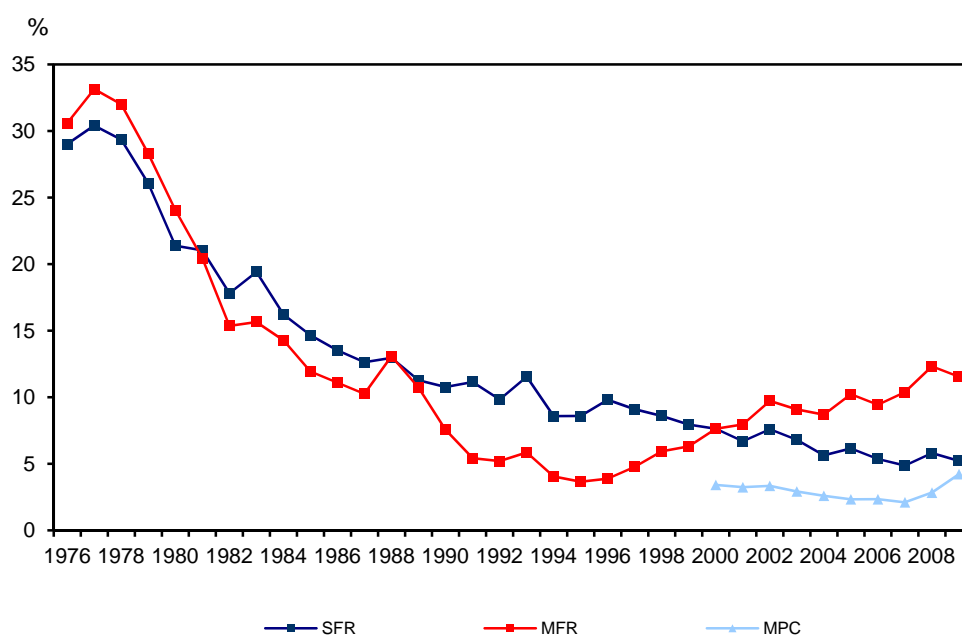
## Personnes âgées

Il y a eu une baisse à long terme du faible revenu chez les personnes âgées (65 ans et plus) depuis la fin des années 1970. La figure 3.2 indique que des baisses spectaculaires des taux de faible revenu pour les personnes âgées sont survenues de la fin des années 1970 au milieu des années 1990 selon le SFR et la MFR. Nous avons également relevé des tendances semblables en ce qui concerne l'écart relatif et les indices de gravité du faible revenu pour cette période selon le SFR et la MFR. Cependant, les tendances du faible revenu selon différentes lignes ont commencé à diverger au milieu des années 1990. Selon le SFR et plus tard selon la MPC, le faible revenu a continué de suivre une tendance généralement à la baisse. Cependant, selon la MFR, le faible revenu a commencé à suivre une tendance à la hausse.

Néanmoins, la tendance haussière du taux de faible revenu selon la MFR n'indique probablement pas une aggravation sérieuse de la situation de faible revenu pour les personnes âgées. D'une part, le taux de faible revenu selon le SFR a continué de se replier au cours des dernières années. Par exemple, selon le SFR, le taux de faible revenu pour les personnes âgées est passé d'environ 10 % en 1995 à environ 5 % en 2007. D'autre part, nos calculs (non montrés ici) portent à croire que d'autres indices du faible revenu étaient relativement bas, peu importe la ligne de faible revenu employé. Les écarts relatifs étaient toujours inférieurs à 2 %, tandis que les indices de gravité étaient généralement au-dessous d'un demi-point de pourcentage, soit bien au-dessous de ceux de l'ensemble de la population (figures 2.7 et 2.8).

Toutefois, le développement du faible revenu des personnes âgées de 2007 à 2009 mérite d'être mentionné. Comparativement à 2007, le taux de faible revenu des personnes âgées a augmenté selon la MFR et la MPC en 2009. L'augmentation selon la MFR se situait aux alentours d'un point de pourcentage, et la variation était légèrement significative. Cependant, selon la MPC, le taux de faible revenu a doublé entre 2007 et 2009, passant de 2,1 % à 4,2 % (une hausse significative). Ces changements portent à croire que le taux de faible revenu chez les personnes âgées est plus sensible aux fluctuations économiques que chez les autres groupes parce que, comme l'a indiqué Osberg (2001), il y a des sommets dans la répartition du revenu des personnes âgées autour du seuil de faible revenu, de sorte qu'une légère variation de leur revenu ou du seuil peut donner lieu à une forte variation de l'incidence. C'est aussi probablement la raison pour laquelle les variations de l'écart relatif ou de la gravité du faible revenu étaient faibles selon tous les seuils.

**Figure 3.2 Taux de faible revenu chez les personnes âgées : 1976 à 2009**



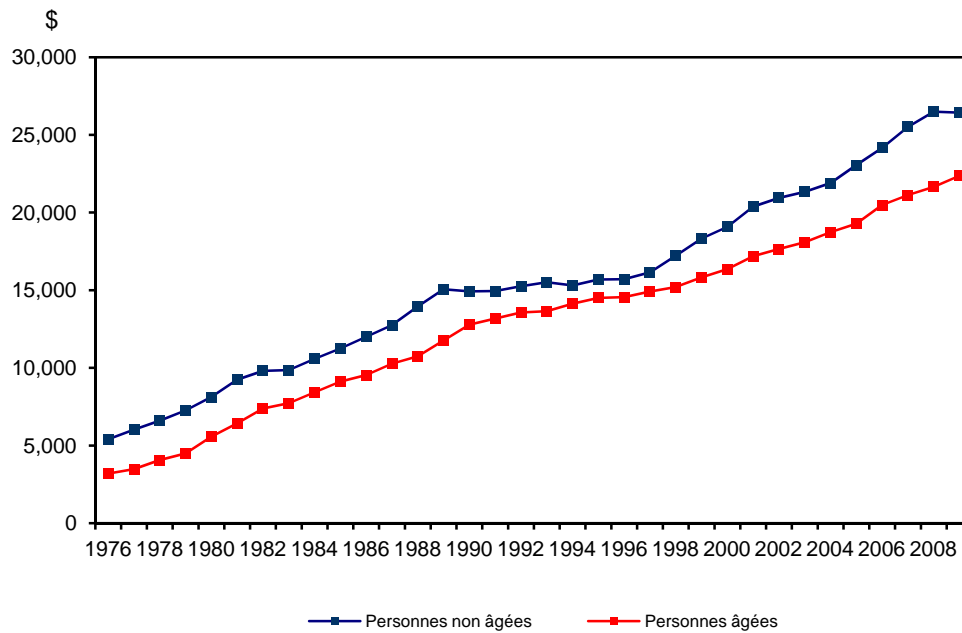
**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Depuis 1995, l'augmentation du taux de faible revenu pour les personnes âgées selon la MFR indiquait que leur revenu n'a pas augmenté aussi rapidement que le revenu des personnes non âgées. Comme on peut le constater à partir du graphique supérieur de la figure 3.3, l'évolution du revenu (après impôt et transferts) des personnes âgées et des personnes non âgées de 1976 à 2009 peut être divisée en trois étapes. De 1976 à 1989, le revenu des personnes âgées et des personnes non âgées suivait une tendance semblable. De 1990 à 1997, les revenus des deux groupes ont augmenté lentement, tandis que le revenu des personnes âgées a augmenté légèrement plus vite que celui des personnes non âgées. Toutefois, dès 1998, les parcours du revenu des personnes âgées et des personnes non âgées ont commencé à diverger, le revenu des personnes non âgées ayant crû à un taux de plus en plus élevé par rapport à celui des personnes âgées.

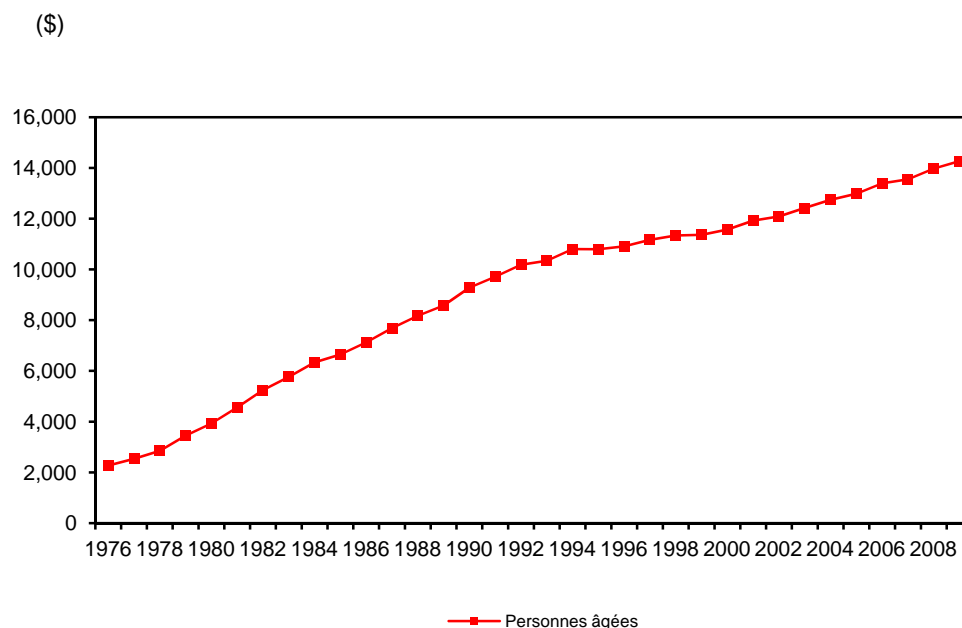
Un facteur possible pouvant expliquer la croissance plus lente du revenu des personnes âgées à la troisième étape était la croissance au ralenti des transferts gouvernementaux aux personnes âgées. Le graphique inférieur de la figure 3.3 indique la croissance du total des transferts gouvernementaux aux Canadiens âgés pendant la période de 1976 à 2009. Dès le début des années 1990, la médiane des transferts gouvernementaux aux personnes âgées a augmenté à un rythme plus lent par rapport à la période précédant le début des années 1990.

En effet, de 1976 à 1994, le taux de croissance annualisé de la médiane des transferts gouvernementaux aux personnes âgées se chiffrait à 8,7 %, tandis que de 1995 à 2009, le taux de croissance annualisé se situait à 2,0 %.

**Figure 3.3 Revenu moyen par groupe d'âge (graphique supérieur) et transferts gouvernementaux aux personnes âgées (graphique inférieur)**



**Figure 3.3 Revenu moyen par groupe d'âge (graphique supérieur) et transferts gouvernementaux aux personnes âgées (graphique inférieur) (suite)**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

### Personnes vivant dans des familles monoparentales (parents seuls)

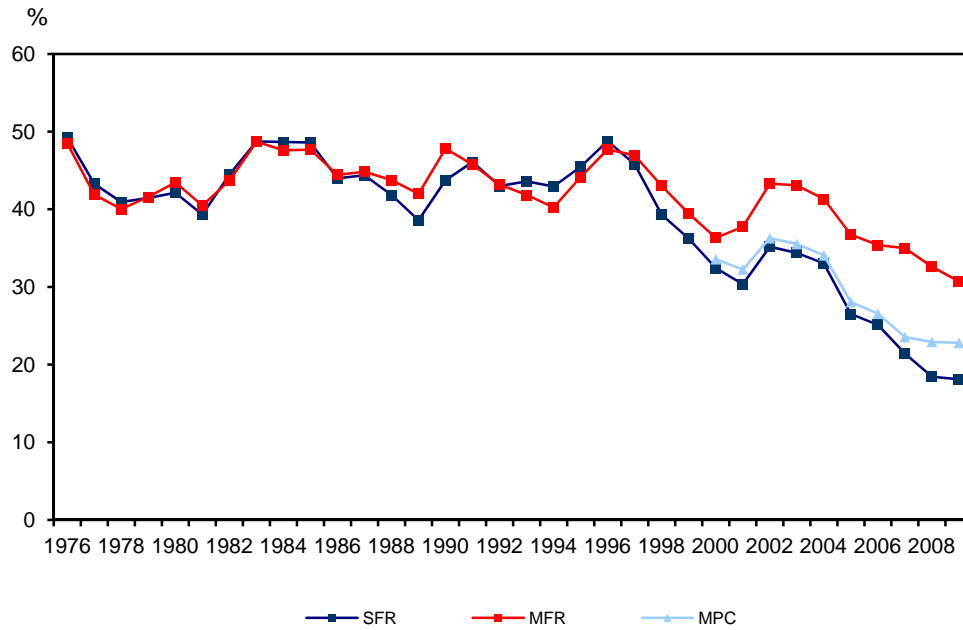
Le faible revenu chez les parents seuls au Canada a été récemment examiné par Richards (2010), qui caractérisait la remarquable baisse du taux de faible revenu pour les parents seuls comme une réussite. Le présent rapport ajoute deux perspectives à ses travaux.<sup>19</sup>

D'abord, nous avons examiné les statistiques sur le faible revenu de l'ordre plus élevé, en plus du taux de faible revenu, pour les parents seuls. Comme on peut le voir d'après le graphique supérieur de la figure 3.4, les taux de faible revenu chez les parents seuls ont fluctué de 40 % à 50 % pendant une vingtaine d'années, de 1976 à 1996, selon le SFR et la MFR. Richards (2010) a remarqué une tendance à la baisse à long terme du taux de faible revenu, commencée en 1997, le repli s'étant fait plus prononcé pour atteindre un creux historique en 2007. Toutefois, l'écart relatif et les indices de gravité ont évolué quelque peu différemment par rapport au taux de faible revenu. Le graphique inférieur de la figure 3.4 suggère que l'ampleur du faible revenu a amorcé une tendance

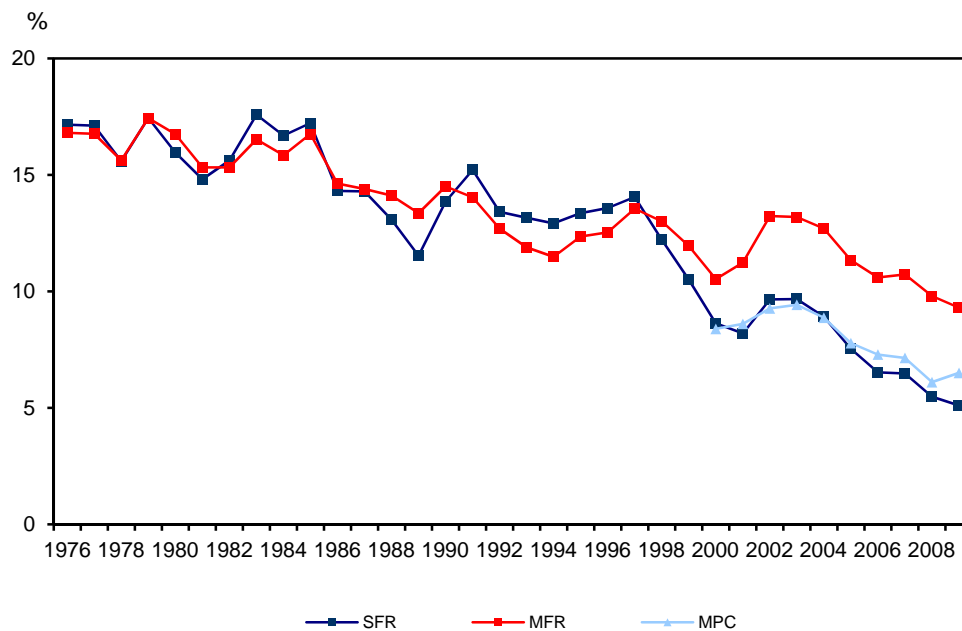
19. Nous avons également examiné le faible revenu pour les parents seuls au moyen du seuil de la MPC. Le résultat selon ce seuil est essentiellement le même que selon le SFR.

à la baisse à long terme bien avant 1997, au moment où le taux de faible revenu commençait à diminuer. Nous avons également calculé les indices de gravité selon différents seuils de faible revenu pour la période de 1976 à 2009 et constaté que la tendance était semblable à celle de l'écart relatif.

**Figure 3.4 Taux (graphique supérieur) et écart relatif (graphique inférieur) de faible revenu pour les parents seuls**



**Figure 3.4 Taux (graphique supérieur) et écart relatif (graphique inférieur) de faible revenu pour les parents seuls (suite)**

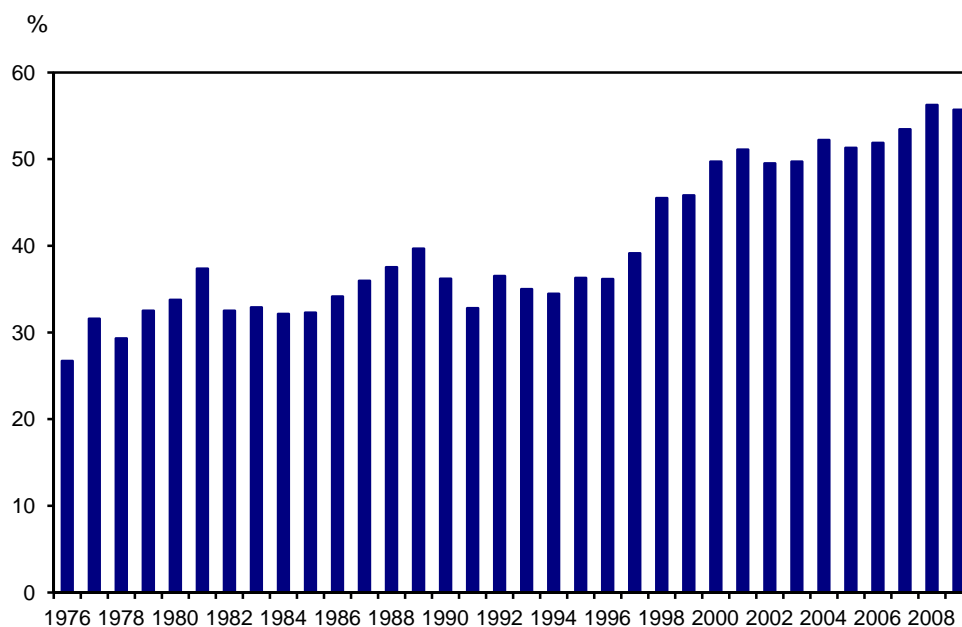


**Source :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996-2009), Statistique Canada.

Deuxièmement, en dépit de la légère hausse du faible revenu pour l'ensemble de la population de 2007 à 2009, le faible revenu pour les parents seuls n'a pas augmenté pendant cette période. Au lieu de cela, il a maintenu une tendance à la baisse amorcée plus tôt (1997 dans le cas du taux de faible revenu et 1986 dans le cas de l'écart relatif du et de la gravité du faible revenu) selon le SFR et la MFR (et plus tard, selon la MPC). En outre, la baisse du taux de faible revenu selon le SFR, les replis de l'écart relatif et de l'indice de gravité du faible revenu de 2007 à 2009 étaient tous minimes. Par conséquent, la tendance du faible revenu chez les parents seuls était différente de celle de l'ensemble de la population.

L'évolution du faible revenu pour les parents seuls de 1976 à 2009 semblait coïncider avec un bassin croissant de main-d'œuvre chez les parents seuls. La figure 3.5 montre le pourcentage de parents seuls travaillant 50 semaines ou plus pendant cette période. Avant 1998, le pourcentage de parents seuls travaillant 50 semaines ou plus variait, mais il ne dépassait jamais 40 %. Depuis, une tendance haussière est ressortie, et le pourcentage de parents seuls travaillant 50 semaines ou plus dépassait normalement 50 %.

**Figure 3.5 Pourcentage de parents seuls travaillant de 50 à 53 semaines par année**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Néanmoins, la variation du faible revenu pour les parents seuls de 2007 à 2009 donne lieu à une question intéressante : le faible revenu chez les parents seuls est-il moins sensible à une récession que pour l'ensemble de la population? Une direction pour une analyse approfondie serait d'examiner les industries ou les professions où travaillaient les parents seuls. Par exemple, de 2007 à 2008, le PIB des industries de biens a diminué de près de 4 %, tandis que le celui du secteur tertiaire a augmenté de 5 %. La vaste majorité des parents seuls sont des femmes, et compte tenu de leur activité accrue sur le marché du travail, on ne s'attendrait pas à une hausse du taux de faible revenu dans ce groupe, qui a tendance à travailler dans des industries ou des professions moins vulnérables à une récession.

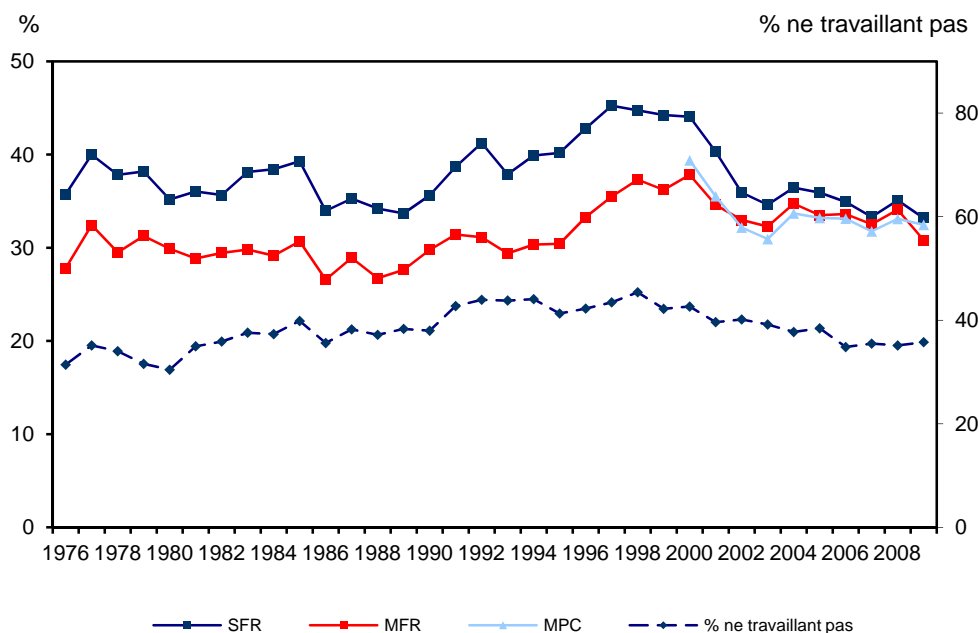
### **Personnes non âgées hors famille**

Ici, nous définissons les personnes non âgées hors famille comme les personnes de 45 à 64 ans qui vivent seules. Les incidences du faible revenu pour ce groupe pendant la période de 1976 à 2009 sont indiquées dans la figure 3.6. L'incidence, ainsi que l'écart relatif et la gravité du faible revenu, étaient généralement élevés pour ce groupe de personnes. Par exemple, les incidences demeuraient au-dessus de 30 % selon le SFR, la MFR et la MPC, même pendant la période de 2000 à 2009. De même, leurs écarts relatifs et leurs indices de gravité de faible revenu (non indiqués) étaient également beaucoup plus élevés que ceux de l'ensemble de la population.

Plusieurs facteurs pourraient expliquer les indices élevés du faible revenu dans ce groupe. D'abord, la limite d'âge supérieure de 64 ans suggère que ces personnes ne

sont pas à l'âge normal de la retraite et donc, une proportion considérable d'entre elles n'est pas admissible à des pensions de retraite et à d'autres prestations de vieillesse. Ensuite, ces personnes peuvent souffrir d'autres risques et vulnérabilités. Par exemple, de 2000 à 2009, environ un quart du groupe avait également un handicap.<sup>20</sup> Enfin, la façon dont le faible revenu est mesuré suppose que, toutes choses étant égales par ailleurs, les statistiques sur le faible revenu pour les personnes vivant seules seraient plus élevées que pour les personnes vivant avec d'autres, parce qu'elles ne bénéficient pas d'économies d'échelle de la consommation autant que les autres.

**Figure 3.6 Taux de faible revenu pour les personnes non âgées hors famille et pourcentage de ces personnes qui ne travaillent pas**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Compte tenu du taux d'activité relativement faible, on pourrait être tenté de jumeler les transferts gouvernementaux à ce groupe de personnes avec leur catégorie de faible revenu. Une analyse plus poussée révèle que l'activité sur le marché du travail, et non pas les transferts gouvernementaux, était fortement corrélée au faible revenu pour les personnes non âgées hors famille. Une caractéristique particulière de ce groupe était qu'une importante proportion de ses membres ne travaillait pas. La figure 3.6 (axe de droite) indique que, de 1976 à 1980, environ le tiers d'entre eux ne travaillaient pas. Cette proportion a augmenté de façon constante, pour atteindre 45 % en 1998. Depuis, le pourcentage de personnes hors famille ne travaillant pas a diminué, pour tomber à

20. Le faible revenu chez les personnes ayant des limitations d'activités était également élevé. Nous y reviendrons plus tard.



35 % pendant la période de 2007 à 2009. Ces résultats semblent suggérer que le taux de faible revenu de ces personnes a évolué parallèlement à la proportion de personnes non âgées hors famille qui ne travaillaient pas.

En revanche, les transferts gouvernementaux ont évolué différemment des revenus non liés aux transferts. La moyenne et le revenu médian après impôt de ce groupe de personnes ont significativement augmenté au fil du temps. La seule exception s'est produite au cours des années 90, où il y a eu peu de changement. Par ailleurs, les transferts gouvernementaux à ce groupe ont augmenté rapidement de 1976 jusqu'au début des années 1990, mais ils sont demeurés au même niveau par la suite.<sup>21</sup> De 1976 à 1994, le ratio des transferts gouvernementaux moyens par rapport au revenu moyen après impôt pour ce groupe a augmenté constamment, passant de 10 % à 23 %, puis il s'est replié rapidement pour tomber à environ 14 % en 2007 et par la suite.

Lorsque l'on compare l'évolution du revenu et des transferts gouvernementaux avec l'évolution du faible revenu pour les personnes non âgées hors famille, on peut constater que : (a) malgré l'augmentation du revenu de 1976 au début des années 1990, le faible revenu dans le groupe n'a pas diminué, et (b) malgré les transferts gouvernementaux stables après le début des années 1990, le faible revenu a continué de diminuer. Par conséquent, la corrélation entre les transferts gouvernementaux et le faible revenu pour ce groupe était mitigée, tandis que la corrélation entre l'offre de main-d'œuvre et le faible revenu dans ce groupe était assez forte à long terme<sup>22</sup>.

### **Immigrants récents**

Il est bien connu que les gains des cohortes récentes d'immigrants se sont détériorés au cours des deux dernières décennies. De plus, certaines données suggèrent également que le taux d'activité sur le marché du travail et le taux d'emploi des nouveaux immigrants se sont détériorés.<sup>23</sup> Toutes choses étant égales par ailleurs, ces facteurs supposent que les immigrants récents auraient une meilleure chance de tomber dans la catégorie du faible revenu que leurs homologues des décennies précédentes.<sup>24</sup> Toutefois, l'évolution du faible revenu chez les immigrants récents s'est avérée plus complexe. La figure 3.7 présente les taux de faible revenu des immigrants récents pendant la période de 1976 à 2009.<sup>25</sup> La figure montre que le taux de faible revenu des

---

21. Il y avait toutefois une certaine différence entre les hommes et les femmes du groupe. Le transfert moyen pour les hommes a diminué pendant cette période, tandis que pour les femmes, il a recommencé à augmenter à la fin des années 1990.

22. Malgré la présence d'une corrélation relativement solide, entre 2008 et 2009, le chômage et le nombre de bénéficiaires de l'AE ont augmenté, mais l'incidence du faible revenu a diminué pour les personnes non âgées hors famille.

23. À titre d'exemple, voir Aydemir et Skuterud (2004) et les renvois qui s'y trouvent.

24. Dans le présent rapport, les immigrants récents sont définis comme les personnes ayant vécu au Canada de 2 à 10 ans au moment de l'enquête.

25. Les indices de l'écart relatif et de gravité ont suivi une tendance semblable au taux de faible revenu pratiquement toutes les années, sauf en 2006 et en 2007 selon la MPC. Nous reparlerons plus tard de cette différence.

immigrants récents était relativement faible dans les années 1970. Il avait triplé au milieu des années 1990, et il s'est replié considérablement depuis. Cependant, ces dernières années, le taux de faible revenu des immigrants récents a commencé à afficher une tendance à la hausse.

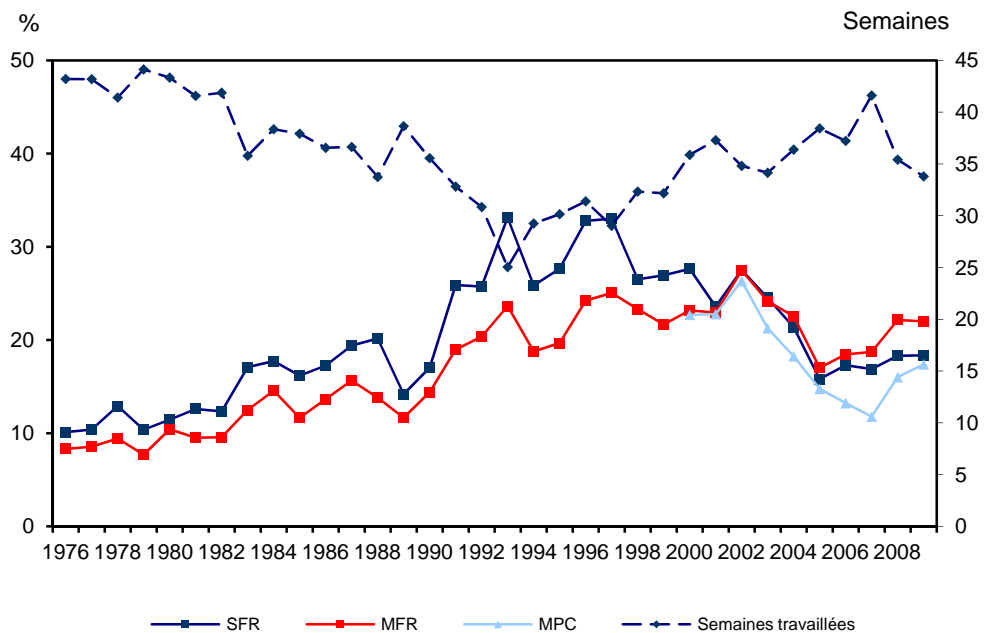
La détérioration de la capacité de gain des immigrants récents était associée à un plus grand écart entre les gains des immigrants récents et ceux de la population née au Canada. Cette tendance se reflète directement dans les statistiques du faible revenu pour les immigrants récents. Toutefois, d'autres facteurs jouaient également un rôle important. En particulier, l'évolution du faible revenu chez les immigrants récents semble fortement touchée par l'emploi total des familles d'immigrants récents. La figure 3.7 contient le nombre moyen de semaines travaillées par les membres de la famille d'immigrants récents pendant la période de 1976 à 2009. Il avait diminué par rapport aux années 1970, pour atteindre le plus bas niveau au milieu des années 1990. Au cours des années 90, il oscillait aux alentours de 30 semaines par année. Par conséquent, le revenu des immigrants récents a stagné pendant la majorité de la décennie. Toutefois, dès la fin des années 1990, une tendance à la hausse de l'emploi pour les immigrants récents a commencé, parallèlement aux replis du taux de faible revenu et d'autres indicateurs.

L'augmentation du taux de faible revenu chez les immigrants récents et le fait que ce taux était plus élevé après les années 1990 pourraient également être touchés par un facteur moins bien connu : la proportion d'étudiants parmi les immigrants récents a progressivement augmenté au cours des 30 dernières années. Avant le milieu des années 1990, environ 15 % des immigrants récents étaient des étudiants. Cette proportion était semblable à celle des étudiants dans la population née au Canada et la population d'immigrants plus âgés. Toutefois, après le milieu des années 1990, la proportion d'étudiants a augmenté pour atteindre plus de 25 % chez les immigrants récents, bien plus que la proportion de 18 % pour les immigrants plus âgés et pour les personnes nées au Canada.<sup>26</sup>

---

26. Lorsque les étudiants ont été exclus des immigrants récents, le taux de faible revenu a été généralement réduit de 2 à 3 points de pourcentage ces dernières années.

**Figure 3.7 Taux de faible revenu chez les immigrants récents et leurs semaines travaillées par année**



**Sources :** Enquête sur les finances des consommateurs (1976 à 1995) et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

Comme mentionné au chapitre précédent, le faible revenu dans l'ensemble de la population a maintenu une tendance à la baisse jusqu'en 2007. Une tendance semblable a été relevée chez les immigrants récents au moyen de la MPC.<sup>27</sup> Cependant, le taux de faible revenu des immigrants récents, lorsque mesuré selon le SFR et la MFR, a légèrement augmenté de 2005 à 2007. Nous avons également examiné les indices du faible revenu d'ordre plus élevé et constaté que les variations de l'écart relatif et des indices de gravité selon les trois lignes suivaient la même tendance à la baisse du taux de faible revenu que selon la MPC. Ces données suggèrent que les statistiques sur le faible revenu selon le SFR et la MFR réagissent différemment aux données selon la MPC pour les immigrants récents. Comme mentionné dans Zhang (2010), les immigrants récents sont les plus enclins à s'établir dans les grandes villes, où le coût de la vie est normalement élevé. Par ailleurs, nous savons que le même SFR et la même MFR s'appliquent à toutes les grandes villes, tandis que la MPC est différente dans chaque ville<sup>28</sup>.

27. Selon la MPC, la baisse du taux de faible revenu pour la population générale de 2005 à 2007 était significative au niveau de confiance 95 %, et celle pour les immigrants récents n'était que légèrement significative.

28. La MPC à Toronto est 8,8 % plus élevée que la MPC à Montréal, et 3,5 % plus élevée que la MPC à Vancouver. La proportion d'immigrants à Toronto et à Vancouver représente au moins le double du niveau à Montréal, mais Vancouver a une plus forte proportion d'immigrants récents que Montréal ou Toronto.

La figure 3.7 indique également que le début de la récession en 2008 a touché le taux de faible revenu pour les immigrants récents. Alors que leur nombre de semaines travaillées en 2008 a diminué subitement, leurs taux de faible revenu ont augmenté de 3 points de pourcentage selon le SFR et d'environ 4 points de pourcentage selon la MFR et la MPC, comparativement à ceux de 2007. Cependant, seule la variation selon la MPC était légèrement significative. L'écart relatif et les indices de gravité selon différentes lignes ont également augmenté, mais ces variations n'étaient pas significatives.

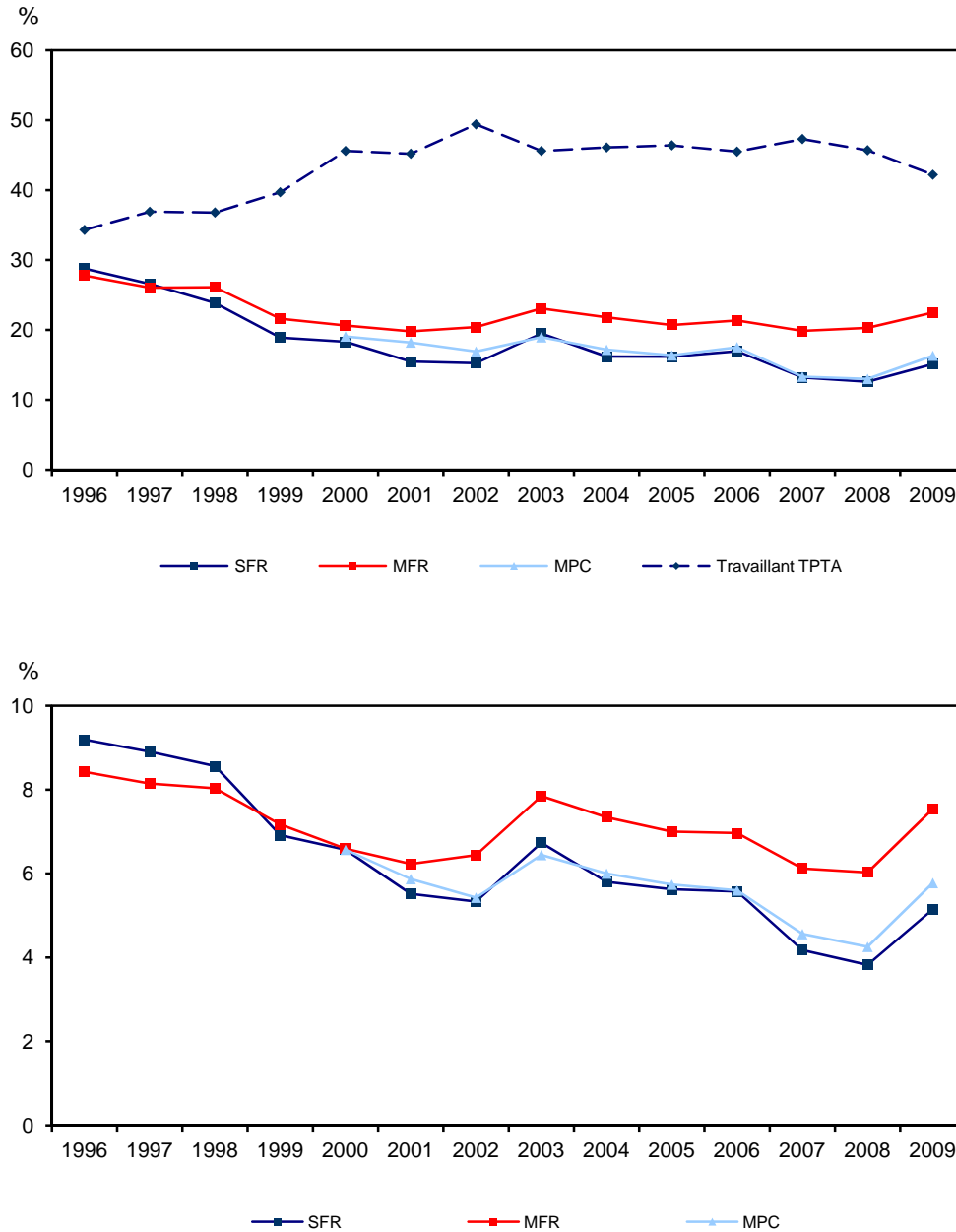
### **Autochtones hors réserve**

Le faible revenu chez les Autochtones est une préoccupation au Canada. Cependant, les données de l'EDTR nous permettent seulement d'examiner le faible revenu des Autochtones hors réserve pendant la période de 1996 à 2009. Nous considérons une personne comme autochtone si elle répond à au moins un des trois critères suivants : (1) une personne a déclaré être un membre du groupe désigné des Autochtones aux fins de l'équité en matière d'emploi; (2) une personne a déclaré avoir des antécédents autochtones; ou (3) une personne s'est identifiée comme faisant partie du groupe des Indiens visés par un traité ou des Indiens inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*.

La figure 3.8 contient les tendances du taux et de l'écart relatif du faible revenu pour les Autochtones hors réserve pour la période de 1996 à 2009 selon le SFR, la MFR et la. À l'instar du taux de faible revenu pour les parents seuls et les immigrants récents, le taux de faible revenu des Autochtones hors réserve a fléchi selon les trois lignes ces dernières années. La baisse du taux de faible revenu suivait de près les replis de l'écart relatif (figure 3.8, graphique inférieur) et les indices de gravité (non montrés). Cependant, le taux de faible revenu selon la MFR affiche une tendance plus stable depuis 2000, même si cette tendance ne s'accompagnait pas de variations semblables de l'écart relatif correspondant et des indices de gravité. En effet, les statistiques sur le faible revenu d'ordre plus élevé selon la MFR ont augmenté brièvement de 2000 à 2003 et, comme pour les deux autres lignes, elles ont affiché une tendance à la baisse de 2004 à 2008. Les tests statistiques portent à croire que l'écart relatif et les indices de gravité selon les trois lignes ont tous subi une baisse significative de 2003 à 2008.

À l'instar des autres groupes de personnes, le faible revenu des Autochtones hors réserve est fortement corrélé à leurs régimes d'emploi. Le graphique supérieur de la figure 3.8 indique la proportion d'Autochtones (de 18 à 64 ans) qui travaillaient à temps plein toute l'année (axe de droite). De 1996 à 2000, la proportion a augmenté de plus de 10 points de pourcentage et est demeurée aux alentours de 46 % par la suite (jusqu'en 2008). Le taux de faible revenu reflétait ces variations, mais en sens inverse : les taux de faible revenu selon la MFR et le SFR se sont repliés d'environ 10 points de pourcentage de 1996 à 2000.

**Figure 3.8 Taux de faible revenu pour les Autochtones hors réserve et pourcentage d'entre eux qui travaillent à temps plein toute l'année (graphique supérieur) et écart relatif de faible revenu pour les Autochtones hors réserve (graphique inférieur)**



**Sources :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1996 à 2009), Statistique Canada.

De 2000 à 2008, la proportion d'Autochtones hors réserve travaillant toute l'année à temps plein était très stable (sauf en 2002, où la proportion a atteint un sommet de

50 %). De même, le taux de faible revenu mesuré par la MFR était également très stable. Cependant, ce taux de faible revenu stable selon la MFR était accompagné d'une tendance à la baisse de l'écart relatif et des indices de gravité. Ce phénomène était probablement attribuable au fait que, pendant cette période, la proportion de travailleurs à temps partiel dans ce groupe a augmenté de plusieurs points de pourcentage. Cette augmentation, bien qu'elle n'ait pas nécessairement réduit l'incidence du faible revenu, favoriserait la réduction de l'écart relatif et de l'indice de gravité.

Toutefois, la récente récession semble avoir touché les Autochtones hors réserve. De 2008 à 2009, le pourcentage de ce groupe de personnes (de 18 à 64 ans) travaillant toute l'année à temps plein a diminué de près de quatre points de pourcentage, pour atteindre environ 42 %, le plus faible niveau depuis 2000. Cette baisse s'est manifestée immédiatement dans les augmentations de l'incidence et l'écart relatif du faible revenu pour les Autochtones hors réserve selon les trois lignes de faible revenu.

### **Personnes ayant des limitations d'activités**

La classification des personnes ayant des limitations d'activités a fait l'objet de quelques révisions à la fin des années 1990. Nous nous sommes concentrés sur les années postérieures à 1999, où une personne est considérée comme ayant des limitations d'activités si elle a déclaré avoir de la difficulté à effectuer des activités quotidiennes ou si elle a déclaré avoir une affection physique ou mentale ou un problème de santé qui réduisait la quantité ou le type d'activités qu'elle pouvait faire à la maison, à l'école ou au travail.

Nous tenons à souligner que les statistiques sur le faible revenu selon les pratiques actuelles au Canada pourraient bien sous-estimer les difficultés éprouvées par les personnes ayant des limitations d'activités. Pour toute personne souffrant de problèmes de santé, on peut raisonnablement présumer que le coût de la vie serait plus élevé que pour une personne identique sauf sur ce point. Cependant, aucun des trois lignes de faible revenu n'en tient compte. En effet, les statistiques sur le faible revenu pour les personnes ayant des limitations d'activités sont calculées de la même façon que celles de toutes les autres personnes, et les statistiques ci-après n'échappent pas à la règle. Néanmoins, nous accordons une attention particulière aux tendances du faible revenu, au lieu du niveau des statistiques.

La figure 3.9 présente les indices des taux et de l'écart relatif du faible revenu pour les personnes ayant des limitations d'activités.<sup>29</sup> Le faible revenu selon différentes lignes semblait avoir évolué dans différentes directions au cours de la dernière décennie : le taux, l'écart relatif et les indices de gravité du faible revenu selon la MFR ont augmenté au fil du temps, tandis que ceux selon le SFR et la MPC ont diminué. Par exemple, de 1999 à 2009, le taux de faible revenu selon la MFR a augmenté de 17 % à 20 %, tandis

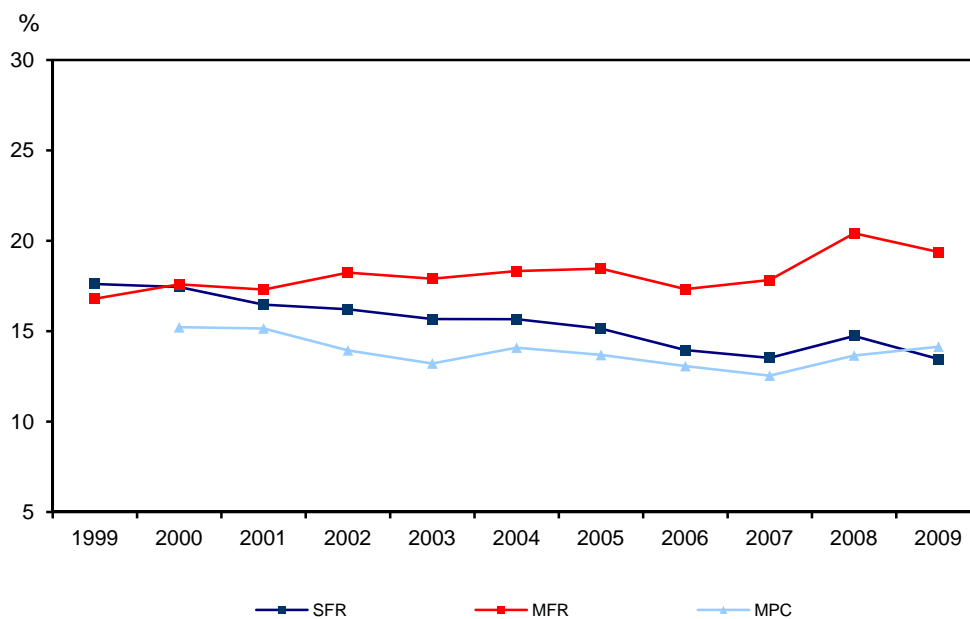
---

29. La tendance de l'indice de gravité est semblable à celle de l'écart relatif.

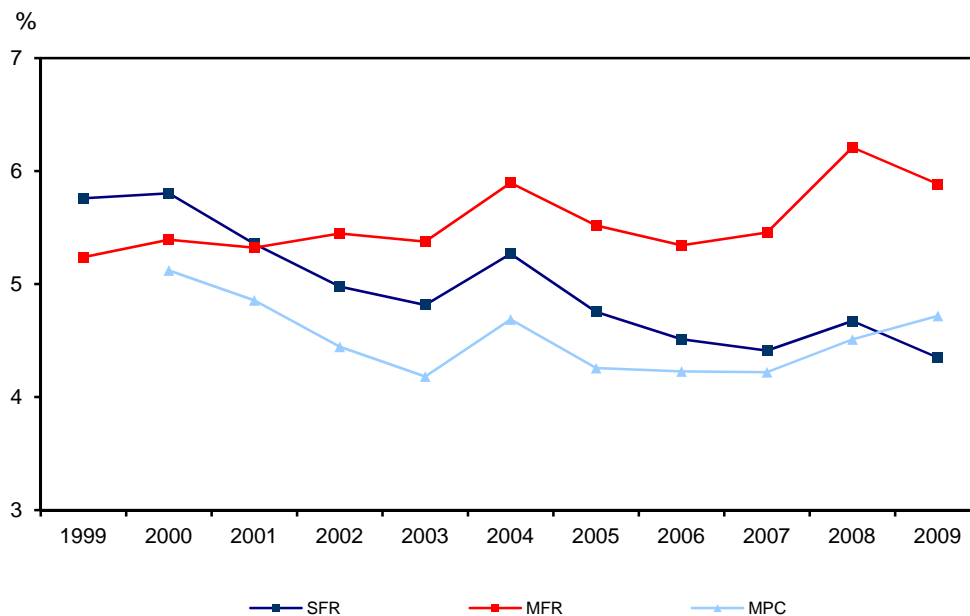
qu'il a diminué de 18 % à 14 % selon le SFR. Cela dit, selon la MPC, il y a eu peu de changement de 2000 à 2009.

En 2004, bien que les taux de faible revenu n'aient pas beaucoup changé par rapport à l'année précédente selon toutes les lignes, il y a eu des hausses ponctuelles marquées de l'écart relatif et des indices de gravité. Par exemple, selon la MPC et la MFR, l'écart relatif a augmenté d'environ un demi-point de pourcentage, et certaines de ces variations étaient statistiquement significatives. Ce phénomène est probablement attribuable à la croissance beaucoup plus lente du revenu des personnes ayant des limitations d'activités par rapport à la variation du revenu de l'ensemble de la population; nos données révèlent que de 2003 à 2004, le revenu médian pour la population générale a augmenté d'environ 3 %, alors que le revenu médian pour les personnes ayant des limitations d'activités est demeuré constant.

**Figure 3.9 Taux (graphique supérieur) et écart relatif (graphique inférieur) de faible revenu pour les personnes ayant des limitations d'activités, 1999 à 2009**



**Figure 3.9 Taux (graphique supérieur) et écart relatif (graphique inférieur) de faible revenu pour les personnes ayant des limitations d'activités, 1999 à 2009 (suite)**



**Sources :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1999 à 2009), Statistique Canada.

À l'instar du faible revenu pour l'ensemble de la population, le faible revenu pour les personnes ayant des limitations d'activités a augmenté en 2008 par rapport au taux de 2007. L'augmentation était robuste selon la MFR, mesurée par les hausses significatives du taux et de l'écart relatif du faible revenu. Fait intéressant, de 2008 à 2009, les statistiques sur le faible revenu n'ont pas changé beaucoup pour les personnes ayant des limitations d'activités.

## Sommaire

Dans ce chapitre, nous avons examiné le faible revenu dans des groupes de personnes souvent considérés comme des groupes à risque d'exclusion sociale. Le résultat démontre qu'au cours des dernières décennies, les mesures du faible revenu se sont améliorées le plus pour les Canadiens âgés. Les parents seuls ont également accompli des progrès remarquables, mais leur taux de faible revenu demeurerait élevé par rapport aux autres groupes. Toutefois, la situation des personnes non âgées hors famille était probablement la plus grave de tous les groupes, malgré les améliorations observées au cours des 10 dernières années pour ces personnes.

De plus, bien que l'économie canadienne ait joui d'une croissance presque ininterrompue au cours de la dernière décennie et que bon nombre de groupes vulnérables en aient bénéficié en enregistrant des replis significatifs de leur faible revenu, ces groupes n'ont pas tous bénéficié équitablement de la croissance. Par



exemple, le faible revenu chez les Canadiens âgés et les Canadiens ayant des limitations d'activités a augmenté dernièrement, du moins selon les mesures relatives.

Enfin, le faible revenu chez les Autochtones hors réserve, les enfants, les immigrants récents ou même les personnes ayant des limitations d'activités représentait environ la moitié de celui des personnes non âgées hors famille ou des parents seuls. Il pourrait encore y avoir des cas où des personnes sont lésées pour d'autres dimensions. Dans le prochain chapitre, nous allons examiner la dimension régionale.

## Chapitre 4 Le faible revenu dans les provinces et les villes

Dans le présent chapitre, nous parlons de l'évolution du faible revenu aux niveaux infranationaux et comparons le faible revenu dans les provinces et les villes. Nous nous efforçons également de relever les cas de personnes à faible revenu dans les différentes provinces et villes, de manière à fournir une toile de fond pour des discussions de politiques selon l'emplacement. Bien que l'échantillon de l'EDTR nous permette d'examiner le faible revenu pour les groupes de personnes dans pratiquement toutes les provinces, il ne nous permet pas de le faire dans toutes les villes. Nous nous concentrons sur les villes ayant une population de 1 million d'habitants ou plus en 2009 : Montréal, Ottawa–Gatineau, Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver, ainsi que Winnipeg.<sup>30</sup>

Nous avons étudié la période de 1976 à 2009. Nous avons accordé une attention particulière à la période de 2000 à 2009, où les trois lignes de faible revenu étaient disponibles et les définitions pour différents groupes de personnes étaient uniformes. Par conséquent, lorsqu'il est question du faible revenu entre les groupes de personnes au sein d'une province ou d'une ville, la période de référence se limite de 2000 à 2009. Les taux de faible revenu en 2000 et en 2009 pour les provinces, certaines villes et dans divers groupes de personnes se trouvent dans les tableaux 4.1 et 4.2 à la fin du présent chapitre.<sup>31</sup>

### L'évolution du faible revenu dans les provinces et les villes

#### Les provinces

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'incidence du faible revenu a significativement diminué, des baisses particulièrement fortes ayant été enregistrées de 1976 à 1989 et de 2000 à 2008. La baisse de 1976 à 1989 fit en sorte que l'incidence provinciale du faible revenu se rapprocha de la moyenne nationale. De même, de 2000 à 2009, les taux de faible revenu mesurés par les trois lignes ont fléchi. En 2000, les taux provinciaux de faible revenu se chiffraient à 13,2 % selon le SFR, à 21,4 % selon la mesure du faible revenu (MFR) et à 20,5 % selon la mesure du panier de consommation (MPC), et selon la MFR et la MPC, les incidences provinciales étaient significativement plus élevées que les incidences nationales correspondantes en 2000.<sup>32</sup> Cependant, ces dernières années, le

---

30. La ville de Winnipeg avait un peu plus de 742 000 résidents en 2009. Elle a été sélectionnée parce que le nombre de personnes échantillonnées dans cette ville dans l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de 2009 était assez élevé (2 464 observations).

31. Les tableaux A4 et A5 de l'annexe contiennent les intervalles de confiance à 95% pour les tableaux 4.1 et 4.2 respectivement.

32. Étant donné que les échantillons provinciaux et nationaux ne sont pas indépendants, la comparaison a été faite entre l'échantillon provincial et l'échantillon composé des neuf autres provinces. Dans ce qui suit, chaque fois que nous faisons un test entre une région et le pays, ou un groupe d'une région et un groupe à l'échelon national, l'échantillon national représente les personnes de toutes les autres régions, la région en question étant exclue de façon à ce que les deux échantillons ne soient pas superposés.

taux de faible revenu selon le SFR était plus faible que le taux national, les écarts entre les taux provinciaux et national selon la MFR et la MPC étaient beaucoup plus petits qu'au début des années 2000, et ces replis des taux provinciaux de faible revenu étaient accompagnés de changements semblables des écarts relatifs de faible revenu. Cependant, selon la MFR et la MPC, les incidences du faible revenu dans cette province demeuraient significativement plus élevées que l'échelon national correspondant en 2009.

L'Île-du-Prince-Édouard a également enregistré une amélioration. Sa caractéristique particulière était un recul persistant à long terme de l'incidence du faible revenu selon les trois seuils. Selon le SFR, l'incidence provinciale du faible revenu était semblable à l'incidence nationale au milieu des années 1970. Dès le début des années 1980, l'incidence à l'échelon provincial était constamment au-dessous du niveau national, et les écarts étaient statistiquement significatifs presque chaque année. L'incidence provinciale du faible revenu selon la MFR était supérieure au niveau national avant les années 1990, mais par la suite, l'incidence à l'échelon provincial n'était pas statistiquement différente du niveau national.<sup>33</sup> De même, selon la MPC, l'incidence à l'échelon provincial était plus élevée qu'à l'échelon national au début des années 2000, mais plus récemment, celle à l'échelon provincial correspondait à celle à l'échelon national.

La Nouvelle-Écosse suivait la tendance nationale du faible revenu à l'échelon provincial selon tous les seuils. Selon le SFR, l'incidence à l'échelon provincial était parallèle à celle à l'échelon national. Toutefois, selon la MFR (de 1978 à 2009) et la MPC (de 2000 à 2009), les taux de faible revenu en Nouvelle-Écosse étaient significativement plus élevés que les moyennes nationales. Un signe plutôt décourageant pour cette province était que, de 2006 à 2009, les écarts entre les incidences provinciales et nationale du faible revenu selon la MFR et la MPC devinrent plus larges qu'ils ne l'étaient avant 2006.

Au milieu des années 1980, le Nouveau-Brunswick affichait une incidence du faible revenu plus forte selon le SFR que celle du niveau national. Les écarts entre l'incidence à l'échelon provincial et l'échelon national étaient presque toujours statistiquement significatifs. Cependant, dès la fin des années 1990, l'incidence du faible revenu selon le SFR est tombée sous l'échelon national, et des améliorations constantes ont été observées au cours des dernières années. À l'instar de la Nouvelle-Écosse, les incidences selon la MFR et la MPC au Nouveau-Brunswick étaient plus élevées que les incidences correspondantes à l'échelon national. Toutefois, un signe encourageant était que le faible revenu s'est amélioré selon le SFR et la MPC de 2000 à 2009, et que des améliorations constantes sont survenues pendant les quatre années jusqu'à 2009 selon la MFR. En effet, en 2009, les taux provinciaux de faible revenu selon la MFR et la MPC n'étaient plus significativement différents des taux nationaux correspondants.

---

33. Cependant, de 1999 à 2002, le niveau provincial était supérieur au niveau national.

Le Québec suivait généralement la tendance nationale du faible revenu du début des années 1980 à la fin des années 1990. Pendant cette période, le taux provincial de faible revenu selon le SFR et la MFR était généralement plus élevé que le taux national correspondant. Cependant, de la fin des années 1990 au début des années 2000, l'incidence a diminué de façon significative et plus vite qu'à l'échelon national selon le SFR, de sorte qu'à la fin des années 2000, les incidences nationale et provinciales n'étaient plus différentes les unes des autres. Selon la MFR, le taux provincial de faible revenu était également plus élevé que le taux national avant le début des années 2000. Toutefois, par la suite, le taux provincial s'est replié et a commencé à se rapprocher du taux national. C'est également au début des années 2000 qu'il y a eu des replis significatifs de l'incidence du faible revenu selon la MPC pour le Québec. Cependant, cette tendance s'était inversée en 2005, où les incidences du faible revenu ont commencé à grimper légèrement pour atteindre le niveau national.

Les taux de faible revenu de l'Ontario, à l'instar du Québec, ont augmenté aux alentours des récessions et diminué entre les récessions. Toutefois, contrairement au Québec, la situation de faible revenu en Ontario s'est détériorée au fil du temps, en particulier selon le SFR et la MFR. En 1976, les taux de faible revenu en Ontario étaient justes au-dessus de 80 % des taux nationaux et ont fléchi pour atteindre un creux d'environ 75 % des taux nationaux au milieu des années 1980. Dès lors, l'incidence à l'échelon provincial a augmenté de façon relativement constante pour se rapprocher de celle à l'échelon national. En 2009, l'incidence en Ontario selon le SFR a dépassé celle du Canada pour la première fois (10,1 % contre 9,6 %). L'année 2004 a été décisive en ce qui concerne le faible revenu selon la MPC : de 2000 à 2003, l'incidence provinciale se situait au-dessous de l'incidence nationale, tandis qu'à partir de 2004, l'incidence provinciale a augmenté pour atteindre le niveau national. De plus, l'Ontario divergeait par rapport à toutes ses provinces voisines de l'Est, parce que ses incidences du faible revenu et ses écarts relatifs ont augmenté significativement de 2007 à 2009, selon la MFR et la MPC.

Le Manitoba a enregistré une amélioration depuis 1976, année où l'incidence du faible revenu était environ 30 % plus élevée que celles à l'échelon national selon le SFR et la MFR. Le Manitoba a gagné du terrain et était à peu près équivalent au niveau national en 1983-1984, mais il a ensuite monté à environ 20 % au-dessus du niveau national à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Vers le milieu et la fin des années 1990, l'incidence du faible revenu selon le SFR pour le Manitoba était semblable à l'échelon national. L'incidence selon la MFR à l'échelon provincial était plus élevée qu'à l'échelon national, et souvent de façon significative. L'incidence et l'écart relatif du faible revenu sont demeurés relativement stables depuis le début des années 1980 au Manitoba, et l'incidence nationale ayant suivi une tendance à la hausse depuis la fin des

années 1980, l'écart provincial et national s'est rétréci ces dernières années.<sup>34</sup> Fait plus remarquable, l'écart relatif et l'indice de gravité ont diminué au Manitoba entre 2000 et 2009 selon les trois lignes. Un autre signe positif était que l'incidence provinciale selon la MPC était constamment au-dessous du niveau national, parfois de façon significative.

Le taux de faible revenu selon le SFR a franchi un tournant en Saskatchewan au milieu des années 1990. Avant cette année-là, l'incidence du faible revenu à l'échelon provincial et à l'échelon national était semblable; par la suite, l'incidence à l'échelon provincial est tombée au-dessous de l'incidence nationale, et l'écart était souvent statistiquement significatif. Les incidences selon la MFR et la MPC pour la province étaient constamment plus élevées que les incidences correspondances à l'échelon national, et les écarts selon la MFR étaient particulièrement importants et significatifs avant 2009. Toutefois, il est encourageant de constater que pour toutes les lignes dans les années antérieures à 2008, où l'incidence à l'échelon national a diminué, l'incidence à l'échelon provincial a fléchi plus vite, et alors que l'incidence à l'échelon national a augmenté ou est demeurée stable, l'incidence à l'échelon provincial a continué de se replier. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater qu'en 2009, les taux provinciaux de faible revenu selon la MFR et la MPC ont atteint un creux historique, tombant au-dessous du niveau national pour la première fois.

L'Alberta a enregistré des incidences du faible revenu constamment au-dessous du niveau national selon les trois seuils, sauf pendant la décennie du milieu des années 1980 au milieu des années 1990. Une forte tendance à la baisse de l'incidence a commencé au début des années 1990, ce qui a donné lieu à des incidences significativement plus faibles selon les trois seuils pour l'Alberta, comparativement au niveau national, de 2003 à 2008. Cependant, la province a été durement touchée par la récente récession. En 2009, les incidences, les écarts relatifs et les indices de gravité du faible revenu selon les trois lignes sont devenus significativement plus élevés que ceux de 2008, et l'augmentation a été particulièrement forte selon la MPC, l'incidence ayant grimpé de quatre points de pourcentage pour atteindre 10 % entre 2008 et 2009.

La Colombie-Britannique a généralement suivi la tendance nationale en matière de faible revenu. Toutefois, lorsque le faible revenu augmentait à l'échelon national, le faible revenu provincial augmentait plus vite, et lorsque le faible revenu national diminuait, le faible revenu provincial diminuait plus vite. De 1976 à 1983, l'incidence du faible revenu était plus faible en C.-B. qu'au Canada. Dès lors et jusqu'en 1998, les taux se ressemblaient beaucoup selon le SFR et la MFR. Cependant, dès la fin des années 1990, l'incidence provinciale a commencé à dépasser le niveau national selon les deux lignes, et l'écart était souvent statistiquement significatif. De plus, selon la MPC, l'incidence du faible revenu dans cette province avait toujours été au-dessus du niveau national.

---

34. Toutefois, en 2009, l'incidence provinciale selon la MFR a augmenté et est devenue significativement plus élevée qu'à l'échelon national, tandis que selon le SFR, l'incidence a diminué pour s'établir à 93 % du niveau national en 2008 et est demeurée à ce niveau en 2009.

## Les villes

L'incidence du faible revenu de Montréal est demeurée relativement stable de 1976 au début des années 1990 selon le SFR et la MFR, tandis que pendant le reste des années 1990, elle a augmenté. Cela dit, au cours des 10 années qui ont suivi, les Montréalais ont bénéficié de réductions significatives de l'incidence du faible revenu. Néanmoins, à Montréal, l'incidence demeurait l'une des plus élevées parmi les grandes villes ces dernières années, et au cours des deux dernières années, certains indices portaient à croire que le faible revenu à Montréal avait encore augmenté. Par exemple, selon la MPC, l'incidence du faible revenu en 2008-2009 était significativement plus élevée que pendant la période de 2004 à 2007. L'incidence selon la MFR a également augmenté, et l'augmentation survenue en 2008 était particulièrement robuste.<sup>35</sup>

Ottawa–Gatineau a affiché des hauts et des bas de l'incidence du faible revenu pendant la période de 1976 à 2009. À l'instar de Montréal, l'incidence du faible revenu à Ottawa–Gatineau a atteint un sommet historique en 1996 et en 1997. Au cours des 10 années qui ont suivi, les résidents de la région de la capitale nationale ont subi des replis de l'incidence du faible revenu. Toutefois, en 2008, les incidences selon les trois lignes ont augmenté comparativement à l'année précédente. L'écart relatif selon la MFR a également augmenté significativement. Cependant, la tendance générale à la baisse n'avait pas changé, le faible revenu ayant encore diminué en 2009 par rapport au taux de 2008 (mais pas de façon significative).

Toronto a enregistré quelques réductions significatives du faible revenu selon le SFR et la MFR à la fin des années 1980. Toutefois, à l'instar des autres grandes villes, l'incidence du faible revenu selon le SFR variait énormément à Toronto, oscillant de moins de 8 % en 1988 à plus de 17 % en 1995. Au cours des 10 dernières années, de 2000 à 2009, alors que l'incidence selon le SFR et la MPC a fluctué entre 10 % et 13 %, l'incidence selon la MFR a suivi une forte tendance à la hausse, augmentant d'environ 9 % à 13 %, et une tendance semblable a été observée en ce qui concerne l'écart relatif et l'indice de gravité du faible revenu selon la MFR.<sup>36</sup>

Le taux de faible revenu des résidents de Winnipeg en 2008 était semblable à celui de 1976 selon la MFR. De même, aucune tendance claire du taux du SFR ne ressort avant les années 1990. Toutefois, du milieu des années 1990 à 2009, le taux de faible revenu selon le SFR a diminué significativement. En outre, l'écart relatif et l'indice de gravité du faible revenu ont diminué selon les trois lignes pendant la période de 2000 à 2009, mais seules les baisses de l'écart relatif et de l'indice de gravité du SFR étaient significatives.

L'incidence du faible revenu de Calgary selon le SFR et la MFR a augmenté de façon constante de 1976 au début des années 1990. Par la suite, l'incidence est retombée au

---

35. Il y a eu un repli de l'incidence du faible revenu en 2009 selon le SFR, mais ce fléchissement n'a pas été soutenu par les baisses correspondantes de l'écart relatif et des indices de gravité.

36. La tendance à la hausse des indices de l'écart relatif et de gravité avait commencé à la fin des années 1990.

niveau du milieu des années 1970. Cependant, la réduction du faible revenu du début des années 1990 à 2008 était spectaculaire. Par exemple, au sommet d'autour de 1992, les incidences du SFR et de la MFR à Calgary étaient pratiquement les plus élevées de toutes les grandes villes. En 2000, les taux de faible revenu pour cette ville ont diminué au plus faible niveau de toutes les grandes villes : 10,0 % selon le SFR; 7,0 % selon la MFR; et 8,9 % selon la MPC. En 2008, ils demeuraient les plus faibles : 6,6 % selon le SFR; 5,1 % selon la MFR; et 6,0 % selon la MPC. Toutefois, la dernière récession a fait doubler l'écart relatif de la MFR par rapport au niveau de 2007.

Edmonton, comme Calgary, a enregistré une augmentation des taux de faible revenu de 1976 au début des années 1990, et une baisse spectaculaire des taux par la suite. Contrairement à Calgary, les taux de faible revenu selon le SFR et la MFR dans cette ville sont tombés quelque peu au-dessous des niveaux du milieu des années 1970. Les réductions du faible revenu du début des années 1990 à 2008 ont également été vigoureuses à Edmonton. En 2000, les incidences se situaient à 13,7 % selon le SFR, à 10,1 % selon la MFR; et à 10,1 % selon la MPC. En 2008, ces taux ont significativement diminué, pour s'établir à 7,0 % selon le SFR; à 7,1 % selon la MFR, et à 4,9 % selon la MPC. Toutefois, la plus récente récession a fortement ébranlé Edmonton.<sup>37</sup> L'incidence, l'écart relatif et les indices de gravité selon les trois lignes ont augmenté en 2009 par rapport au niveau de 2006-2008. Par exemple, l'incidence selon la MPC se situait aux alentours de 5 % pendant les trois années antérieures à 2009. Elle a atteint 12 % en 2009.

La situation de faible revenu de Vancouver était mitigée. De 1976 au début des années 1990, les taux de faible revenu selon le SFR et la MFR ont augmenté la majorité du temps. L'incidence du faible revenu de la ville selon le SFR s'est repliée de la fin des années 1990 à 2007. Elle s'accompagnait de la baisse de l'incidence selon la MPC de 2000 à 2007. Cependant, l'incidence selon la MFR a suivi une forte tendance à la hausse à compter de la fin des années 1980. Cependant, l'écart relatif et les indices de gravité ont diminué de façon uniforme selon les trois lignes pendant la période de 2000 à 2007. La dernière récession a également touché Vancouver, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'incidence, de l'écart relatif et de la gravité du faible revenu en 2009 par rapport à 2007 selon les trois seuils.

## **Comparaisons du faible revenu dans les provinces et les villes**

### **Description de la stratégie et des règles de comparaison**

Les comparaisons robustes du faible revenu entre les provinces ou les villes ne sont ni simples ni exemptes de controverse. Notre approche consiste à employer plusieurs lignes de faible revenu et plusieurs indices. Nous tenons également compte de l'évolution du faible revenu pour une province ou une ville.

---

37. Seule la ville de Vancouver avait une situation semblable à celle d'Edmonton.

Il est souhaitable d'utiliser plusieurs lignes, parce que le faible revenu peut être mesuré de différentes perspectives. Une région peut s'en être très bien tirée selon une ligne relative, mais selon une ligne absolue, un tableau différent peut ressortir. Par conséquent, une comparaison avec une seule ligne n'est pas aussi robuste qu'avec plusieurs lignes. L'utilisation de plusieurs indices est souhaitable parce que différents indices peuvent avoir des propriétés différentes et fournir des renseignements différents. Une comparaison à partir d'un seul indice peut être trompeuse. Par exemple, une région peut avoir une forte incidence, mais son écart relatif peut être très bas, ou vice versa.

Il convient également de comparer le faible revenu à différents moments. Une comparaison à un moment donné n'est peut-être pas robuste, parce que les économies régionales peuvent évoluer selon différents parcours. Une année donnée, certaines régions peuvent déjà s'être sorties d'une récession, tandis que d'autres peuvent encore être dans un creux. De toute évidence, il n'était pas pratique de faire des comparaisons à chaque instant. Nous déclarons des données sur notre classement du faible revenu pour 2009, mais le résultat n'est pas basé sur les statistiques sur le faible revenu de 2009 seulement. L'évolution du faible revenu de 1976 à 2009 (de 2000 à 2009 selon la MPC) dans une province ou une ville est également prise en considération.

Nous employons cinq règles pour nous aider à comparer le faible revenu entre les provinces et les villes. Premièrement, nous avons appuyé toutes les comparaisons sur des tests statistiques rigoureux. Les indices de faible revenu eux-mêmes sont des estimations fondées sur des échantillons d'enquêtes, et ils sont donc affectés par des variations d'échantillonnage. La comparaison de deux provinces ou villes n'est significative que si les écarts entre les indices de faible revenu sont statistiquement significatifs.<sup>38</sup> En particulier, si l'intervalle de confiance estimatif d'un indice de faible revenu pour une province recouvrait celui d'une autre province, on présumait que les deux provinces avaient le même niveau de faible revenu. Si les deux intervalles ne se recoupaient pas, ou s'ils ne se recoupaient que légèrement, nous dirions que les deux provinces étaient significativement ou légèrement différentes l'une de l'autre, respectivement.

Deuxièmement, alors que nous nous concentrons sur les estimations de l'incidence du faible revenu pour les comparaisons, l'écart relatif et l'indice de gravité sont également employés comme facteurs complémentaires. L'écart relatif est un indice d'ordre plus élevé que l'incidence; l'indice de gravité est un indice d'ordre plus élevé que l'écart relatif. Par conséquent, si deux provinces ou villes avaient la même incidence, mais qu'une d'elles avait un écart relatif plus élevé, celle ayant un écart relatif plus élevé serait classée au-dessous de l'autre. De même, lorsque les incidences et les écarts relatifs sont les mêmes, la gravité du faible revenu est employée dans la comparaison.

---

38. Toutes les comparaisons à suivre sont basées sur une comparaison des intervalles de confiance à 95 % pour les indices de faible revenu correspondants. Cette pratique a été adoptée par Osberg et Xu (1999), entre autres.



Troisièmement, lorsque des seuils différents ont donné des résultats différents dans les comparaisons du faible revenu, nous avons attribué un poids inférieur aux résultats selon le SFR comparativement à ceux selon la MPC et la MFR. Dans la documentation, les lignes de faible revenu comme la MFR sont normalement considérés comme des seuils pour faciliter le repérage des personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour participer pleinement à la vie communautaire. En ce sens, une personne dont le revenu est inférieur au seuil de la MFR est susceptible d'être très vulnérable à l'exclusion sociale. Étant donné que l'année de base des seuils de la MFR est changée chaque année, ces seuils correspondraient au niveau de vie contemporain. En revanche, les seuils actuels du SFR sont basés sur le niveau de vie de 1992 des ménages canadiens. Bien qu'ils aient été mis à jour pour tenir compte de la variation de l'indice des prix à la consommation chaque année, leurs valeurs réelles demeurent au niveau de 1992.<sup>39</sup>

Quatrièmement, lorsque les règles décrites précédemment n'ont pas pu nous aider à faire une comparaison, nous avons examiné comment le faible revenu avait évolué au sein d'une province ou d'une ville. Si deux régions étaient identiques selon les règles susmentionnées, nous utilisons la position relative d'une province ou d'une ville pour déterminer son classement. Par exemple, si deux provinces avaient les mêmes valeurs en 2009 pour l'incidence, l'écart relatif et la gravité du faible revenu, mais qu'une des provinces avait une plus forte incidence que l'autre en 1976 ou en 2000, il serait raisonnable de dire que la province ayant la plus forte incidence en 1976 supplantait l'autre province parce qu'elle a progressé davantage en réduisant le faible revenu au fil du temps. Enfin, nous avons réalisé des tests de dominance stochastique de divers ordres pour classer les provinces si les quatre premières règles ne permettaient pas de déterminer la position d'une province ou d'une ville.

Bien sûr, les règles susmentionnées ne sont pas infaillibles. D'une part, bien qu'elles nous semblent raisonnables, certains lecteurs les remettront en question. D'autre part, rien ne garantit l'intégralité des comparaisons. Par exemple, si l'intervalle de confiance d'un indice de faible revenu pour une province est tellement large que tous les intervalles des autres provinces tombent dans les limites supérieures et inférieures de l'intervalle pour la province en question, la province ne peut pas être classée. En outre, les trois lignes de faible revenu sont basées sur certaines suppositions et certains jugements experts. Nos résultats pourraient être biaisés en raison de ces suppositions et jugements. Néanmoins, nous croyons que l'approche axée sur plusieurs périodes, lignes et indices constitue une importante amélioration par rapport à l'approche basée sur un seul point, un seul seuil et un seul indice pour les comparaisons du faible revenu. Nous espérons que les règles simples et transparentes que nous avons créées pourront éclairer les discussions à venir.

---

39. Pour ce qui est de la capacité de tenir compte de l'évolution du niveau de vie, le seuil de la MPC tombe entre les seuils du SFR et de la MFR parce que l'année de base est changée périodiquement.

## Comparaisons du faible revenu entre les provinces

Parmi les 10 provinces, l'Île-du-Prince-Édouard est celle qui s'en est la mieux tirée. Pour ce qui est de l'indice du faible revenu, la province de l'Alberta devançait l'Î.-P.-É. selon la MFR en 2009. Toutefois, selon le SFR, l'Î.-P.-É. dépassait l'Alberta, tandis que selon la MPC, les incidences des deux provinces étaient ex æquo. Cependant, lorsqu'on a examiné les écarts relatifs, on a constaté que l'Î.-P.-É. se classait au premier rang parmi les 10 provinces selon les trois lignes, et que les indices de gravité à l'Î.-P.-É. étaient pratiquement les plus bas de toutes les autres provinces en 2009. De plus, l'évolution du faible revenu à l'Î.-P.-É. a été positive. Cette province a progressé du milieu de l'échelle de faible revenu du pays en 1976 à l'échelon supérieur en 2009.

La province de l'Alberta suivait de près l'Î.-P.-É. En effet, si nous utilisions uniquement l'indice du faible revenu en mettant davantage l'accent sur les lignes de la MFR et de la MPC, l'Alberta aurait été classée devant l'Î.-P.-É.<sup>40</sup> Cela dit, les écarts relatifs et les indices de gravité du faible revenu en Alberta étaient beaucoup plus élevés que ceux de l'Î.-P.-É. En effet, les écarts relatifs et les indices de gravité du faible revenu en Alberta étaient encore plus élevés que ceux de plusieurs autres provinces, comme la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador. En outre, l'Alberta était relativement mieux placée en 1976 dans l'échelle du faible revenu, ce qui fait que sa progression à long terme n'a pas été aussi solide que celle de l'Î.-P.-É.

La Saskatchewan suivait l'Alberta. En 2009, selon la MFR, l'incidence en Saskatchewan était seulement supérieure à celle de l'Alberta, essentiellement identique à celles de l'Î.-P.-É. et de l'Ontario et inférieure à celles des six autres provinces. Selon la MPC, son incidence était semblable à celle des deux provinces en tête du peloton (l'Î.-P.-É. et l'Alberta), alors que selon le SFR, l'incidence de la Saskatchewan était supérieure à celle de l'Î.-P.-É. seulement. De plus, cette province avait fait des progrès robustes en matière de faible revenu au fil du temps. En 1976, elle se classait dans l'échelon moyen supérieur, tandis qu'en 2009 elle est devenue l'une des trois provinces en tête de peloton selon l'indice du faible revenu. Nous avons remarqué que l'écart relatif de faible revenu de la Saskatchewan était semblable à celui du Manitoba et de Terre-Neuve-et-Labrador, alors que la gravité du faible revenu était plus marquée que dans les deux provinces en 2009. Cependant, lorsque des tests de dominance stochastique ont été effectués, la Saskatchewan dominait le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario dans les tests de deuxième ordre.<sup>41</sup>

La comparaison qui précède positionne le Manitoba, l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador en concurrence pour la prochaine place. En ce qui concerne l'incidence du

---

40. Comme susmentionné, la récente récession a eu un effet marqué sur le faible revenu de l'Alberta en 2009. Si nous classions les provinces selon le faible revenu en 2008, l'Alberta aurait supplanté l'Î.-P.-É.

41. La Saskatchewan dominait le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador et l'Ontario au deuxième ordre, lorsque le seuil était établi entre 0 et 18 785 \$, entre 0 et 15 750 \$ et entre 8088 \$ et 18 692 \$ respectivement.

faible revenu, les données étaient mitigées. L'Ontario se classait plus haut que le Manitoba et était semblable à Terre-Neuve-et-Labrador selon la MFR. Selon la MPC, le Manitoba se classait devant Terre-Neuve-et-Labrador et était semblable à l'Ontario. Cependant, selon le SFR, l'incidence de l'Ontario était plus élevée que celle de Terre-Neuve-et-Labrador et la même qu'au Manitoba. L'écart relatif et les indices de gravité montraient des tendances semblables mixtes entre ces provinces. Toutefois, lorsque nous accordions plus de poids aux incidences en fonction de la MFR et de la MPC qu'à ceux basés sur le SFR, l'Ontario se classait devant les deux autres provinces.

Terre-Neuve et le Manitoba ont réalisé plus de progrès en matière de réduction du faible revenu au fil du temps que l'Ontario de 1976 à 2009, mais les résultats des tests de dominance suggèrent que l'Ontario dominait Terre-Neuve-et-Labrador au deuxième ordre pour un seuil allant jusqu'à 13 977 \$ en 2009. L'Ontario dominait également le Manitoba au deuxième ordre pour un seuil allant jusqu'à 18 846 \$, tandis que le Manitoba dominait Terre-Neuve-et-Labrador au deuxième ordre pour un seuil de 1 002 \$ à 12 245 \$. Par conséquent, nous classerions le Manitoba après l'Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador après le Manitoba en 2009.

Le Québec et le Nouveau-Brunswick semblaient arriver ensuite pour la prochaine place. Il est difficile de les distinguer pour ce qui est de l'incidence du faible revenu en 2009. Selon la MFR, les deux provinces étaient semblables. Cependant, selon la MPC, l'incidence au Québec était légèrement supérieure à celle du Nouveau-Brunswick, tandis que selon le SFR, l'incidence au Nouveau-Brunswick était significativement plus faible qu'au Québec. Par ailleurs, selon la MPC et la MFR, l'écart relatif et les indices de gravité au Québec étaient légèrement plus faibles que ceux du Nouveau-Brunswick. Toutefois, le Nouveau-Brunswick a fait plus de progrès au fil du temps que le Québec selon la MFR et la MPC. Ces incertitudes ont été clarifiées quelque peu grâce aux tests de dominance, qui nous ont montré que le Québec dominait le Nouveau-Brunswick aux tests de deuxième ordre pour n'importe quel seuil. Par conséquent, nous classerions le Québec devant le Nouveau-Brunswick.

Les deux provinces restantes, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, avaient des estimations semblables de l'incidence, de l'écart relatif et de l'indice de gravité selon la MFR et la MPC en 2009, mais selon le SFR, les indices en Nouvelle-Écosse étaient significativement plus faibles que ceux de la C.-B. En outre, selon le SFR et la MFR, la Nouvelle-Écosse a fait plus de progrès en matière de réduction du faible revenu pendant la période de 1976 à 2009, mais selon la MPC et la MFR, la C.-B. a progressé plus que la Nouvelle-Écosse de 2000 à 2009. Dans l'ensemble, les données suggèrent que la Nouvelle-Écosse devançait légèrement la Colombie-Britannique.

### **Comparaisons du faible revenu entre différentes grandes villes**

Calgary et Ottawa-Gatineau se partageaient la première place en tant que villes ayant le moins de faible revenu parmi les grandes villes en 2009. Selon la MFR, l'incidence du faible revenu pour Edmonton n'était pas significativement différente de celle de Calgary

et d'Ottawa-Gatineau. Selon la MPC, Winnipeg était également une candidate potentielle, tandis que selon le SFR, Winnipeg et Edmonton étaient les concurrentes. Toutefois, étant donné qu'Edmonton avait une incidence légèrement plus élevée que celle de Calgary et de Winnipeg, et un écart relatif et une gravité significativement plus élevés que ceux de Winnipeg, nous avons exclu Edmonton des candidates à la première place.

En 2009, Winnipeg avait un écart relatif et une gravité légèrement plus faibles que Calgary selon la MPC, et ses progrès historiques étaient impressionnants selon le SFR et la MPC. Cependant, son incidence selon la MFR était significativement plus élevée qu'à Calgary. Les résultats des tests de dominance démontrent également que Calgary et Ottawa-Gatineau dominaient Winnipeg<sup>42</sup>, ce qui laissait Calgary et Ottawa-Gatineau pour la comparaison. En ce qui concerne les trois lignes et indices de faible revenu, les deux villes n'étaient pas statistiquement différentes l'une de l'autre. Néanmoins, Ottawa-Gatineau a fait des progrès plus robustes que Calgary de 1976 à 2009, alors que les résultats des tests de dominance stochastique suggèrent que Calgary dominait Ottawa-Gatineau. Par conséquent, nous ne sommes pas parvenus à distinguer les deux villes.

Entre Edmonton et Winnipeg, Winnipeg devançait Edmonton. Selon le SFR et la MFR, ces deux villes n'étaient pas différentes en ce qui concerne leur incidence, leur écart relatif et les indices de gravité du faible revenu en 2009. Toutefois, selon la MPC, l'incidence et l'indice de gravité à Winnipeg étaient légèrement plus faibles que ceux à Edmonton, et l'écart relatif de la première ville étaient significativement plus faible que celui de la deuxième ville, surtout en raison d'une hausse significative du faible revenu à Edmonton en 2009. En outre, l'incidence du faible revenu selon le SFR a fortement baissé entre 1976 et 2009 à Winnipeg, passant de 19 % à 10 %, ce qui porte à croire que Winnipeg a réalisé des progrès historiques robustes en matière de réduction du faible revenu.

Parmi les trois villes restantes, Vancouver avait un désavantage manifeste en ce qui concerne les comparaisons du faible revenu selon tous les lignes et indices. Il s'agit donc de classer les deux autres villes : Montréal et Toronto. En 2009, ces deux villes n'affichaient aucune différence significative selon les trois lignes et indices de faible revenu. Cependant, le faible revenu était historiquement plus marqué à Montréal qu'à Toronto. Par exemple, l'incidence du faible revenu à Montréal en 1976 se situait autour de 18 %. En 2009, elle a diminué autour de 13 %. Cependant, les résultats des tests de dominance suggèrent que Toronto dominait Montréal au deuxième ordre pour un seuil allant jusqu'à 14 469 \$. Par conséquent, nous classons Montréal et Toronto au même rang dans l'échelle du faible revenu.

---

42. Calgary dominait Winnipeg dans les tests de premier ordre pour un seuil de 2 745 \$ à 13 821 \$, tandis qu'Ottawa-Gatineau dominait Winnipeg dans les tests de deuxième ordre pour un seuil allant jusqu'à 17 742 \$.

La position désavantagée de Vancouver en matière de faible revenu peut s'observer clairement selon les trois lignes et indices de faible revenu. Selon la MPC et le SFR, les incidences, écarts relatifs et indices de gravité à Vancouver étaient significativement plus élevés que ceux des autres villes. Selon la MFR, l'incidence du faible revenu à Vancouver était significativement plus élevée que celle des cinq autres villes, mais seule Montréal avait une incidence semblable. Toutefois, l'écart relatif à Vancouver était plus élevé que dans toutes les villes, y compris Montréal. Par conséquent, nous avons classé Vancouver en dernière place parmi les sept grandes villes.

## **Les groupes de faible revenu dans les provinces et les villes**

### **Les groupes de faible revenu dans les provinces**

Terre-Neuve-et-Labrador a enregistré des baisses significatives des taux de faible revenu pour les enfants, les personnes ayant des limitations d'activités et, dans une moindre mesure, les parents seuls, de 2000 à 2009, selon les trois lignes de faible revenu. Cependant, comparativement au niveau national, la province avait encore des zones à concentration de personnes éprouvant des difficultés économiques en 2009. Par exemple, selon la MFR et la MPC, les taux de faible revenu pour les parents seuls et les enfants étaient beaucoup plus élevés que la moyenne nationale.

L'Île-du-Prince-Édouard n'a pas beaucoup progressé en ce qui concerne la réduction de l'incidence du faible revenu de 2000 à 2009 parmi les enfants, les personnes âgées, les parents seuls et les personnes ayant des limitations d'activités.<sup>43</sup> Selon les trois lignes, les estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu en 2009 n'étaient pas statistiquement différentes de celles de 2000 pour ces groupes de personnes. En outre, les taux de faible revenu pour les parents seuls étaient significativement plus élevés que les moyennes nationales selon la MFR et la MPC en 2009. Par conséquent, l'amélioration observée du faible revenu dans cette province n'a pas avantage ces groupes de personnes.

La Nouvelle-Écosse a également enregistré de légères réductions du faible revenu dans plusieurs groupes vulnérables de 2000 à 2009. Par ailleurs, les taux de faible revenu selon la MFR et la MPC pour les personnes âgées, les parents seuls et les Autochtones hors réserve en 2009 étaient tous significativement plus élevés que les moyennes nationales correspondantes.

Les variations des taux de faible revenu au Nouveau-Brunswick de 2000 à 2009 pour les groupes vulnérables (enfants, personnes âgées, parents seuls et personnes ayant des limitations d'activités) n'étaient pas statistiquement significatives selon tous les seuils.

---

43. Le nombre d'observations pour les autres groupes, comme les immigrants récents ou les Autochtones hors réserve, n'était pas suffisant pour permettre de faire une inférence valable sur leur situation de faible revenu.

Mais le taux de faible revenu parmi les personnes non-âgées hors famille a marginalement diminué selon le SFR et la MPC. Cependant, en faisant une comparaison avec les moyennes nationales, nous observons que les parents seuls vivant dans cette province avaient encore une incidence beaucoup plus forte selon la MFR et la MPC (40 % et 36 % respectivement) en 2009.

Le Québec a réalisé des progrès significatifs en matière de réduction du faible revenu pour les enfants et les parents seuls de 2000 à 2009. En 2000, le taux de faible revenu des enfants était de 16,1 % selon le SFR; de 17,9 % selon la MFR; et de 13,7 % selon la MPC. Neuf ans plus tard, cette proportion est tombée à 7,7 % selon le SFR; à 12,8 % selon la MFR; et à 8,9 % selon la MPC. Par ailleurs, en 2000, les taux de faible revenu pour les parents seuls se situaient à 37,9 % selon le SFR; à 40,3 % selon la MFR; et à 36,0 % selon la MPC. En 2009, ils étaient tombés à 18,2 % selon le SFR; à 28,4 % selon la MFR; et à 21,0 % selon la MPC, respectivement. Le faible revenu chez les personnes âgées au Québec demeurait plus élevé que la moyenne nationale en 2009 selon le SFR et la MFR.

L'Ontario a enregistré une importante amélioration pour les parents seuls ayant un faible revenu de 2000 à 2009. Selon le SFR et la MPC, les taux de faible revenu des parents seuls ont significativement baissé. En 2000, ils s'établissaient à 29,0 % (selon le SFR) et à 28,3 % (selon la MPC). En 2009, ces taux avaient diminué à 18,2 % et à 20,5 % respectivement. Toutefois, les taux de faible revenu pour les personnes ayant des limitations d'activités ont augmenté selon la MFR et la MPC, mais ils sont demeurés pratiquement inchangés selon le SFR. Pour ce groupe de personnes, le taux de faible revenu a augmenté de sept points de pourcentage selon la MFR, passant de 13,1 % à 20,1 % de 2000 à 2009, tandis que selon la MPC, il a augmenté de près de cinq points de pourcentage, pour passer de 11,2 % à 14,7 %. Cependant, en Ontario, aucun des groupes vulnérables que nous avons examinés n'avait une incidence significativement plus élevée que ses homologues d'autres régions du pays en 2009.

Le Manitoba a accompli des progrès en matière de réduction du faible revenu des parents seuls pendant la période de 2000 à 2009. Selon le SFR et la MPC, les taux de faible revenu pour les parents seuls de cette province ont diminué. En 2000, leurs taux de faible revenu se chiffraient à 42,2 % et à 40,7 % selon le SFR et la MPC. En 2009, ces taux avaient baissé à 21,9 % et à 24,2 % respectivement. Cependant, si une MFR relative est employée, le taux de faible revenu pour ce groupe de personnes n'a pas beaucoup changé de 2000 à 2009 et en 2009, son taux de faible revenu demeurait significativement plus élevé que la moyenne nationale.

L'amélioration générale de la Saskatchewan en matière de réduction du faible revenu de 2000 à 2009 n'a pas avantage les différents groupes vulnérables de façon équitable. Les enfants ont quant à eux enregistré quelques progrès. En 2000, les taux de faible revenu pour les enfants étaient de 16,9 % et 21,5 % selon le SFR et la MFR. Ces taux avaient baissé à 9,1 % et à 15,2 % respectivement en 2009. Toutefois les taux de faible revenu des personnes non-âgées hors famille de cette province ont chuté

significativement selon les trois lignes. En 2000, près de 50% d'entre eux étaient en situation de faible revenu alors qu'en 2009, seulement un quart d'entre eux environ y étaient. De plus, les personnes ayant des limitations d'activités s'en sont bien tirées comparativement à leurs homologues du reste du pays en 2009 selon les trois lignes de faible revenu, alors qu'en revanche, les parents seuls de cette province avaient une incidence significativement plus élevée en comparaison des parents seuls du reste du pays selon n'importe quel seuil en 2009.

Les améliorations observées en Alberta en matière de taux de faible revenu sont survenues pour tous les groupes de personnes à risque pour pratiquement toutes les mesures de 2000 à 2008. Cependant, la dernière récession a inversé une grande partie des gains. Seuls les Autochtones hors réserve et les personnes ayant des limitations d'activités ont enregistré de légères améliorations de 2000 à 2009 selon le SFR et la MPC. Cependant, en comparaison du reste du pays, les personnes âgées, les Autochtones hors réserve et les personnes ayant des limitations d'activités ont tous affiché des incidences significativement plus faibles en 2009, sans égard à la ligne de faible revenu employé pour la comparaison.

Pendant la période de 2000 à 2009, la Colombie-Britannique a affiché des réductions du taux de faible revenu dans deux groupes de personnes à risque selon le SFR et la MPC : les parents seuls et les personnes ayant des limitations d'activités. Selon le SFR, leurs taux de faible revenu ont diminué de 28,7 % à 14,8 % et de 20,6 % à 14,3 %, respectivement, tandis que selon la MPC, les variations correspondantes étaient de 34,8 % à 18,1 % et de 20,7 % à 14,8 %. Cependant, en 2009, aucun des groupes de personnes à risque n'avait des taux de faible revenu statistiquement différents de ceux de leurs homologues du reste du pays.

### **Les groupes de faible revenu dans les villes**

Montréal a enregistré des améliorations remarquables pour les parents seuls pendant la période de neuf ans de 2000 à 2009. En 2000, les taux de faible revenu pour les parents seuls se situaient à 42,8 % selon le SFR; à 42,9 % selon la MFR; et à 36,2 % selon la MPC. C'était pratiquement les plus hauts taux parmi les parents seuls vivant dans les grandes villes. Cependant, en 2009, les taux correspondants de faible revenu avaient baissé à 23,6 % selon le SFR; à 28,9 % selon la MFR; et à 22,0 % selon la MPC. Les enfants et les personnes ayant des limitations d'activités vivant à Montréal ont également enregistré une baisse des taux de faible revenu selon le SFR, mais pas selon les deux autres lignes. Toutefois, le taux de faible revenu pour les personnes âgées a augmenté selon la MPC. En comparaison des moyennes des sept grandes villes, aucun des groupes vulnérables à Montréal n'avait une plus forte incidence en 2009 selon les trois lignes de faible revenu.<sup>44</sup>

---

44. Les immigrants récents avaient moins de 100 observations à Montréal et n'ont donc pas été examinés.

Ottawa–Gatineau n'a enregistré aucun changement significatif du faible revenu parmi plusieurs groupes vulnérables que nous avons examinés, et leurs taux de faible revenu n'étaient pas différents des moyennes correspondantes de la ville pendant la période de 2000 à 2009. Le seul groupe qui a affiché une baisse significative (selon le SFR) ou légèrement significative (selon la MFR et la MPC) était celui des personnes âgées.

La tendance positive de Toronto pendant la période de 2000 à 2009 était le repli du taux de faible revenu chez les parents seuls. En 2000, le taux de faible revenu pour les parents seuls à Toronto se situait à 30,3 % selon le SFR et à 28,7 % selon la MPC. En 2009, les deux taux avaient diminué à 14,5 %. Cependant, le taux de faible revenu chez les personnes ayant des limitations d'activités avait augmenté selon la MFR et la MPC. En 2000, leur incidence était de 9,5 % et de 10,0 % respectivement, passant à 20,1 % et à 18,7 % en 2009.

Winnipeg a enregistré des améliorations du faible revenu chez les enfants, les parents seuls, les Autochtones hors réserve et les personnes ayant des limitations d'activités, mais seulement selon le SFR. Selon les deux autres seuils, on n'a pas observé une grande variation pendant la période de 2000 à 2009. Par ailleurs, le taux de faible revenu des enfants en 2009 était significativement plus faible que la moyenne de la ville, tandis que le taux de faible revenu pour les parents seuls était significativement plus élevé que la moyenne des villes.

La taille relativement petite des échantillons de Calgary et d'Edmonton pour divers groupes vulnérables ne nous a pas permis de faire de nombreuses comparaisons. Le seul groupe pour lequel nous avons pu détecter une amélioration du taux de faible revenu pendant la période de 2000 à 2009 était celui des personnes ayant des limitations d'activités à Edmonton, dont l'incidence avait diminué de 18,2 % à 8,9 % selon le SFR. Néanmoins, comparativement aux moyennes de la ville, plusieurs groupes s'en sont bien tirés en 2009 dans ces deux villes. À Calgary, les personnes âgées, les enfants et les personnes ayant des limitations d'activités ont tous enregistré de plus faibles incidences que les moyennes de la ville selon les différents seuils de faible revenu. Par ailleurs, à Edmonton, les personnes âgées et les personnes ayant des limitations d'activités ont eu une plus faible incidence en 2009 selon les trois seuils, mais l'incidence du faible revenu pour les enfants selon la MPC était significativement plus élevée que la moyenne des villes.

Les parents seuls de Vancouver ont affiché une certaine baisse du taux de faible revenu selon le SFR. En 2000, leur taux de faible revenu se situait à 30,2 % et en 2009, ce taux avait chuté à 9,4 %. Certaines baisses sont survenues selon la MFR et la MPC, mais elles n'étaient pas statistiquement significatives en raison de la petite taille des échantillons.<sup>45</sup> L'incidence du faible revenu était plus élevée chez les personnes âgées en 2009 selon la MFR et la MPC, mais ces augmentations étaient négligeables. Par

---

45. Il n'y a eu que 103 observations en 2009 pour les parents seuls vivant à Vancouver.



ailleurs, l'incidence du faible revenu pour les groupes vulnérables n'était pas très différente de celle de l'ensemble de la population de Vancouver selon toutes les lignes de faible revenu en 2009.

## **Sommaire**

Les taux de faible revenu ont évolué différemment entre les provinces et villes. Certaines provinces et villes ont été grandement avantagées par la croissance économique générale pendant les décennies précédant 2008. Des progrès significatifs ont été réalisés en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, ainsi qu'à Edmonton, à Calgary et à Winnipeg. Par ailleurs, des améliorations ont été observées à l'égard du faible revenu pour les enfants et les parents seuls dans la plupart des provinces et des villes. Cependant, la récente récession a eu une incidence importante sur le faible revenu dans plusieurs provinces et villes, notamment en Alberta et sa capitale, Edmonton.

**Tableau 4.1 Taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009**

	2000			2009		
	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC
	%					
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>						
Toutes les personnes	13,2	21,4	20,5	7,0	15,7	13,2
Enfants	17,9	29,6	28,5	9,3	20,9	19,3
Personnes âgées	3,6	17,1	12,0	1,7	21,1	6,0
Parents seuls	44,4	63,1	58,8	14,2	47,3	46,0
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	10,4	19,5	18,2
Limitations des activités	17,7	30,5	27,9	11,3	21,8	16,5
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>						
Toutes les personnes	9,1	15,7	14,6	4,8	12,0	8,8
Enfants	7,7	18,6	16,8	6,4	16,3	11,2
Personnes âgées	5,9	13,4	8,6	2,2	10,8	8,6
Parents seuls	19,2	42,3	38,5	19,0	42,1	35,9
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	11,4	17,3	14,3	7,0	15,3	12,7
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Toutes les personnes	11,6	15,9	14,2	8,0	16,9	13,1
Enfants	12,6	18,9	17,0	8,2	20,1	14,4
Personnes âgées	5,7	17,0	8,0	3,4	19,3	8,7
Parents seuls	29,0	42,1	39,9	19,9	39,9	35,9
Personnes non âgées hors famille	51,3	45,8	52,8	29,8	37,6	39,3
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	17,1	29,7	24,9
Limitations des activités	16,4	23,3	19,3	9,3	24,9	19,1

**Tableau 4.1 Taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009 (suite)**

<b>Nouveau-Brunswick</b>						
Toutes les personnes	9,2	14,8	13,7	6,7	14,6	11,2
Enfants	10,8	18,4	16,2	7,5	17,5	14,6
Personnes âgées	3,4	12,3	7,6	1,3	15,5	4,7
Parents seuls	33,0	47,9	44,5	22,7	43,4	40,8
Personnes non âgées hors famille	48,6	42,4	54,0	30,1	37,4	37,3
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	9,3	18,3	16,4
Limitations des activités	11,9	18,8	16,7	10,4	20,1	14,9
<b>Québec</b>						
Toutes les personnes	14,8	15,0	11,6	9,4	13,7	9,5
Enfants	16,1	17,9	13,7	7,7	12,8	8,9
Personnes âgées	12,1	11,1	1,8	7,7	16,3	4,7
Parents seuls	37,9	40,3	36,0	18,2	28,4	21,0
Personnes non âgées hors famille	44,5	39,1	38,3	29,9	31,2	29,2
Immigrants récents	37,7	31,8	27,0	24,0	37,2	25,4
Autochtones hors réserve	17,2	17,7	13,4	22,8	26,8	19,8
Limitations des activités	26,2	24,9	19,0	15,7	22,4	14,1
<b>Ontario</b>						
Toutes les personnes	10,8	10,1	9,9	10,1	13,1	10,5
Enfants	12,9	13,0	12,1	10,1	14,6	11,1
Personnes âgées	6,1	4,7	3,5	4,3	8,8	3,4
Parents seuls	29,0	31,7	28,3	18,2	30,1	20,5
Personnes non âgées hors famille	42,0	34,5	36,9	42,1	32,4	37,6
Immigrants récents	24,9	19,3	21,0	16,0	17,9	13,7
Autochtones hors réserve	12,2	13,1	12,1	11,2	22,3	11,7
Limitations des activités	13,8	13,1	11,2	14,4	20,1	14,7

**Tableau 4.1 Taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009 (suite)**

<b>Manitoba</b>						
Toutes les personnes	13,4	14,4	10,8	8,9	15,3	9,7
Enfants	16,9	21,5	15,1	9,1	22,2	11,6
Personnes âgées	9,4	8,5	2,1	6,2	11,1	3,6
Parents seuls	42,2	47,9	40,7	21,9	50,0	24,2
Personnes non âgées hors famille	34,9	25,7	30,1	27,3	25,8	27,4
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	27,3	30,2	22,3	13,5	25,5	17,2
Limitations des activités	16,1	16,0	10,5	12,1	16,2	12,7
<b>Saskatchewan</b>						
Toutes les personnes	10,9	16,8	13,2	7,0	11,7	9,5
Enfants	13,2	22,4	17,2	9,7	15,2	13,3
Personnes âgées	2,5	10,5	2,1	1,2	13,4	3,0
Parents seuls	36,5	48,5	43,2	29,4	44,4	37,3
Personnes non âgées hors famille	51,6	46,8	50,1	22,7	26,4	28,0
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	24,0	31,3	25,4	20,3	24,4	25,8
Limitations des activités	11,9	16,7	13,2	8,8	14,5	10,9
<b>Alberta</b>						
Toutes les personnes	11,1	10,3	11,0	7,7	9,1	9,9
Enfants	12,5	13,0	12,6	9,3	12,8	13,3
Personnes âgées	2,4	2,2	2,0	1,9	2,5	1,6
Parents seuls	28,9	27,5	30,3	14,2	23,1	23,7
Personnes non âgées hors famille	43,9	37,7	40,2	22,9	21,8	26,3
Immigrants récents	19,0	22,7	19,6	15,6	17,1	14,6
Autochtones hors réserve	18,3	16,1	20,0	6,9	10,2	8,6
Limitations des activités	14,9	12,8	14,0	7,8	10,4	9,9
<b>Colombie-Britannique</b>						
Toutes les personnes	15,1	14,9	16,8	12,0	15,1	13,0
Enfants	14,2	15,8	18,4	12,0	17,9	13,9
Personnes âgées	9,6	7,3	4,5	7,3	12,1	6,2
Parents seuls	28,7	33,1	34,8	14,8	25,4	18,1

**Tableau 4.1 Taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009 (suite)**

Personnes non âgées hors famille	45,3	40,3	41,0	28,4	30,0	28,0
Immigrants récents	29,2	25,6	25,1	24,6	25,1	25,2
Autochtones hors réserve	24,6	30,2	32,3	17,4	23,5	20,0
Limitations des activités	20,6	20,3	20,7	14,3	18,5	14,8

F trop peu fiable pour être publié

**Source:** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2000 et 2009, Statistique Canada.

**Tableau 4.2 Faible revenu pour les groupes à risque dans les villes, 2000 et 2009**

	2000			2009		
	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC
	%					
<b>Montréal</b>						
Toutes les personnes	19,7	15,8	13,4	13,1	15,0	11,6
Enfants	23,1	20,3	16,6	11,9	15,5	11,2
Personnes âgées	18,9	10,3	2,2	12,9	15,0	6,7
Parents seuls	42,8	42,9	36,2	23,6	28,9	22,0
Personnes non âgées hors famille	45,8	33,8	33,8	34,6	32,6	31,0
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	34,8	26,6	22,0	19,3	21,9	15,4
<b>Ottawa-Gatineau</b>						
Toutes les personnes	14,6	11,8	12,2	9,3	9,7	9,3
Enfants	13,5	12,1	12,4	9,2	10,0	10,1
Personnes âgées	13,5	7,3	5,0	4,5	7,1	2,4
Parents seuls	27,9	26,5	28,2	25,2	27,8	25,2
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	20,6	18,1	15,0	14,3	14,4	14,1
<b>Toronto</b>						
Toutes les personnes	12,4	9,3	10,4	13,2	13,2	12,3
Enfants	17,4	13,9	14,7	13,6	14,4	12,8
Personnes âgées	10,2	4,7	5,8	8,4	11,3	6,2
Parents seuls	30,3	25,0	28,7	14,5	20,0	14,5
Personnes non âgées hors famille	33,8	26,9	32,6	48,7	26,4	40,9
Immigrants récents	22,8	16,3	18,5	17,6	16,3	14,1
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	14,3	9,5	10,0	18,7	20,7	18,1
<b>Winnipeg</b>						
Toutes les personnes	16,2	11,4	9,1	10,6	12,4	8,3
Enfants	19,1	15,8	11,0	11,9	16,1	8,3

**Tableau 4.2 Faible revenu pour les groupes à risque dans les villes, 2000 et 2009 (suite)**

Personnes âgées	14,8	7,2	1,8	9,7	11,0	3,6
Parents seuls	46,9	45,4	34,3	29,5	50,4	20,8
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	31,5	23,9	18,7	13,6	23,5	13,8
Limitations des activités	22,1	16,0	11,3	13,6	13,2	11,3
<b>Calgary</b>						
Toutes les personnes	10,0	7,0	8,9	8,6	7,3	8,2
Enfants	8,7	7,8	9,1	7,7	8,0	8,5
Personnes âgées	3,3	2,6	1,3	4,2	2,8	2,8
Parents seuls	F	F	F	F	F	F
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	12,8	9,4	11,2	10,2	9,9	8,3
<b>Edmonton</b>						
Toutes les personnes	13,7	10,1	10,1	10,5	10,1	12,0
Enfants	19,7	15,4	14,1	15,4	17,6	19,2
Personnes âgées	4,1	1,2	1,8	1,9	2,9	1,1
Parents seuls	F	F	F	23,5	30,0	31,7
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	18,2	13,7	14,1	8,9	9,0	9,7
<b>Vancouver</b>						
Toutes les personnes	17,8	14,0	14,8	16,9	16,9	16,5
Enfants	16,2	13,6	13,9	17,1	19,7	17,7
Personnes âgées	15,6	7,1	4,8	13,8	14,7	10,0
Parents seuls	30,2	20,5	20,5	9,4	14,1	10,8

**Tableau 4.2 Faible revenu pour les groupes à risque dans les villes, 2000 et 2009 (suite)**

Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	31,1	26,7	26,6	26,3	26,3	26,9
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	23,6	16,1	16,2	20,5	21,8	19,4

F trop peu fiable pour être publié

**Source:** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2000 et 2009, Statistique Canada.



## Chapitre 5 La dynamique du faible revenu au Canada

Dans les chapitres précédents, nous avons examiné les tendances du faible revenu au Canada. Nous passons maintenant à une nouvelle série de questions sur la dynamique du faible revenu. Les mêmes personnes ont-elles un faible revenu année après année, ou la composition de la population à faible revenu varie-t-elle d'une année à l'autre? Pour les personnes qui deviennent à faible revenu, combien de temps mettent-elles à s'en sortir? Le présent chapitre vise à répondre à ces questions en examinant la proportion de personnes qui ont vécu plusieurs périodes de faible revenu, les taux d'alternance au-dessus et au-dessous des seuils de faible revenu, le taux d'entrées subséquentes et les mesures de la durée et de la persistance du faible revenu selon les trois lignes de faible revenu.

Pour répondre aux questions qui précèdent, nous avons suivi les mêmes personnes au fil du temps au moyen de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les données nous ont permis d'examiner la dynamique annuelle du faible revenu au Canada, ainsi que la dynamique à plus long terme sur plusieurs périodes de six ans : 1993 à 1998, 1996 à 2001, 1999 à 2004 et 2002 à 2007 et de corrélérer la dynamique du faible revenu et les caractéristiques individuelles et familiales clés.<sup>46</sup>

### Taux d'alternance au-dessus et au-dessous des seuils de faible revenu

La dynamique du faible revenu décrit le mouvement des personnes qui entrent dans une situation de faible revenu et qui en sortent ainsi que la durée de leur période de faible revenu. La durée sous-jacente de la matrice des transitions du faible revenu peut être longue ou courte. Nous examinons d'abord la tendance des transitions d'une année à l'autre selon les seuils de faible revenu (SFR), la mesure du faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC).

Le tableau 5.1 peut aider à illustrer plusieurs concepts des transitions du faible revenu. Le taux d'entrée des personnes dans une situation de faible revenu entre deux années consécutives, disons 2008 et 2009, correspond à la proportion de personnes qui sont tombées sous le seuil de faible revenu en 2009 par rapport aux personnes qui n'avaient pas un faible revenu en 2008. Ce taux est représenté par  $P_{PF \rightarrow F}$  dans le tableau 5.1. Le taux de sortie mesure la proportion des personnes qui sortent du faible revenu, disons

---

46. Une source de rechange qui permettrait d'étudier des périodes plus longues que six ans est la banque de Données Administratives Longitudinales (DAL), qui est composée d'un échantillon aléatoire de 20 % de dossiers de l'impôt sur le revenu des Canadiens. La taille de l'échantillon est énorme et vise une période beaucoup plus longue que l'EDTR. Cependant, la DAL a peu de caractéristiques individuelles, et comme la famille de recensement est l'unité de base de l'observation pour la DAL, aucun des trois seuils de faible revenu (Seuils de faible revenu (SFR), Mesure du faible revenu (MFR) ou Mesure du panier de consommation (MPC)) que nous employons ne s'applique à la DAL. Toutefois, il n'est pas impossible d'intégrer un seuil de MFR à la base de données pour étudier la dynamique du faible revenu. À titre d'exemple, voir Finnie et Sweetman (2003). Nous laissons cette question pour les recherches à venir.

en 2009, comme proportion des personnes qui avaient un faible revenu en 2008. Le taux de sortie est représenté par  $P_{F \rightarrow PF}$  dans le tableau. Les deux autres éléments du tableau,  $P_{F \rightarrow F}$  et  $P_{PF \rightarrow PF}$ , mesurent l'immobilité du faible revenu et la résistance au faible revenu, respectivement. Le premier représente la proportion de la population qui est restée à faible revenu les deux années, tandis que le deuxième représente la proportion de la population qui est restée hors du faible revenu les deux années.<sup>47</sup>

**Tableau 5.1 Illustration de la matrice de transition du faible revenu, 2008 à 2009**

		2009	
		À faible revenu (F)	Pas à faible revenu (PF)
2008	À faible revenu (F)	$P_{F \rightarrow F}$ (immobilité)	$P_{F \rightarrow PF}$ (taux de sortie)
	Pas à faible revenu (PF)	$P_{PF \rightarrow F}$ (taux d'entrée)	$P_{PF \rightarrow PF}$ (résistance)

Le tableau 5.2 contient nos estimations des quatre éléments des matrices de transition selon différentes lignes, de la période de 1993 à 1994 à la période de 2007 à 2009. Il montre que bien des personnes qui sont tombées dans une situation de faible revenu une année sont parvenues à s'en sortir l'année suivante. Selon le SFR, le taux de sortie au bout d'un an (ou fuite),  $P_{F \rightarrow PF}$ , fluctuait de 28 % à 40 % dans les 15 périodes de deux ans de 1993 à 2009. Selon la MFR, le taux de sortie est passé de 29 % à 38 % pendant la même période, alors que selon la MPC, pendant les huit périodes de deux ans de 2000 à 2009, il oscillait de 35 % à 42 %.

Toutefois, les tendances sous-jacentes des taux de sortie du faible revenu selon différentes lignes étaient mitigées. Au fil du temps, les taux augmentaient selon le SFR et diminuaient légèrement selon la MFR, alors que selon la MPC, aucune tendance claire n'a pu être détectée, mais ces dernières années, c.à.d. de la période de 2006 à 2007 à la période de 2008 à 2009, les taux de sortie ont diminué selon les trois lignes de faible revenu, notamment selon le SFR et la MPC. Soulignons que la mesure de l'immobilité,  $P_{F \rightarrow F}$ , a évolué en sens inverse du taux de sortie. Encore une fois, aucune tendance

47. Notons que  $P_{F \rightarrow F} + P_{F \rightarrow PF} = 1$  et  $P_{PF \rightarrow F} + P_{PF \rightarrow PF} = 1$ .

claire ne peut être détectée, sauf celles de la période de 2006 à 2007 à la période de 2008 à 2009, où l'immobilité a augmenté selon le SFR et la MPC.

**Tableau 5.2 Les matrices des transitions du faible revenu au bout d'un an, 1993 à 2009**

Période	$P_{F \rightarrow F}$ (Immobilité)	$P_{F \rightarrow PF}$ (Sortie)	$P_{PF \rightarrow F}$ (Entrée)	$P_{PF \rightarrow PF}$ (Résistance)
Selon le SFR				
1993 à 1994	71.8	28.2	5.5	94.5
1994 à 1995	66.7	33.3	4.9	95.1
1995 à 1996	70.4	29.6	4.0	96.0
1996 à 1997	69.9	30.1	4.7	95.3
1997 à 1998				
1998 à 1999	66.1	33.9	3.7	96.3
1999 à 2000	66.1	33.9	4.3	95.7
2000 à 2001	66.3	33.7	4.0	96.0
2001 à 2002	60.9	39.1	3.1	96.9
2002 à 2003	68.1	31.9	3.6	96.4
2003 à 2004	67.7	32.3	3.8	96.2
2004 à 2005	66.3	33.8	3.4	96.6
2005 à 2006	66.7	33.3	3.0	97.0
2006 à 2007	64.8	35.2	3.2	96.8
2007 à 2008	60.2	39.8	2.5	97.5
2008 à 2009	63.1	36.9	3.0	97.0
2009	67.2	32.8	3.2	96.8

**Tableau 5.2 Les matrices des transitions du faible revenu au bout d'un an, 1993 à 2009 (suite)**

Période	$P_{F \rightarrow F}$ (Immobilité)	$P_{F \rightarrow PF}$ (Sortie)	$P_{PF \rightarrow F}$ (Entrée)	$P_{PF \rightarrow PF}$ (Résistance)
Selon la MFR				
1993 à 1994	66.2	33.8	5.4	94.6
1994 à 1995	62.4	37.6	4.9	95.1
1995 à 1996	68.2	31.8	4.0	96.0
1996 à 1997	66.5	33.5	4.5	95.5
1997 à 1998	67.3	32.7	4.4	95.6
1998 à 1999	63.0	37.0	4.6	95.4
1999 à 2000	67.9	32.1	4.7	95.3
2000 à 2001	64.3	35.7	4.0	96.0
2001 à 2002	70.8	29.2	4.0	96.0
2002 à 2003	69.2	30.8	4.6	95.4
2003 à 2004	70.3	29.7	4.2	95.8
2004 à 2005	68.6	31.4	4.0	96.0
2005 à 2006	68.5	31.5	3.9	96.1
2006 à 2007	69.8	30.2	3.6	96.4
2007 à 2008	68.2	31.8	4.6	95.4
2008 à 2009	70.3	29.7	4.3	95.7

**Tableau 5.2 Les matrices des transitions du faible revenu au bout d'un an, 1993 à 2009 (suite)**

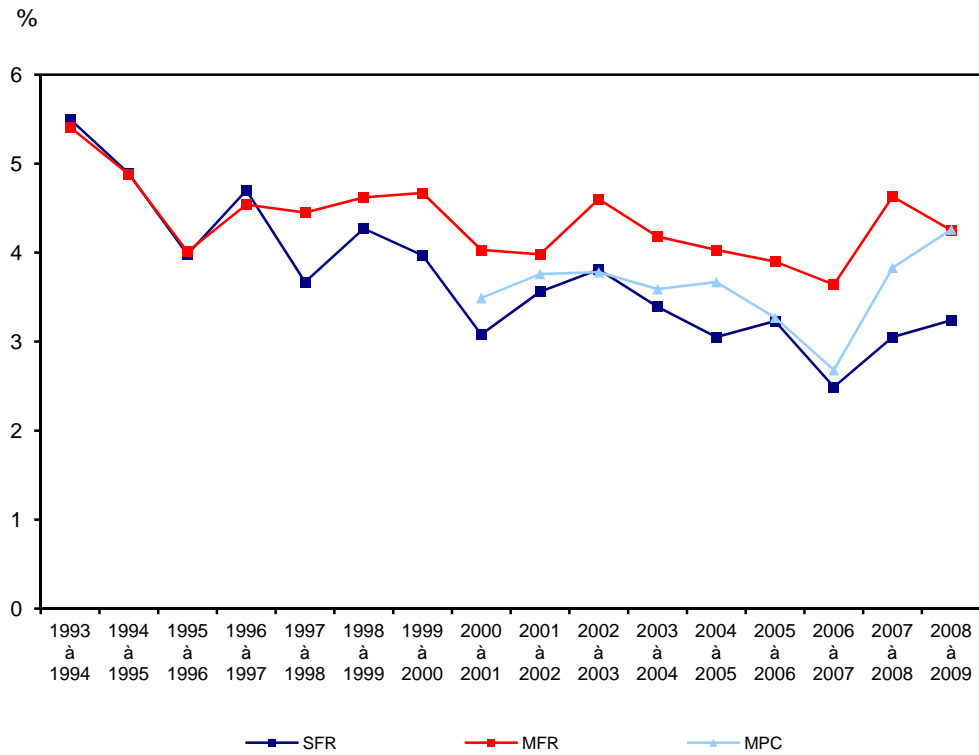
Période	$P_{F \rightarrow F}$ (Immobilité)	$P_{F \rightarrow PF}$ (Sortie)	$P_{PF \rightarrow F}$ (Entrée)	$P_{PF \rightarrow PF}$ (Résistance)
Selon la MPC				
2000 à 2001	58.0	42.0	3.5	96.5
2001 à 2002	63.8	36.2	3.8	96.2
2002 à 2003	61.3	38.7	3.8	96.2
2003 à 2004	63.7	36.3	3.6	96.4
2004 à 2005	62.5	37.5	3.7	96.3
2005 à 2006	61.7	38.3	3.3	96.7
2006 à 2007	57.6	42.4	2.7	97.3
2007 à 2008	65.0	35.0	3.8	96.2
2008 à 2009	65.4	34.6	4.3	95.7

**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993 à 2009).

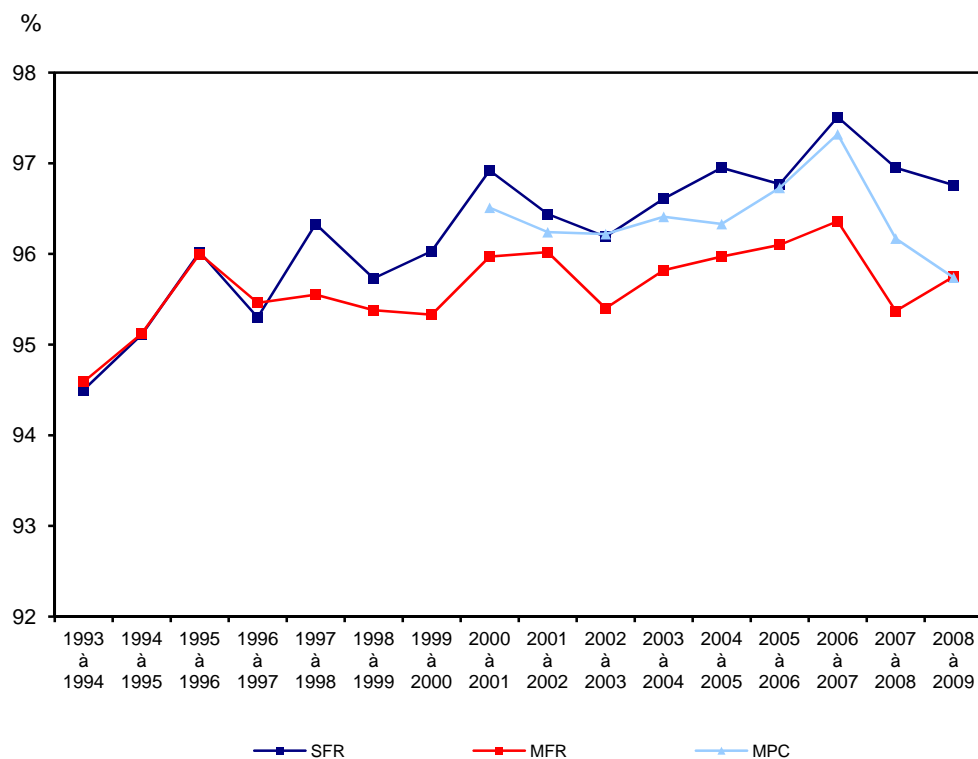
Les taux d'entrée,  $P_{PF \rightarrow F}$  selon le SFR, la MFR et la MPC semblaient suivre une tendance à la baisse selon les trois lignes de faible revenu de la période de 1993 à 1994 à la période de 2006 à 2007. Pendant la période de 1993 à 1994, les taux d'entrée selon le SFR et la MFR dépassaient légèrement 5 %. Pendant la période de 2000 à 2001, les taux d'entrée selon les trois lignes variaient de 3 % à 4 %. En 2006-2007, ils sont tombés à leurs creux historiques respectifs. Ils ont tous commencé à augmenter légèrement par la suite. Le taux d'entrée a même atteint un sommet historique de 4,3 % selon la MPC pendant la période de 2008 à 2009. Ces variations peuvent également être observées à la figure 5.1 (graphique supérieur).

Le repli du taux d'entrée laisse supposer que la résistance au faible revenu,  $P_{PF \rightarrow PF}$  selon différentes lignes devrait avoir augmenté au fil du temps, puisque  $P_{PF \rightarrow PF} = 1 - P_{PF \rightarrow F}$ . Pendant la période de 1993 à 1994, environ 95 % des Canadiens qui n'étaient pas à faible revenu en 1993 sont restés hors du faible revenu l'année suivante, selon le SFR et la MFR. Pendant la période de 2000 à 2001, cette mesure variait de 96 % à 97 % selon les trois lignes. En 2006-2007, les mesures ont atteint leurs sommets historiques, en particulier selon le SFR et la MPC. Cependant, la dernière récession a fait baisser légèrement le taux de résistance. La figure 5.1 (graphique inférieur) trace l'évolution globale de la capacité des Canadiens de résister au faible revenu.

**Figure 5.1 Entrée (graphique supérieur) et résistance (graphique inférieur) au faible revenu selon différentes lignes : période de 1993 à 1994 à période de 2008 à 2009**



**Figure 5.1 Entrée (graphique supérieur) et résistance (graphique inférieur) au faible revenu selon différentes lignes : période de 1993 à 1994 à période de 2008 à 2009 (suite)**



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993 à 2009), Statistique Canada.

### Périodes multiples de faible revenu

La section précédente a brossé un tableau de la façon dont les Canadiens entrent en situation à faible revenu, y restent ou en sortent. Toutefois, on peut également examiner la dynamique du faible revenu en étudiant l'incidence des périodes multiples de faible revenu, aussi bien pour l'ensemble de la population que pour différents groupes de personnes. Dans les deux cas, si la proportion de personnes ayant un faible revenu sans interruption pendant une période est élevée, la persistance du faible revenu est forte. Autrement, si la proportion est faible et que bien des personnes ont un faible revenu au plus un an ou deux, le faible revenu serait caractérisé comme passager. Entre les cas extrêmes, si une personne a eu un faible revenu pendant plusieurs années, mais pas toutes les années, pendant une période donnée, la personne est habituellement considérée comme ayant un faible revenu chronique ou récurrent.

Les résultats basés sur les données de l'EDTR apparaissent dans le tableau 5.3. On remarque immédiatement que le faible revenu au Canada est très souvent passager. Il y

a plus de gens qui ont un faible revenu pendant au moins un an sur une période de six ans qu'au cours d'une année donnée. Par exemple, de 2002 à 2007, de 20 % à 24 % des Canadiens ont eu un faible revenu pendant au moins un an selon le SFR, la MFR et la MPC, tandis qu'au cours d'une année donnée, les taux de faible revenu selon les trois lignes variaient de 9 % à 13 % pendant cette période.<sup>48</sup> Par ailleurs, les gens étaient moins nombreux à avoir eu un faible revenu pendant plus de quatre ans ou pendant les six années dans le panel. Par exemple, selon la MPC, seulement 1,4 % des Canadiens avaient un faible revenu chaque année de 2002 à 2007. Les proportions correspondantes étaient de 2,1 % selon le SFR et de 3,5 % selon la MFR, ce qui porte à croire que le faible revenu persistant ou chronique n'était pas susceptible de toucher une grande proportion de la population canadienne.

De plus, la dynamique du faible revenu entre les groupes à haut risque variait beaucoup. Les groupes les plus touchés par le faible revenu persistant étaient les personnes non âgées hors famille et les parents seuls. Pendant la période de 1993 à 1998, de 51 % à 61 % des personnes non âgées hors famille ont eu un faible revenu pendant au moins un an selon la MFR et le SFR. Près du quart de ces personnes ont eu un faible revenu pendant les six années selon la MFR, et selon le SFR une sur trois a eu un faible revenu pendant six ans. La situation s'améliorait au fil du temps. Pendant la période de 2002 à 2007, de 13 % à 17 % des personnes non âgées hors famille ont eu un faible revenu pendant les six années selon la MPC, le SFR et la MFR, ce qui leur attribue la plus forte persistance du faible revenu par rapport aux autres groupes vulnérables.

Comme l'a documenté Richards (2010), l'incidence du faible revenu chez les parents seuls a considérablement diminué au cours de la dernière décennie. Après avoir examiné leur dynamique de faible revenu, nous avons constaté qu'à l'instar du groupe des personnes non âgées hors famille, les parents seuls avaient un taux élevé de faible revenu passager. La proportion de parents seuls à faible revenu pendant au moins un an de 1993 à 1998 se situait à 59 % selon le SFR et à 62 % selon la MFR. Pendant la période de 2002 à 2007, cette proportion allait de 48 % selon le SFR à 57 % selon la MFR, en passant par 53 % selon la MPC. Ces chiffres indiquent que le faible revenu passager diminuait au fil du temps pour ce groupe. Toutefois, le faible revenu passager des parents seuls était le plus élevé de tous les groupes vulnérables pendant la dernière période. En outre, les parents seuls ont également affiché un taux de faible revenu constamment élevé, devancé seulement par les personnes non âgées hors famille. De même, la persistance du faible revenu a diminué chez les parents pendant la période de 1993 à 2007, mais le repli chez ces personnes n'était pas aussi robuste que chez les personnes non âgées hors famille.

---

48. Voir le tableau 2.1 pour les taux de faible revenu d'une année donnée pendant cette période.



**Tableau 5.3 Périodes multiples de faible revenu dans différents groupes de personnes**

	Faible revenu une année ou plus			Faible revenu quatre années ou plus			Faible revenu six années		
	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC
<b>Population totale</b>									
<b>1993 à 1998</b>	24,5	23,5	..	8,6	7,4	..	3,6	2,8	..
<b>1996 à 2001</b>	25,4	25,0	..	8,0	7,8	..	3,4	2,8	..
<b>1999 à 2004</b>	20,0	22,6	..	5,5	7,2	..	2,5	2,9	..
<b>2002 à 2007</b>	20,0	23,6	19,5	5,1	7,3	4,4	2,1	3,5	1,4
<b>Enfants</b>									
<b>1993 à 1998</b>	27,7	27,7	..	10,6	11,0	..	4,7	4,4	..
<b>1996 à 2001</b>	28,9	30,2	..	10,3	11,7	..	3,9	4,0	..
<b>1999 à 2004</b>	22,3	26,1	..	6,5	9,1	..	2,5	4,3	..
<b>2002 à 2007</b>	21,8	25,9	21,4	5,7	9,6	5,5	1,8	3,5	1,7
<b>Personnes âgées</b>									
<b>1993 à 1998</b>	15,7	F	..	6,2	F	..	3,5	F	..
<b>1996 à 2001</b>	13,8	14,0	..	6,0	3,5	..	4,0	1,1	..
<b>1999 à 2004</b>	11,8	16,8	..	3,6	5,2	..	1,9	1,7	..
<b>2002 à 2007</b>	12,2	18,3	7,6	4,8	6,6	F	2,8	3,5	F
<b>Parents seuls</b>									
<b>1993 à 1998</b>	58,6	62,2	..	42,8	39,1	..	20,9	21,3	..
<b>1996 à 2001</b>	61,0	60,2	..	30,4	40,1	..	16,0	18,0	..
<b>1999 à 2004</b>	47,2	53,9	..	24,2	30,0	..	10,3	16,7	..
<b>2002 à 2007</b>	48,3	57,4	53,0	16,4	31,8	20,3	6,0	17,2	8,3

**Tableau 5.3 Périodes multiples de faible revenu dans différents groupes de personnes (suite)**

	Faible revenu une année ou plus			Faible revenu quatre années ou plus			Faible revenu six années		
	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC
<b>Personnes non âgées hors famille</b>									
<b>1993 à 1998</b>	60,8	51,4	..	43,8	36,4	..	33,8	24,0	..
<b>1996 à 2001</b>	49,6	44,5	..	37,6	31,3	..	29,2	20,6	..
<b>1999 à 2004</b>	48,7	45,5	..	29,4	27,9	..	21,0	17,8	..
<b>2002 à 2007</b>	45,6	42,4	40,6	24,3	26,0	22,3	16,3	17,2	13,0
<b>Immigrants récents</b>									
<b>1993 à 1998</b>	48,9	36,8	..	26,6	F	..	F	F	..
<b>1996 à 2001</b>	49,9	44,0	..	19,0	12,2	..	F	F	..
<b>1999 à 2004</b>	32,5	29,3	..	11,9	12,6	..	F	F	..
<b>2002 à 2007</b>	41,9	42,0	37,2	10,5	12,3	9,7	F	F	F
<b>Autochtones hors réserve</b>									
<b>1993 à 1998</b>	34,6	35,6	..	14,7	13,9	..	F	6,1	..
<b>1996 à 2001</b>	44,0	47,7	..	13,2	18,1	..	F	6,4	..
<b>1999 à 2004</b>	27,4	33,3	..	8,7	12,6	..	F	3,8	..
<b>2002 à 2007</b>	29,2	36,3	29,4	6,5	11,8	8,0	F	4,5	3,4

**Tableau 5.3 Périodes multiples de faible revenu dans différents groupes de personnes (suite)**

	Faible revenu une année ou plus			Faible revenu quatre années ou plus			Faible revenu six années		
	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC	SFR	MFR	MPC
<b>Personnes ayant des limitations d'activités</b>									
<b>1999 à 2004</b>	31,1	35,6	..	16,2	19,6	..	9,0	10,5	..
<b>2002 à 2007</b>	29,5	36,8	29,1	14,4	18,4	10,6	8,4	10,9	5,4

F trop peu fiable pour être publié

.. indisponible pour une période de référence précise

**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993 à 2007)

La proportion de personnes ayant un faible revenu pendant au moins un an était également élevée chez les immigrants récents, les personnes ayant des limitations d'activités et les Autochtones hors réserve. Pendant la période de 2002 à 2007, environ 40 % des immigrants récents et environ 30 % des personnes des deux autres groupes ont eu un faible revenu pendant au moins un an selon les différentes lignes. Malgré le faible revenu passager relativement élevé chez les immigrants récents, leur niveau de faible revenu chronique n'était pas aussi élevé que celui des parents seuls et des personnes non âgées hors famille. Les personnes ayant des limitations d'activités avaient également des taux relativement élevés de faible revenu persistant.<sup>49</sup> De 2002 à 2007, 8,4 %, 10,9 % et 5,4 % des personnes ayant des limitations d'activités avaient un faible revenu pendant les six années selon le SFR, la MFR et la MPC respectivement.

49. La définition des personnes ayant des limitations d'activités a changé en 1999.

Ces taux étaient plus faibles que ceux des personnes non âgées hors famille, mais plus élevés que ceux de presque tous les autres groupes vulnérables.<sup>50</sup>

**Tableau 5.4 Périodes multiples de faible revenu dans les différentes provinces**

	Au moins un an		Au moins quatre ans		Les six années	
	1993 à 1998	2002 à 2007	1993 à 1998	2002 à 2007	1993 à 1998	2002 à 2007
<b>SFR</b>						
Terre-Neuve-et-Labrador	23,4	17,6	10,4	4,9	3,4	2,0
Île-du-Prince-Édouard	14,9	14,4	F	F	F	F
Nouvelle-Écosse	20,2	18,2	7,7	4,3	3,8	2,0
Nouveau-Brunswick	21,2	16,8	6,8	6,2	2,3	2,9
Québec	27,9	21,3	13,1	5,8	7,1	2,6
Ontario	21,4	17,9	5,7	4,0	1,8	1,6
Manitoba	26,7	23,9	11,7	9,2	4,2	2,9
Saskatchewan	23,6	19,4	6,8	3,2	2,2	F
Alberta	26,2	16,6	8,5	2,5	3,4	F
Colombie-Britannique	21,6	25,3	7,6	8,8	2,1	4,2
<b>MFR</b>						
Terre-Neuve-et-Labrador	30,2	31,0	11,8	13,1	5,4	5,8

50. En raison de la petite taille des échantillons, les proportions du faible revenu pendant les six années pour les immigrants récents (selon les trois seuils) et pour les Autochtones hors réserve (selon le SFR) n'ont pas été présentées. Cependant, elles n'étaient pas aussi élevées que pour les autres groupes.

**Tableau 5.4 Périodes multiples de faible revenu dans les différentes provinces (suite)**

	Au moins un an		Au moins quatre ans		Les six années	
	1993 à 1998	2002 à 2007	1993 à 1998	2002 à 2007	1993 à 1998	2002 à 2007
Île-du-Prince-Édouard	19,1	25,9	F	7,0	F	F
Nouvelle-Écosse	23,6	26,4	9,8	11,2	4,8	5,8
Nouveau-Brunswick	24,6	27,9	9,6	13,2	4,2	6,4
Québec	27,1	25,7	11,3	7,7	5,3	3,5
Ontario	19,4	19,6	4,6	6,0	0,9	2,1
Manitoba	26,0	27,5	10,9	10,0	4,2	4,2
Saskatchewan	27,5	33,6	7,7	9,3	2,5	3,5
Alberta	23,7	17,7	6,9	3,5	2,3	F
Colombie-Britannique	19,6	28,9	4,8	9,8	2,3	4,4
<b>MPC</b>						
Terre-Neuve-et-Labrador	..	25,5	..	9,0	..	3,9
Île-du-Prince-Édouard	..	23,3	..	5,7	..	F
Nouvelle-Écosse	..	23,6	..	7,6	..	3,2
Nouveau-Brunswick	..	23,0	..	9,0	..	4,1
Québec	..	17,6	..	3,5	..	1,1
Ontario	..	17,2	..	3,6	..	0,8

**Tableau 5.4 Périodes multiples de faible revenu dans les différentes provinces (suite)**

	Au moins un an		Au moins quatre ans		Les six années	
	1993 à 1998	2002 à 2007	1993 à 1998	2002 à 2007	1993 à 1998	2002 à 2007
Manitoba	..	19,8	..	6,1	..	F
Saskatchewan	..	23,7	..	4,2	..	F
Alberta	..	16,2	..	2,3	..	F
Colombie-Britannique	..	26,9	..	7,5	..	3,4

F trop peu fiable pour être publié

.. indisponible pour une période de référence

**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993 à 2007)

Tableau 5.5 Périodes multiples de faible revenu dans différentes communautés

	Au moins un an			Au moins quatre ans		
	1993 à 1998	1999 à 2004	2002 à 2007	1993 à 1998	1999 à 2004	2002 à 2007
<b>SFR</b>						
Montréal	35,3	26,3	24,3	20,1	8,1	7,2
Ottawa–Gatineau	26,0	18,3	16,0	13,1	F	F
Toronto	22,3	17,0	22,1	4,6	4,9	5,8
Winnipeg	27,6	20,8	27,4	14,8	7,1	12,5
Calgary	26,3	15,9	15,9	7,6	F	F
Edmonton	31,9	24,1	14,9	12,8	9,4	F
Vancouver	20,9	29,6	26,4	11,0	7,8	11,4
Autres RMR ou AR	20,6	18,1	16,8	6,8	6,0	4,4
Hors RMR et AR	25,6	19,5	20,5	6,8	3,5	3,4
<b>MFR</b>						
Montréal	29,2	24,0	23,6	13,9	6,5	5,9
Ottawa–Gatineau	20,8	17,1	14,5	6,5	F	6,3
Toronto	15,3	14,8	21,1	F	4,2	6,4
Winnipeg	22,1	15,8	26,0	9,4	5,1	9,5
Calgary	20,7	14,7	14,4	F	F	F
Edmonton	25,4	22,7	12,0	F	8,4	F
Vancouver	15,8	25,5	27,6	4,3	5,6	11,2
Autres RMR ou AR	19,9	21,0	21,3	6,2	8,6	6,6
Hors RMR et AR	29,9	28,5	29,6	8,7	8,3	9,0
<b>MPC</b>						
Montréal	..	..	15,5	..	..	F
Ottawa–Gatineau	..	..	13,4	..	..	F

**Tableau 5.5 Périodes multiples de faible revenu dans différentes communautés (suite)**

	Au moins un an			Au moins quatre ans		
	1993 à 1998	1999 à 2004	2002 à 2007	1993 à 1998	1999 à 2004	2002 à 2007
<b>Toronto</b>	..	..	19,2	..	..	4,5
<b>Winnipeg</b>	..	..	17,6	..	..	6,0
<b>Calgary</b>	..	..	14,1	..	..	F
<b>Edmonton</b>	..	..	10,1	..	..	F
<b>Vancouver</b>	..	..	25,5	..	..	9,3
<b>Autres RMR ou AR</b>	..	..	16,8	..	..	4,0
<b>Hors RMR et AR</b>	..	..	25,4	..	..	4,9

F trop peu fiable pour être publié

.. indisponible pour une période de référence précise

**Note :** RMR, région métropolitaine de recensement; AR, agglomération de recensement

**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993 à 2007)



Les taux de faible revenu passager pour les enfants n'étaient que légèrement plus élevés que la moyenne de la population, tandis que la persistance du faible revenu chez les enfants était semblable à la moyenne de la population, en particulier dans les dernières années. Chez les personnes âgées, les taux de faible revenu passager et persistant étaient relativement faibles selon le SFR. Cependant, selon la MFR, les mesures de la nature passagère et persistante ont augmenté au fil du temps de 1993 à 2007 pour les personnes âgées, ce qui indiquait que leur revenu n'a pas augmenté aussi vite que celui de la population canadienne générale.

Le tableau 5.4 contient les résultats liés aux périodes multiples de faible revenu dans les provinces. La persistance du faible revenu a diminué considérablement en Alberta de 1993 à 2007. Dans les années 90, la proportion d'Albertains ayant eu un faible revenu pendant au moins quatre ans était très proche de la moyenne nationale. Pendant la période de 2002 à 2007, cette proportion est tombée à un niveau bien inférieur du niveau national. Le Québec a également enregistré des améliorations considérables pendant cette période. Pendant la période de 1993 à 1998, la persistance du faible revenu au Québec était presque la plus robuste de toutes les provinces, mais pendant la période plus récente, 2002 à 2007, elle a chuté à un niveau se rapprochant de la moyenne nationale. En revanche, la persistance du faible revenu en Colombie-Britannique a augmenté au fil du temps. Au début des années 1990, la proportion de résidents de la Colombie-Britannique qui ont eu un faible revenu pendant quatre ans était inférieure aux moyennes nationales selon le SFR et la MFR. Pendant la période de 2002 à 2007, la proportion de personnes ayant eu un faible revenu pendant au moins quatre ans dépassait la moyenne nationale selon les deux lignes.

Par contre, la persistance du faible revenu en Ontario était mitigée, diverses lignes de faible revenu donnant différents résultats. Selon le SFR, la persistance s'est améliorée entre les périodes de 1993 à 1998 et de 2002 à 2007, tandis que selon la MFR, la situation a semblé se détériorer entre les deux périodes. Cependant, en comparant les mesures de la persistance de la province à celles du pays, nous avons constaté que la persistance du faible revenu en Ontario était constamment au-dessous du niveau national.

Comme on pouvait s'y attendre, les variations interprovinciales faisaient écho aux fluctuations entre les plus grandes villes de ces provinces (tableau 5.5). Par exemple, la proportion de personnes à faible revenu pendant au moins quatre ans a considérablement diminué à Montréal de 1993 à 2007 selon le SFR et la MFR, et un repli est également survenu à Edmonton selon le SFR.<sup>51</sup> En revanche, la proportion de personnes à Vancouver ayant eu un faible revenu pendant au moins quatre ans a augmenté (selon la MFR) ou est restée à un niveau relativement élevé au fil du temps (selon le SFR), tandis qu'à Toronto, certains indices portaient à croire que la persistance du faible revenu avait augmenté au fil du temps.

---

51. Les proportions pour Edmonton et Calgary ont également diminué, mais hélas, les échantillons pour ces villes étaient petits, et il était difficile d'évaluer les variations avec précision.

## Une mesure de recharge du faible revenu chronique et persistant

La persistance et la récurrence du faible revenu peuvent être mesurées par le nombre d'années du faible revenu selon une période d'observation, mais les mesures comportent certaines limites. Par exemple, elles ne mesurent pas l'étendue du faible revenu. Prenons l'exemple de deux personnes. L'une a un faible revenu toutes les années, mais chaque année, son revenu n'est que légèrement au-dessous du seuil. L'autre personne a un faible revenu pendant seulement deux ans, mais chaque année, le revenu de cette personne est bien au-dessous du seuil. Les mesures utilisées à la section précédente indiqueraient que la personne a un faible revenu persistant, alors que la deuxième serait considérée comme ayant un faible revenu passager. Néanmoins, la deuxième personne pourrait devoir emprunter en fonction de ses revenus futurs pour composer avec le très faible revenu d'une année donnée et, par conséquent, elle pourrait avoir un revenu disponible moindre dans le futur. Même si son revenu n'était pas considéré comme « faible » durant ces années, elle aurait plus de chance de vivre dans des circonstances difficiles.

Pour contourner ce problème, nous utilisons une variante de la mesure de l'incidence du faible revenu à long terme mise au point par Rodgers et Rodgers (1993). Nous suivons Vellela (2005) pour comparer le revenu moyen après impôt (ou le revenu disponible selon la MPC) d'une famille économique (ou d'un ménage selon la MFR) sur une période ayant le seuil de faible revenu moyen correspondant. Si le revenu moyen se situe au-dessous du seuil moyen, la famille est considérée comme ayant un faible revenu persistant ou chronique.<sup>52</sup> La catégorie de faible revenu à long terme d'une famille ou d'un ménage est alors attribuée à chaque membre. Les résultats sont présentés au tableau 5.6.

---

52. Cette version simplifiée de l'incidence du faible revenu à long terme suppose essentiellement que le taux d'actualisation pour le revenu futur est de 0.

**Tableau 5.6 Incidence du faible revenu à long terme, au moyen d'une mesure de la persistance de rechange**

	1993 à 1998		1996 à 2001		1999 à 2004		2002 à 2007		
	SFR	MFR	SFR	MFR	SFR	MFR	SFR	MFR	MPC
Population totale	8,9	8,0	8,4	8,5	6,0	7,7	5,1	8,1	4,8
Groupes de personnes									
Enfants	11,9	12,0	11,2	12,5	7,0	10,1	5,7	10,5	6,1
Personnes âgées	6,1	1,9	6,3	4,3	3,3	4,9	4,4	6,7	0,7
Parents seuls	46,5	36,6	35,6	31,6	30,1	28,7	24,1	25,6	23,3
Personnes non âgées hors famille	44,9	42,3	32,9	40,4	22,2	28,2	19,3	38,4	22,3
Immigrants récents	22,4	16,3	23,4	15,8	13,6	14,0	11,9	14,8	10,8
Autochtones hors réserve	14,1	16,0	13,0	19,8	9,7	14,3	5,8	14,5	7,4
Limitation des activités	..	..	..	..	15,8	19,3	15,2	21,0	11,4
Provinces									
Terre-Neuve-et-Labrador	9,5	13,1	10,3	15,2	9,6	20,4	5,0	12,9	8,1
Île-du-Prince-Édouard	3,4	4,5	4,3	9,1	3,0	11,2	2,2	8,5	5,3
Nouvelle-Écosse	7,6	10,6	8,0	12,8	8,0	14,0	5,7	12,1	7,7
Nouveau-Brunswick	8,2	12,8	5,7	10,9	5,5	13,4	6,0	13,7	10,1
Québec	14,3	12,8	12,9	11,4	7,2	9,4	6,2	9,9	3,9
Ontario	5,6	4,7	6,5	5,8	4,6	5,0	3,7	6,2	4,2
Manitoba	10,8	10,0	9,5	11,0	6,2	10,0	9,8	11,0	5,8
Saskatchewan	7,1	9,2	5,2	11,8	5,5	10,8	3,5	12,2	4,6
Alberta	8,4	6,7	6,3	7,0	7,1	7,6	2,2	3,0	2,7
Colombie-Britannique	8,2	5,5	8,0	8,1	6,4	7,1	8,1	9,8	7,9

**Tableau 5.6 Incidence du faible revenu à long terme, au moyen d'une mesure de la persistance de rechange**  
(suite)

	1993 à 1998		1996 à 2001		1999 à 2004		2002 à 2007		
	SFR	MFR	SFR	MFR	SFR	MFR	SFR	MFR	MPC
<b>Communautés</b>									
Montréal	21,5	17,5	19,6	13,0	9,0	7,0	8,2	8,9	3,2
Ottawa-Gatineau	12,7	5,3	10,7	8,6	3,0	1,8	6,2	7,1	4,4
Toronto	5,4	2,9	9,0	5,0	6,1	4,6	4,7	6,2	5,0
Winnipeg	14,5	9,0	11,7	8,1	8,3	6,2	12,9	10,9	5,7
Calgary	8,3	5,9	6,3	4,5	7,1	5,0	2,3	3,2	2,3
Edmonton	13,8	7,5	6,6	5,5	10,9	10,4	2,9	2,0	2,1
Vancouver	11,9	4,7	10,9	8,6	8,7	6,2	11,1	11,2	10,1
Autres RMR/AR	7,2	6,4	7,3	7,8	6,3	9,0	4,5	7,4	4,3
Hors RMR/AR	4,2	9,0	3,6	10,9	3,0	9,8	2,5	11,0	5,2

.. indisponible pour une période de référence précise

**Note** : La mesure de la persistance de rechange a été mise au point par Rodgers et Rodgers (1993). RMR, région métropolitaine de recensement; AR, agglomération de recensement

**Source** : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993 à 2007)

Au niveau des groupes à risque, les résultats selon la mesure de rechange de la persistance cadrent avec les conclusions de la section précédente. L'incidence du faible revenu à long terme des personnes non âgées hors famille et des parents seuls a diminué de 1993 à 2007, mais au cours de la dernière période, ces deux groupes conservaient la plus forte incidence du faible revenu à long terme de tous les groupes à risque. La persistance du faible revenu chez les personnes ayant des limitations d'activités était également élevée, mais dans une moindre mesure que chez les personnes non âgées hors famille et les parents seuls.

Toutefois, la persistance du faible revenu des personnes ayant des limitations d'activités demeurait deux fois plus élevée que la moyenne nationale. En outre, de 1999 à 2007, la persistance du faible revenu selon le SFR et la MFR a peu fluctué pour les personnes de ce groupe, alors que des améliorations considérables sont survenues au sein d'autres groupes vulnérables pendant cette période.

Les résultats révèlent d'abord que les améliorations de la persistance du faible revenu en Alberta et au Québec et sa détérioration en Colombie-Britannique, des tendances décrites à la section précédente, ont également été observées selon la mesure de rechange. Selon le SFR, l'incidence du faible revenu à long terme en Alberta a diminué pour passer d'environ 8 % à la première période (1993 à 1998) à 2 % à la dernière période (2002 à 2007), tandis que selon la MFR, elle a diminué d'environ 7 % à 3 %. Au Québec, l'incidence a chuté de 14 % à 6 % selon le SFR et de 13 % à 10 % selon la MFR pendant la même période. En revanche, l'incidence du faible revenu à long terme dans la province de Colombie-Britannique est restée relativement élevée ou a augmenté entre les deux périodes. Selon la MFR, l'incidence a progressé de moins de 6 % à près de 10 %, tandis que selon le SFR, elle est restée aux alentours de 8 %. Cependant, l'incidence à long terme relativement stable selon le SFR ne signifie pas que la Colombie-Britannique ne s'en soit pas plus mal tirée au fil du temps parce qu'à l'échelon national, l'incidence a fléchi et les replis dans toutes les autres provinces étaient considérablement plus marqués qu'en Colombie-Britannique.

À l'instar de la persistance du faible revenu en Ontario, la mesure de rechange a confirmé nos résultats de l'approche axée sur des périodes multiples; les tendances variaient selon diverses lignes de faible revenu. Selon le SFR, une certaine amélioration est survenue entre la première et la dernière période d'observation (1993 à 1998 par rapport à 2002 à 2007), tandis que les résultats selon la MFR semblaient suggérer une autre histoire. Néanmoins, les résultats suggéraient encore une fois que la persistance du faible revenu en Ontario était au-dessous de celle à l'échelon canadien lorsque l'approche de Rodgers et Rodgers (1993) était employée.

La mesure de rechange offrait des renseignements plus utiles pour différentes communautés que l'approche axée sur des périodes multiples. Il est maintenant plus clair que le faible revenu persistant a diminué, parfois de façon marquée, à Edmonton, à Calgary et à Montréal de 1993 à 2007. Pour Edmonton, pendant la période de 1993 à 1998, l'incidence du faible revenu à long terme était supérieure ou très proche de la moyenne nationale de 8 % à 9 %. Pendant la période de 2002 à 2007, elle a diminué pour atteindre le niveau de 2 % à 3 %. Ce faible niveau a également été observé à Calgary, mais l'incidence du faible revenu dans cette ville était déjà au-dessous de la moyenne nationale dès la période de 1993 à 1998. L'incidence du faible revenu à long terme a également significativement diminué à Montréal. Selon le SFR, elle a fléchi, pour passer de 21 % pendant la période de 1993 à 1998 à 8 % pendant la période de 2002 à 2007, et selon la MFR, de 17 % à 9 %. Pendant la période de 1993 à 1998, Montréal avait les plus fortes incidences à long terme du faible revenu au pays, à plus

du double de la moyenne nationale. Pendant la dernière période, les incidences à long terme dans cette ville se rapprochaient beaucoup plus des moyennes nationales.<sup>53</sup>

La situation à Vancouver était différente. Selon le SFR, l'incidence du faible revenu à long terme est demeurée inchangée au cours du temps. Pendant la période de 1993 à 1998, elle s'établissait autour de 12 %. Pendant la période de 2002 à 2007, elle demeurait aux alentours de 11 %, et l'incidence selon la MFR a augmenté d'environ 5 % à 11 %. Pendant la plus récente période à l'étude, Vancouver avait une plus forte incidence du faible revenu à long terme que la plupart des grandes villes selon les trois lignes de faible revenu. La seule exception était Winnipeg, où l'incidence du faible revenu à long terme selon le SFR et la MFR était semblable à celle de Vancouver. Toutefois, selon la MPC, l'incidence à Winnipeg était plus faible que celle de Vancouver, et pendant la période de 1993 à 1998, les incidences selon le SFR et la MFR étaient considérablement plus élevées à Winnipeg qu'à Vancouver, ce qui porte à croire que le repli de la persistance du faible revenu à Winnipeg était probablement beaucoup plus fort qu'à Vancouver.

Enfin, à Toronto, bien que l'incidence du faible revenu à long terme n'ait pas été beaucoup plus élevée que celle des autres villes ces dernières années, une tendance à la détérioration semble se profiler. Pendant la période de 1993 à 1998, les incidences de Toronto selon le SFR et la MFR étaient les plus faibles des grandes villes. Ces incidences variaient au fil du temps, mais pendant la période de 2002 à 2007, elles étaient plus élevées que celles d'Edmonton et de Calgary.

### **La durée du faible revenu**

La majorité des personnes qui sont devenues à faible revenu une année n'ont pas pu s'en sortir l'année suivante. Il faut se demander combien d'années en moyenne une personne à faible revenu resterait dans cette situation. Étant donné que chaque panel de l'EDTR observe une personne pendant au plus six ans, les estimations de la durée du faible revenu sont assujetties à la censure en amont et en aval d'une période de faible revenu. La censure en amont se produit lorsque, pendant la première année à l'étude, la personne en question avait déjà un faible revenu, et on ignore si elle avait un faible revenu dans les années précédant l'observation. La censure en aval se produit lorsqu'une personne a un faible revenu la dernière année à l'étude et que nous ne savons pas si elle continuerait d'avoir un faible revenu dans les années suivant l'observation. Par conséquent, la durée moyenne des périodes de faible revenu sous-estimera normalement la durée réelle lorsque la censure n'est pas prise en compte.<sup>54</sup>

---

53. Cependant, dans le panel incomplet de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de 2005 à 2009, l'incidence du faible revenu à long terme a augmenté encore une fois à Montréal et, dans une moindre mesure, à Toronto et à Calgary, tandis qu'elle a diminué à Vancouver.

54. De plus, il se pourrait que plus la période fût longue, plus la probabilité était faible que le faible revenu prenne fin à la prochaine période.

Néanmoins, la durée estimée offre une limite plus basse pour chaque groupe, et les comparaisons de la durée des périodes entre les groupes pendant la même période et au fil des ans sont encore valides.<sup>55</sup> Le tableau 5.7 présente la durée moyenne estimée de toutes les périodes de faible revenu (terminées ou censurées) pour chaque panel de l'EDTR. Dans l'ensemble, les périodes moyennes de faible revenu durent plus de deux ans. Selon le SFR, la durée moyenne a légèrement diminué, passant de 2,7 années en 1993 à 1998 à 2,4 années en 2002 à 2007; selon la MFR, elle est restée autour de 2,5 ans.

Les résultats des groupes de personnes et de communautés sont plus intéressants. Le tableau 5.7 suggère que les parents seuls et les personnes non âgées hors famille étaient les deux groupes ayant de plus longues durées du faible revenu. Pendant la période de six ans de 1993 à 1998, leurs durées moyennes étaient de 4,5 ans et 4,3 ans respectivement selon le SFR, et de 4,3 ans et 3,8 ans selon la MFR. Pendant la dernière période de six ans, de 2002 à 2007, ces durées ont diminué pour s'établir à 3,6 ans et à 2,8 ans selon le SFR, et à 3,9 et à 3,6 ans selon la MFR.

À l'échelle des provinces, les résidents du Québec semblaient avoir une plus longue durée du faible revenu dans les années 90 et au début des années 2000, mais leur situation s'est améliorée au fil du temps. Ces résultats cadrent avec ceux décrits aux sections précédentes, qui montraient que les Québécois avaient une forte persistance du faible revenu dans les années 90 et que la persistance diminuait par la suite. En Colombie-Britannique, la durée du faible revenu augmentait légèrement au fil du temps, mais le niveau n'était pas plus élevé que dans plusieurs autres provinces. En Ontario, la durée moyenne augmentait légèrement au fil du temps, mais elle était généralement au-dessous de la moyenne nationale. Cependant, dans les provinces de l'Atlantique, sauf l'Île-du-Prince-Édouard, les périodes de faible revenu duraient normalement plus longtemps que le reste du pays, en particulier lorsque la MFR était utilisée. Par exemple, selon la MFR, la durée moyenne des périodes de faible revenu à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick étaient de 3,0, 3,0 et 3,2 ans pendant la période de 2002 à 2007, la plus longue au pays.

D'une communauté à une autre, nous avons encore une fois constaté que les personnes de Montréal et de Vancouver avaient les plus longues périodes de faible revenu. La différence entre ces personnes était que la durée diminuait au fil du temps pour celles de Montréal, tandis que la durée du faible revenu pour celles de Vancouver augmentait. La durée du faible revenu à Toronto était généralement au-dessous de la moyenne nationale pendant la période de 1993 à 1998, mais au fil du temps, elle se rapprochait de la moyenne nationale ou la dépassait pendant la période de 2002 à 2007. Fait étonnant, les résidents de la ville de Winnipeg avaient une longue durée du faible

---

55. Les comparaisons pour le même groupe au fil du temps pourraient être problématiques lorsque les circonstances économiques sont différentes entre les périodes, par exemple, si une récession survient pendant une période, alors qu'une période d'expansion a lieu dans l'autre. Dans le premier cas, une période de faible revenu peut durer plus longtemps, tandis que dans le premier cas, elle peut durer moins longtemps.

revenu selon le SFR et parfois des durées relativement longues selon la MFR, et bien que la situation se soit améliorée au fil du temps, les progrès semblaient lents. La durée du faible revenu était également relativement longue à Ottawa–Gatineau avant 2000, mais elle a diminué depuis.



**Tableau 5.7 Durée moyenne des périodes de faible revenu (en années)**

	SFR				MFR				MPC
	1993 à 1998	1996 à 2001	1999 à 2004	2002 à 2007	1993 à 1998	1996 à 2001	1999 à 2004	2002 à 2007	2002 à 2007
	%								
<b>Population totale</b>	2,7	2,6	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,3
<b>Groupes</b>									
<b>Enfants</b>	2,9	2,7	2,4	2,4	2,8	2,8	2,7	2,8	2,4
<b>Personnes âgées</b>	2,9	3,1	2,6	2,8	1,9	2,4	2,5	2,7	1,5
<b>Parents seuls</b>	4,5	4,6	3,9	3,6	4,3	4,3	3,8	3,9	3,6
<b>Personnes non âgées hors famille</b>	4,3	3,5	3,3	2,8	3,8	3,9	3,4	3,6	2,9
<b>Immigrants récents</b>	3,5	2,7	2,6	2,3	3,1	2,3	2,9	2,4	2,3
<b>Autochtones hors réserve</b>	2,9	2,4	2,4	2,2	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5
<b>Limitation des activités</b>	..	..	3,4	3,4	..	..	3,5	3,4	2,9
<b>Province</b>									
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	2,9	2,9	2,7	2,4	2,9	3,2	3,2	3,0	2,8
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	1,9	2,1	2,2	2,0	2,2	2,4	2,7	2,3	2,2
<b>Nouvelle-Écosse</b>	2,9	2,5	2,6	2,4	3,0	2,8	3,1	3,0	2,5
<b>Nouveau-Brunswick</b>	2,6	2,6	2,3	2,8	2,9	2,9	3,0	3,2	2,8
<b>Québec</b>	3,3	3,0	2,5	2,5	3,0	2,7	2,6	2,6	2,2
<b>Ontario</b>	2,3	2,4	2,3	2,3	2,2	2,3	2,3	2,5	2,2
<b>Manitoba</b>	2,9	2,7	2,4	2,7	2,7	2,9	2,7	2,7	2,5
<b>Saskatchewan</b>	2,4	2,2	2,3	2,0	2,4	2,4	2,7	2,5	2,0
<b>Alberta</b>	2,5	2,2	2,5	2,0	2,3	2,4	2,5	2,1	1,9
<b>Colombie-Britannique</b>	2,5	2,5	2,3	2,7	2,2	2,5	2,4	2,7	2,5
<b>Communautés</b>									
<b>Montréal</b>	3,8	3,3	2,4	2,6	3,3	2,7	2,3	2,5	2,2

**Tableau 5.7 Durée moyenne des périodes de faible revenu (en années) (suite)**

	SFR				MFR				MPC
	1993 à 1998	1996 à 2001	1999 à 2004	2002 à 2007	1993 à 1998	1996 à 2001	1999 à 2004	2002 à 2007	2002 à 2007
	%								
<b>Ottawa–Gatineau</b>	3,0	3,3	1,8	2,4	2,2	3,2	1,7	2,8	2,5
<b>Toronto</b>	2,2	2,5	2,4	2,5	2,0	2,2	2,3	2,5	2,3
<b>Winnipeg</b>	3,2	3,0	2,7	2,9	2,7	2,6	2,7	2,6	2,5
<b>Calgary</b>	2,4	2,5	2,7	2,2	2,0	2,4	2,8	2,2	1,8
<b>Edmonton</b>	2,9	2,3	2,9	2,0	2,4	2,4	2,8	2,1	2,1
<b>Vancouver</b>	2,9	2,8	2,4	3,1	2,3	2,5	2,2	2,9	2,8
<b>Autres RMR ou AR</b>	2,6	2,6	2,6	2,4	2,5	2,6	2,9	2,6	2,3
<b>Hors RMR ou AR</b>	2,3	2,0	2,1	1,9	2,5	2,5	2,6	2,7	2,2

.. indisponible pour une période de référence précise

**Note :** RMR, région métropolitaine de recensement; AR, agglomération de recensement; .., données non disponibles.

**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (1993 à 2007)

## Sommaire

Dans la perspective d'une année à l'autre, on observe une tendance à la baisse à long terme du taux d'entrée en situation de faible revenu selon les trois seuils et une tendance à la hausse de la résistance des Canadiens au faible revenu, mais la récession récente a donné lieu à une augmentation du taux d'entrée et à une diminution de la résistance.

Les données du panel de six ans nous permettent d'examiner les transitions du faible revenu sur une plus longue période. Les données suggèrent qu'une proportion significative du faible revenu est de nature passagère au Canada. Le tiers des personnes qui sont devenues à faible revenu se sont sorties de cette situation l'année suivante. Néanmoins, plus de 20 % des Canadiens ont eu un faible revenu à un moment donné pendant une période de six ans, mais très peu d'entre eux ont eu un faible revenu pendant les six années. Cela dit, plusieurs groupes de personnes ont eu un faible revenu plus persistant que d'autres, notamment les parents seuls et les personnes non âgées hors famille et, dans une moindre mesure, les personnes ayant des limitations d'activités. Bien que la persistance de leur faible revenu ait diminué, ces groupes étaient les plus susceptibles d'avoir un faible revenu, et une fois à faible revenu, ils resteraient dans cette situation le plus longtemps.

La persistance du faible revenu a considérablement diminué en Alberta et au Québec, ainsi que dans les grandes villes de ces deux provinces au cours des dernières années. En Alberta en général, et à Edmonton et Calgary en particulier, le faible revenu persistant s'est fait rare. Toutefois, la situation s'est détériorée en Colombie-Britannique, mais la durée du faible revenu ne semblait pas particulièrement longue, tandis qu'en Ontario et à Toronto en particulier, même si la persistance du faible revenu était généralement égale ou inférieure à la moyenne nationale, les données portaient à croire que la situation s'est détériorée au fil du temps. Des périodes de faible revenu relativement longues ont été relevées à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, ainsi que dans la ville de Winnipeg.

## Annexe Méthodologie et données

### Faible revenu et pauvreté : certaines questions conceptuelles

Le présent rapport utilise trois lignes de faible revenu, à savoir le seuil de faible revenu (SFR) après impôt et la mesure du faible revenu (MFR) après impôt élaborés par Statistique Canada, ainsi que la mesure du panier de consommation (MPC) conçue par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Le rapport s'appuie aussi sur trois indices (incidence, écart relatif et gravité) pour examiner le faible revenu au Canada. Il ne s'agit pas d'un rapport sur la pauvreté. Comme le précise clairement une déclaration de l'ancien statisticien en chef M. Ivan Fellegi, « la notion de pauvreté est intrinsèquement liée à l'atteinte d'un consensus social » et la détermination du critère de pauvreté comporte en dernière analyse « des questions de nature intrinsèquement subjective », de sorte qu'il n'appartient pas à Statistique Canada de définir et de mesurer la pauvreté<sup>56</sup>. Statistique Canada cherche plutôt à offrir un appui pour l'élaboration des politiques et le discours public sur la pauvreté en fournissant des seuils de faible revenu et des statistiques sur le faible revenu fondées sur des principes scientifiques et sur les pratiques exemplaires internationales.

Selon les principes scientifiques et les pratiques exemplaires internationales, il existe une différence entre le faible revenu et la pauvreté. Différentes conceptions et mesures de la pauvreté ont certes été proposées par la communauté scientifique<sup>57</sup>. Mais le faible revenu et la pauvreté sont rarement traités comme des concepts identiques. Peter Townsend (Groupe de Rio, 2006) aborde la pauvreté dans une perspective d'exclusion sociale. À son avis, la détermination d'une ligne de pauvreté ne peut pas être fondée sur le choix arbitraire d'un faible niveau de revenu, et il ne suffit pas de décrire la pauvreté comme une condition s'appliquant aux personnes dont le revenu disponible est faible comparativement à celui d'autres personnes. Le professeur Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie de 1998, conçoit la pauvreté sous l'angle des capacités. Selon lui, la pauvreté doit être considérée comme la privation de capacités élémentaires plutôt que simplement la faiblesse du revenu<sup>58</sup>.

L'un des axiomes fondamentaux de la pauvreté est l'axiome dit de « focus », ou axiome de ciblage. Il postule qu'un indice de pauvreté devrait être indépendant de la population non pauvre. Il implique que les mesures de la pauvreté devraient concerner uniquement les « pauvres ». De nombreux concepts et mesures du faible revenu, y compris les lignes de faible revenu de Statistique Canada, violent cet axiome. Comme nous le verrons plus loin, les limites du SFR sont déterminées en se basant sur les dépenses moyennes en alimentation, en habillement et en logement de l'ensemble des ménages canadiens et non d'un sous-ensemble de ceux-ci; les seuils de la MFR sont fondés sur la médiane de la distribution du revenu de

---

56. Fellegi (1997).

57. Les diverses écoles en matière de pauvreté comprennent, d'une part celles adoptant des approches axées sur le « bien-être » et les capacités et, d'autre part, celles qui s'appuient sur la subsistance, les besoins élémentaires et l'exclusion sociale pour concevoir la pauvreté. Pour une référence, voir Duclos et Araar (2006).

58. Sen (1979).

l'ensemble de la population, tandis que le panier de biens et services de la MPC représentent une norme de consommation qui est proche des normes médianes de dépenses en aliments, en vêtements et chaussures et en logement, et un peu inférieure à la norme médiane pour d'autres catégories de dépenses. Donc, les statistiques sur le faible revenu qui s'appuient sur le SFR, la MFR et la MPC ne sont pas indépendantes des revenus et des dépenses de la population qui n'appartient pas à la catégorie de faible revenu. Par conséquent, si l'on reconnaît l'axiome de focus comme un principe scientifique dans la mesure de la pauvreté, on doit faire la distinction entre le faible revenu et la pauvreté.

Mais personne ne nierait que la pauvreté et le faible revenu sont étroitement associés, même si les réponses à la question de savoir comment ils sont reliés diffèrent. Townsend et Sen semblent suggérer que le faible revenu n'est qu'un aspect de la pauvreté, donc que l'on ne peut pas se fier uniquement au faible revenu pour comprendre pleinement la pauvreté. Ce point de vue s'accorde aussi avec celui des auteurs qui voient la pauvreté comme un phénomène à facettes multiples, multidimensionnel, dans lequel le revenu est une dimension clé et le manque relatif de revenu est un aspect essentiel de la pauvreté<sup>59</sup>. En revanche, l'approche axée sur le bien-être a tendance à mesurer la pauvreté en se fondant sur le niveau d'« utilité » dans le contexte de l'optimalité des choix de consommation. Ici, le revenu fait partie du processus de prise de décision par la voie des contraintes budgétaires. Une personne est pauvre si elle n'arrive pas à atteindre un certain niveau d'utilité de référence. Sous l'approche axée sur le bien-être, l'élément clé pour définir la pauvreté est le manque de maîtrise exercée sur les biens et services (Duclos et Araar, 2006), et le faible revenu est l'un des déterminants de la pauvreté. Si le revenu d'une personne est faible, elle sera incapable d'acquérir une quantité suffisante de biens et de services pour atteindre le niveau d'utilité des personnes non pauvres.

Comme nous n'avons pas de définition de la pauvreté au Canada, nous ne sommes pas capables de relier explicitement et précisément une mesure du faible revenu à la pauvreté. Néanmoins, certains liens sont concevables. Ainsi, selon le SFR, une famille a un faible revenu si elle consacre une proportion considérablement plus élevée que la moyenne aux nécessités de la vie et vit donc vraisemblablement dans des « conditions précaires ». Si l'on considère ces conditions précaires comme un état de privation relative, une personne qui rentre dans la catégorie de faible revenu serait quelqu'un qui court le risque de vivre dans un état de privation relative. Selon La MFR, un ménage (et donc ses membres) a un faible revenu si son revenu est inférieur à la moitié du revenu corrigé médian. Il s'agit d'une norme reconnue internationalement dans les pays développés. Une personne qui rentre dans la catégorie de faible revenu aux termes de la MFR est quelqu'un qui a vraisemblablement des difficultés à participer pleinement à la société. Donc, le concept de la MFR semble avoir un lien avec la définition de la pauvreté axée sur l'exclusion sociale<sup>60</sup>.

En pratique, Statistique Canada ainsi que RHDCC déclarent expressément que leurs seuils de faible revenu ne sont pas conçus pour mesurer la pauvreté ni pour porter quelque jugement explicite que ce soit au sujet de ce qui, au Canada, est un niveau de revenu tout juste acceptable. Les statistiques sur le faible revenu doivent plutôt considérées comme un outil permettant de caractériser de manière générale des groupes de Canadiens qui courent un risque élevé de pauvreté. Avant tout, ces statistiques ont été utilisées pour suivre les changements chez ces groupes au cours du temps et, depuis leur création, les seuils de faible

---

59. Par exemple, Asselin (2009) énumère dix dimensions, le revenu étant en tête de la liste.

60. Pour la relation entre les seuils de MPC et la pauvreté, voir Michaud, Cotton et Bishop (2004).

revenu ont servi à déceler les problèmes de faible revenu, par exemple, chez les personnes âgées, les parents seuls et les enfants. Dans tous ces cas, des programmes gouvernementaux ont été mis en place pour aider les Canadiens ayant un faible revenu et ont une incidence sur ceux-ci<sup>61</sup>.

Le présent rapport est fondé sur la notion que la pauvreté et le faible revenu sont étroitement liés, mais ne sont toutefois pas identiques. Cette vision est en harmonie avec le consensus des spécialistes du domaine et les pratiques exemplaires internationales. Au minimum, les mesures du faible revenu sont des outils utiles pour nous aider à comprendre la pauvreté au Canada faute de connaissances suffisantes sur ce qui constitue la pauvreté et comment elle devrait être mesurée.

## Lignes ou seuils de faible revenu au Canada

Comme dans les études de la pauvreté, les analyses du faible revenu nécessitent la résolution de deux questions, celles de l'identification et de l'agrégation. L'identification nous indique quelles personnes ont un faible revenu et lesquelles ne sont pas dans cette situation, tandis que l'agrégation nous indique combien de personnes ont un faible revenu, la mesure dans laquelle leur revenu s'écarte d'un seuil donné, et ainsi de suite. Commençons par les lignes de faible revenu.

Le présent rapport porte sur trois seuils de faible revenu : le SFR et la MFR de Statistique Canada et la MPC de RHDCC<sup>62</sup>. Le SFR est la plus ancienne de ces lignes et celle qui est le plus largement reconnue. Elle est exclusivement canadienne et n'est utilisée nulle part ailleurs dans le monde. Le SFR a été vivement critiqué en raison de plusieurs faiblesses méthodologiques (Wolfson et Evans, 1989), mais son usage demeure répandu en pratique. Les seuils courants du SFR sont fondés sur les habitudes de consommation des ménages canadiens de 1992. Néanmoins, ils sont mis à jour annuellement en se servant de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour que leurs valeurs demeurent réelles.

Plus récemment, RHDCC a élaboré la MPC et commencé à diffuser les résultats en 2000. La MPC est mise à jour annuellement pour tenir compte des variations des prix des biens et services compris dans le panier de consommation et l'année de base de ce dernier est changée périodiquement. Les seuils courants de la MPC sont fondés sur un panier de biens et services conçu pour répondre aux besoins modestes des Canadiens, en se basant sur le niveau de vie de 2008.<sup>63</sup> Les principaux points forts de la MPC sont son approche fondée sur un panier de biens et services pour mesurer le faible revenu et sa sensibilité aux variations régionales du

---

61. Il est cependant important de reconnaître que les transferts gouvernementaux, quoique considérables et importants pour les familles qui les reçoivent, ont en général une incidence nettement plus faible sur la distribution du revenu que les marchés du travail et les marchés financiers. Par conséquent, il convient d'interpréter avec prudence les statistiques sur le faible revenu dans le contexte de l'évaluation des programmes gouvernementaux : une analyse beaucoup plus minutieuse est nécessaire pour ce genre d'évaluation de programme.

62. Pour des renseignements détaillés et la description technique de ces seuils, voir Statistique Canada (2009), Murphy et coll. (2010) et RHDCC (2009).

63. La composante de l'habitation du panier de la MPC de 2008 est présentement en cours de révision par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

coût de la vie<sup>64</sup>. La mesure est facile à communiquer si l'on veut comparer le revenu au coût d'un panier de biens et services. Les détails de la composition du panier de biens et services sont compliqués. Le choix des articles qu'il doit inclure et de leur quantité repose sur de nombreuses hypothèses et jugements d'experts. Le changement de base du panier et le calcul des seuils sont également des exercices très coûteux.

La ligne de la MFR a été introduite au début des années 1990 en se basant sur le rapport de 1989 de Wolfson et Evans<sup>65</sup>. Son seuil est calculé comme étant égal à la moitié de la médiane de la distribution contemporaine du revenu. En ce sens, l'année de base de la MFR est modifiée chaque année afin de refléter les variations annuelles du niveau de vie. Au cours des dernières décennies, les chercheurs universitaires et les organismes gouvernementaux ont accredité sa méthodologie pour la mesure du faible revenu et les comparaisons internationales. Elle est simple à calculer, facile à communiquer, et sous-tendue par des hypothèses très transparentes.

Cependant, la MFR est fréquemment critiquée comme étant une mesure d'inégalité pure. Selon nous, comme d'autres mesures du faible revenu, elle est étroitement liée à l'inégalité, mais elle ne la mesure pas. Premièrement, par définition, une mesure de l'inégalité du revenu évalue les écarts de revenu entre les membres d'une société, tandis que le taux de faible revenu sous la MFR donne la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à la moitié de la médiane du revenu corrigé. L'écart relatif du faible revenu nous indique dans quelle mesure le revenu d'une personne à faible revenu est éloigné du seuil, tandis que l'indice de gravité nous indique dans quelle mesure le revenu est réparti inégalement entre les personnes ayant un faible revenu (mais non entre tous les membres de la population, ce qui est toujours le fondement des mesures d'inégalité).

Deuxièmement, le faible revenu sous la MFR ne se comporte pas comme les mesures d'inégalités. Lorsque l'on mesure l'inégalité, le principe le plus important que doit satisfaire un indice est le principe de transfert de Pigou-Dalton. Sous sa forme forte, ce principe énonce que, quand une quantité de revenu est transférée d'une personne riche à une personne pauvre tout en maintenant leur classement sur l'échelle de revenu, la mesure de l'inégalité devrait diminuer. Sous la forme faible du principe, l'indice d'inégalité ne devrait pas augmenter. L'incidence du faible revenu sous la MFR peut facilement violer la forme forte du principe, par exemple, si la quantité transférée n'est pas suffisamment importante pour faire sortir le bénéficiaire de la catégorie de faible revenu. Par ailleurs, si le transfert est versé à une personne qui se trouve au milieu de la distribution du revenu, de sorte que le classement sur l'échelle de revenu n'est pas modifié, mais que la valeur de la médiane augmente, le taux de faible revenu augmentera sous la MFR parce que les seuils deviennent plus élevés.

Troisièmement, d'un point de vue opérationnel, la mesure de l'inégalité est un exercice en une étape dans lequel les revenus à l'extrémité supérieure de la distribution jouent le même rôle que ceux à l'extrémité inférieure. Par contre, la mesure du faible revenu est un exercice en deux

---

64. De fortes variations des prix peuvent avoir une incidence sur les estimations de l'incidence du faible revenu fondées sur la MPC. Par exemple, une forte hausse du prix médian des maisons aurait tendance à accroître l'incidence du faible revenu, indépendamment du coût réel de logement payé par les personnes ayant un faible revenu.

65. La méthodologie de la MFR a été mise à jour en 2010 afin de mieux refléter les développements internationaux (Murphy et coll. 2010).

étapes. Sous la MFR, les revenus supérieurs n'ont une incidence que sur les seuils de faible revenu, tandis que les revenus inférieurs affectent à la fois les seuils et les indices de faible revenu. De surcroît, puisque la médiane n'est sensible aux valeurs extrêmes ni en haut ni au bas de la distribution, les indices de faible revenu sous la MFR ne sont pas aussi sensibles aux revenus supérieurs que les indices d'inégalité<sup>66</sup>. Considérons le cas simple de deux sociétés. Le revenu de la personne la plus riche dans une société est dix fois plus élevé que celui de la personne la plus riche dans l'autre, mais tous les autres aspects des deux distributions sont les mêmes. Il est clair que les mesures d'inégalité dans les deux sociétés différeront, mais leurs mesures du faible revenu sous la configuration actuelle de la MFR seraient identiques.

Une critique apparentée est qu'aux termes de la MFR, le faible revenu ne cessera jamais d'exister. Wolfson et Evans (1989) ont répondu à cette question au moyen d'un exemple simple. La figure A1 peut elle aussi aider à réfuter cette critique. Supposons que le graphique supérieur de la figure décrit la distribution du revenu avant que certains transferts soient faits, tandis que le graphique inférieur représente la situation après les transferts. Les transferts peuvent être conçus de telle façon que la médiane soit préservée, donc que les seuils de la MFR (indiqués par les flèches verticales) ne changent pas. On peut voir que l'incidence, l'écart relatif et la gravité du faible revenu deviennent nuls dans le graphique inférieur. Par conséquent, le faible revenu ne doit pas forcément toujours exister sous la MFR<sup>67</sup>.

Il existe entre les trois lignes plusieurs similarités et différences qui influent sur leur interprétation. Une similarité importante est qu'elles établissent toutes trois une norme qui est fondée sur les concepts de l'exclusion sociale et de la capacité à participer à la société canadienne. D'autres seuils établissent une norme moins élevée et sont probablement mieux adaptés à des concepts de survie ou de privation grave<sup>68</sup>. Les trois lignes impliquent toutes que les personnes qui vivent dans des ménages et des familles dont le revenu est inférieur au seuil sont d'une certaine façon défavorisées par rapport aux autres, mais chaque ligne décrit différemment ce que signifie être défavorisé.

---

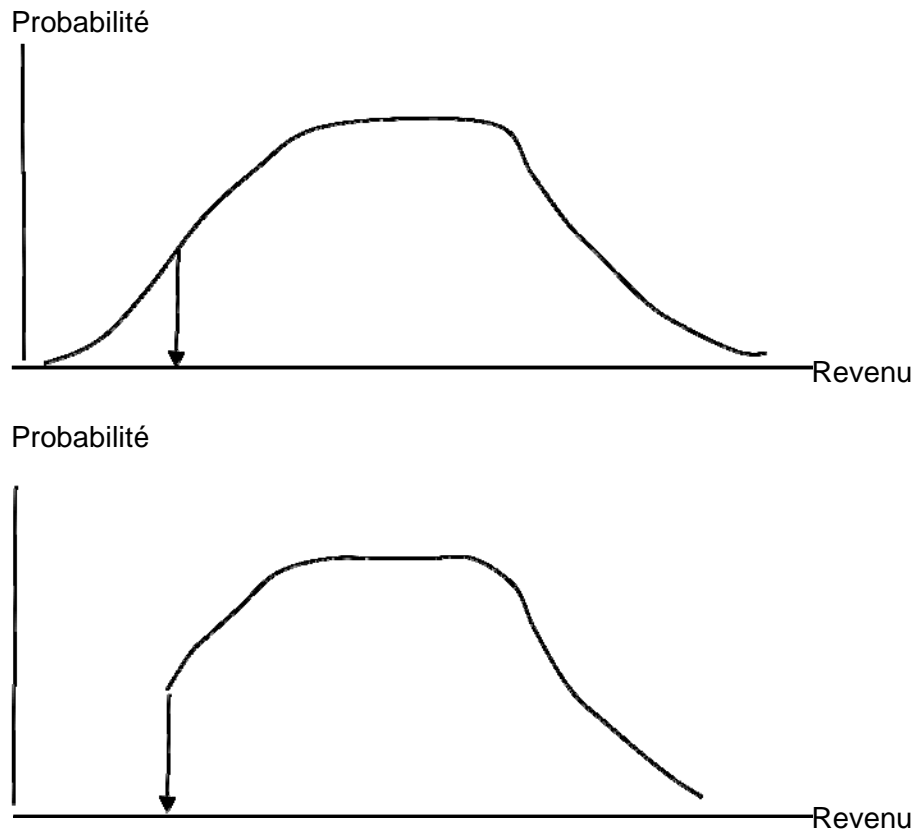
66. Cependant, si l'on utilise le revenu moyen comme fondement pour les seuils, comme le font certains pays, les revenus de la partie supérieure de la distribution influent tout autant sur les seuils que ceux de l'extrémité inférieure.

67. L'exemple aide aussi à montrer que la mesure du faible revenu et la mesure de l'inégalité sont deux choses différentes. Après les transferts, le faible revenu est éliminé, mais l'inégalité persiste.

68. Chris Sarlo, par exemple, a défini une ligne de pauvreté fondée sur les besoins élémentaires comme étant le coût d'une liste de nécessités requises pour assurer le bien-être physique à long terme (Sarlo, 2001).



**Figure A1. Distributions du revenu avant et après un transfert**



Le SFR signifie qu'une personne est défavorisée si elle vit dans une famille qui doit consacrer une part beaucoup plus importante de son revenu aux nécessités de la vie que la famille moyenne et dispose donc de peu de revenu discrétionnaire avec lequel participer pleinement à la vie de la société. Selon la MFR, une personne est défavorisée si son revenu est inférieur à la moitié du revenu du ménage médian. En gagnant un revenu nettement plus faible que la moyenne, une personne aurait de la difficulté à participer à part entière à la société. Aux termes de la MPC, sont donc considérées comme étant défavorisées les personnes dont les familles manquent de revenu disponible pour acheter les biens et services du « panier de consommation » qui représente un niveau de vie modeste, mais décent (RHDCC, 2009).

La deuxième similarité entre les lignes est que, quelle que soit la façon dont celles-ci ont été déterminées, elles sont toutes comparées à des ressources définies en termes de revenu. La pauvreté et la privation peuvent être étudiées en examinant soit ce que les personnes consomment réellement, soit leurs revenus qui déterminent leur capacité à consommer. Au Canada, les données sur le revenu sont plus généralement disponibles que celles sur la consommation, de sorte que, pour des raisons pratiques, l'élaboration des indicateurs de privation a eu tendance à s'appuyer sur le revenu.

Quoique les trois lignes reposent sur le revenu disponible pour la consommation discrétionnaire, ils présentent certaines différences. Le SFR et la MFR sont établis en utilisant les concepts normatifs du revenu de Statistique Canada, tel que le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt. La MPC part du même concept de revenu après impôt, mais va plus loin et comporte la déduction de certaines autres dépenses non discrétionnaires pour établir son propre concept de revenu disponible<sup>69</sup>.

Les trois lignes tiennent compte des économies d'échelle en appliquant des échelles d'équivalence, mais tiennent compte de ces économies de manière différente. Les économies d'échelle ayant trait à la consommation et au partage des ressources au sein de la famille et du ménage sont des facteurs importants dans la détermination des seuils de faible revenu. Grâce aux économies d'échelle, les grandes familles n'ont pas besoin du même niveau de revenu par personne que les familles plus petites pour s'en sortir aussi bien que ces dernières. Cependant, les unités de partage de ressources des trois lignes sont différentes, et chaque ligne suppose des échelles d'équivalence différentes. L'unité de partage du SFR et de la MPC est la famille économique, tandis que celle de la MFR est le ménage, conformément à la pratique internationale. En pratique, la définition diffère peu, car 95 % des ménages ne contiennent qu'une seule famille économique et seulement 2,5 % des personnes vivent dans des familles économiques secondaires (Murphy et coll., 2010).

---

69. Dans la mesure du panier de consommation, le revenu familial disponible est égal à la somme restante après avoir déduit du revenu familial total le total des impôts sur le revenu payés, la partie personnelle des avantages sociaux, les autres retenues à la source obligatoires, telles que les cotisations à un régime de retraite parrainé par l'employeur, les cotisations à un régime d'assurance-santé complémentaire et les cotisations syndicales, les pensions alimentaires pour enfants et pour conjoint versées par une autre famille, les dépenses non remboursables en frais de garde d'enfants et les dépenses en soins de santé prescrits par un médecin, mais non couverts par une assurance, tels que les soins dentaires et les soins de la vue, les médicaments sur ordonnance et les aides techniques pour personnes handicapées. Généralement, pour la mesure du panier de consommation, le revenu disponible moyen est inférieur de 10 % environ au revenu moyen après impôt utilisé pour le SFR et la MFR.

Pour calculer la MFR ainsi que la MPC, le revenu est corrigé en utilisant la racine carrée du nombre de personnes vivant ensemble, c'est-à-dire la racine carrée de la taille de la famille économique dans le cas de la MPC et la racine carrée de la taille du ménage dans le cas de la MFR, tandis que dans le cas du SFR, les échelles d'équivalence ont été estimées et intégrées implicitement dans les seuils. Cependant, l'hypothèse de partage des ressources au sein de la famille économique ou du ménage est la même pour les trois lignes : chaque membre partage de manière égale, ce qui implique que, si la famille ou le ménage se trouve dans une situation de faible revenu, chaque membre est également en situation de faible revenu.

Les trois lignes peuvent aussi être comparées en ce qui concerne la façon dont les mises à jour sont faites. Il existe deux méthodes fondamentalement différentes, à savoir le changement de l'année de base et l'indexation<sup>70</sup>. Le changement de l'année de base fait référence au processus consistant à porter un jugement quant au niveau relatif de revenu requis pour participer pleinement à la société à un point donné dans le temps, tandis que l'indexation fait référence à une simple correction du montant monétaire du seuil pour tenir compte de l'inflation. À cet égard, chaque ligne de revenu représente une norme fondée sur des jugements relatifs qui ont été portés à un point donné dans le temps. Si l'on ne procède pas à un changement de base de cette norme pour refléter les conditions de vie courantes (c.-à-d. en portant de nouveaux jugements relatifs) et que l'on se contente simplement d'indexer les seuils au moyen de l'IPC, elle permet de comparer la situation actuelle des Canadiens à la distribution du bien-être à une époque antérieure. Naturellement, la pertinence de cette comparaison finit par devenir contestable à mesure que le temps passe. Par exemple, cela n'a pas beaucoup de sens de déterminer la situation de faible revenu en se servant de seuils fondés sur des normes de niveau de vie atteintes il y a des siècles, même si ces seuils sont indexés pour tenir compte de l'inflation.

Les seuils du SFR courants sont fondés sur les habitudes de consommation de 1992 au Canada. Chaque année, les SFR sont ajustés pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie en se servant de l'IPC, mais depuis 1992, Statistique Canada n'a procédé à aucun changement de l'année de base des seuils proprement dits<sup>71</sup>. Comme leur valeur réelle représente donc le bien-être des Canadiens qui vivaient au début des années 1990, les SFR sont considérés comme des seuils « fixes »<sup>72</sup>. Le premier panier de biens et services de la MPC a été établi en 2000. Il a été révisé récemment en prenant pour référence le niveau de vie de 2008. RHDCS prévoit changer l'année de base du panier de la MPC périodiquement en examinant le contenu du panier et en apportant les changements appropriés. Chaque année, le panier est indexé par une méthode consistant à recalculer son coût aux prix courants, mais son contenu proprement dit ne change pas. En revanche, contrairement au SFR et à la MPC, comme il est mentionné plus haut, les seuils de la MFR sont recalculés chaque année afin de refléter l'évolution de la distribution du revenu et ils sont donc fondés sur une norme courante.

---

70. Ces deux méthodes sont parfois appelées mise à jour relative et mise à jour absolue. Nous choisissons de ne pas employer cette terminologie car elle suscite parfois une confusion avec la nature absolue ou relative du panier de consommation ou du seuil réel.

71. Les changements de base antérieurs des seuils de faible revenu ont eu lieu en 1969, 1978, 1986 et 1992. Statistique Canada ne prévoit pas de mise à jour des seuils de faible revenu principalement parce que les modifications apportées à l'Enquête sur les dépenses des ménages rendent impossible la reproduction de la méthodologie.

72. Cela est, d'une certaine façon, semblable au seuil d'Orshansky aux États-Unis, qui n'a fait l'objet d'aucun changement de base depuis plus de 50 ans.

Les trois lignes présentent aussi des similarités et des différences quant aux références géographiques. Chaque ligne de faible revenu représente un niveau de vie qui a été établi pour un emplacement géographique donné. Bien que les trois lignes soient considérées comme étant nationales, elles se distinguent par leur traitement de différence géographique à travers le Canada. La MFR est vraiment une ligne nationale, car aucune tentative n'est faite en vue d'ajuster les niveaux de ses seuils pour diverses régions. Chaque Canadien est comparé au même seuil national pour une taille de ménage donnée. Il s'agit de la ligne la plus transparente d'un point de vue analytique, car il est clair que la même norme est appliquée uniformément à tous les Canadiens. Bien que cette transparence soit une qualité désirable, la MFR nationale ne tient pas compte des différences de prix à travers le Canada.

Par contre, le SFR comporte une combinaison de calculs de portée nationale et infranationale. La proportion moyenne globale des dépenses en nécessités de la vie est calculée au niveau national, tandis que les seuils réels sont calculés individuellement pour cinq régions distinctes afin de refléter les différentes habitudes de consommation entre ces régions. Donc, le SFR pour les grandes villes s'applique à n'importe quelle ville de plus de 500 000 habitants, indépendamment de l'emplacement géographique. Autrement dit, la même ligne est utilisée pour Montréal, Toronto et Vancouver. La valeur de la MPC varie aussi géographiquement, mais la détermination est conçue plus explicitement afin de tenir compte des différences de prix à travers le Canada. Les seuils de la MPC varient en fonction du coût des biens et services contenus dans le panier, non seulement entre les collectivités de tailles différentes, mais entre les collectivités de même taille dans des provinces différentes. À l'heure actuelle, le prix du panier national de la MPC est établi pour 49 régions géographiques. Bien que la mesure tienne compte de la variabilité des prix, il arrive qu'elle pose encore des problèmes. Par exemple, toutes les régions rurales d'une province ont le même seuil de MPC, alors que certaines sont définitivement plus proches de centres urbains que d'autres.

## **Pourquoi de multiples lignes et indices?**

La demande d'un indice unique sous une ligne de revenu unique persiste, afin de pouvoir donner des réponses simples et directes à des questions comme celles de savoir qui sont les personnes pauvres, quel est leur nombre et dans quelle mesure elles sont pauvres. À première vue, le faible revenu et la pauvreté semblent être de simples événements binaires : une personne est pauvre ou non pauvre; une personne possède ou non un faible revenu. Mais le problème tient au fait qu'il n'existe aucune norme universellement reconnue pour déterminer la pauvreté ou le faible revenu, et que les lignes de faible revenu auront toujours un certain caractère arbitraire<sup>73</sup>. Étant donné cette situation, on est presque forcé d'utiliser plus d'un critère pour obtenir des résultats robustes<sup>74</sup>. Conséquemment, en adoptant les pratiques exemplaires internationales, nous employons de multiples lignes de faible revenu (SFR, MFR et MPC) et indices (incidence, écart relatif et gravité) dans la présente étude.

Au Canada, ce caractère arbitraire fait partie des trois lignes de faible revenu. Dans la méthodologie de la MFR, on choisit 50 % du revenu corrigé médian pour déterminer les seuils de faible revenu. Pour le SFR, on détermine les seuils en prenant le revenu des ménages qui

---

73. Atkinson (1983).

74. Sen (1979).

dépensent en aliments, vêtements et logements une part de leur revenu supérieure de 20 % à la moyenne nationale. Il n'y a pas de « bonnes » réponses pour justifier l'utilisation de ces pourcentages; pourquoi 50 % et pas 55 % ou 45 % dans le cas de la MFR? Pourquoi 20 % et pas 19 % ou 21 % dans le cas du SFR? La nature arbitraire des lignes de faible revenu implique qu'elles sont essentiellement des outils pour répondre à des questions hypothétiques, telles que celles de savoir ce que serait le taux de faible revenu si la moitié du revenu médian était choisie comme critère. Faute d'une définition « correcte » du faible revenu, plusieurs lignes de faible revenu sont préférables plutôt qu'une seule afin de mieux comprendre la pauvreté au moyen des statistiques sur le faible revenu. Tout au moins, l'utilisation de lignes de faible revenu différentes permet d'obtenir des résultats plus robustes.

Pour n'importe quelle ligne de faible revenu, on peut obtenir plusieurs indices de faible revenu. Le plus répandu est le taux de faible revenu, également appelé incidence ou dénombrement (*headcount*) des personnes à faible revenu. Il nous indique quelle proportion de la population vit en dessous d'un seuil donné. Cet indice simple est facile à comprendre. Mais il n'est pas le seul indice utile, et il ne fournit pas non plus des renseignements complets sur le faible revenu. Au contraire, il a été critiqué en raison de son caractère « tout ou rien »<sup>75</sup>. Dans le cas extrême, cela signifie qu'une personne dont le revenu est inférieur de 1 \$ à la ligne est considérée comme ayant un faible revenu tandis qu'une personne dont le revenu est supérieur de 1 \$ à cette ligne ne l'est pas. Ce genre de scénario rend l'indice d'incidence indésirable. La pratique exemplaire veut que l'incidence du faible revenu soit assortie d'autres mesures.

Par ailleurs, les indices de l'écart de faible revenu nous indique à quel point le revenu d'une personne à faible revenu s'écarte du seuil pertinent. L'indice de Sen en est un exemple. Il mesure la différence entre les revenus de la population à faible revenu et les seuils établis. Un indice plus répandu consiste à calculer l'écart relatif de faible revenu moyen pour l'ensemble de la population. Des indices de gravité du faible revenu sont également disponibles. L'un d'eux est égal à la moyenne des carrés de l'écart relatif de faible revenu. Cet indice de gravité indique comment le « faible revenu » est réparti au sein de la population à faible revenu. Un exemple illustrera pourquoi des indices d'ordre plus élevé sont utiles. Considérons une société constituée de dix personnes. La ligne de faible revenu est de 15 000 \$. Trois personnes ont un revenu inférieur à cette ligne : 14 500 \$, 10 000 \$ et 5 000 \$, respectivement. L'incidence du faible revenu est alors de 30 %. Supposons que la société transfère 1 000 \$ à ces trois personnes. Si le total transféré est réparti uniformément entre les trois, le bien-être de chacune sera amélioré. Alors que l'incidence (dénombrement) sera la même qu'auparavant, les écarts relatifs de faible revenu reflèteront l'amélioration.

---

75. Saunders (2004).

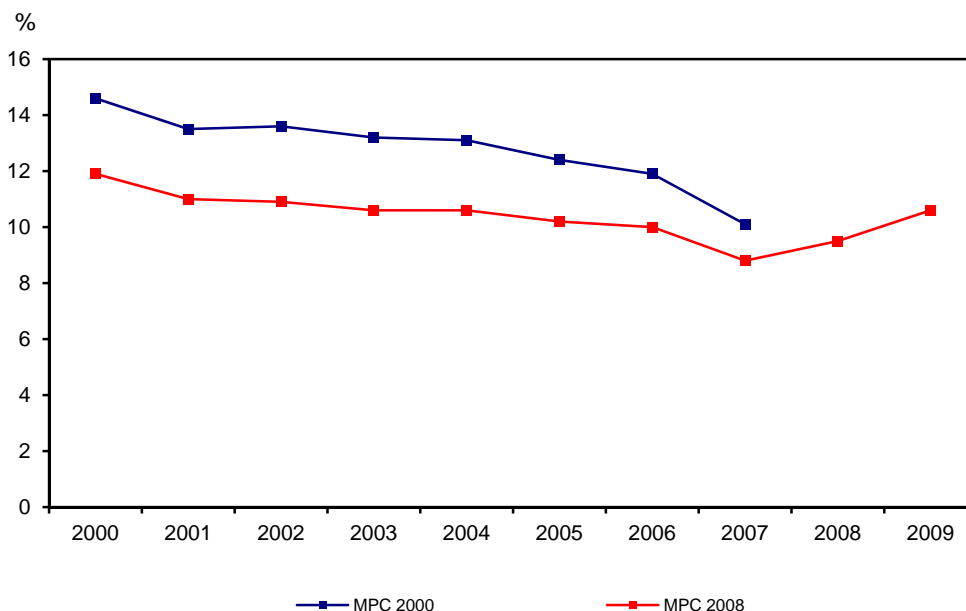
Afin de comprendre l'utilité de l'indice de gravité, considérons une autre société ayant les mêmes tailles de population et lignes de faible revenu que précédemment, mais où les trois personnes à faible revenu ont un revenu de 14 000 \$, 10 000 \$ et 5 500 \$, respectivement. Si nous nous basons uniquement sur le taux de faible revenu et les écarts relatifs de faible revenu, nous pourrions conclure que les deux sociétés ont le même faible revenu. Toutefois, comme le revenu de la personne qui se trouve au plus bas de l'échelle de la deuxième société est meilleur que celui de son homologue dans la première société, nous pouvons dire que le faible revenu est moins grave dans la seconde société que dans la première<sup>76</sup>.

Même si les lignes et les indices multiples permettent d'obtenir des résultats plus robustes, ils posent des défis. Par exemple, les lignes multiples donnent lieu à des incidences différentes du faible revenu. La question qui vient alors à l'esprit est celle de savoir quelle estimation est « correcte ». La réponse simple est qu'elles sont toutes correctes dans leurs contextes respectifs, parce que différentes lignes répondent à différentes questions hypothétiques. Elles mesurent le faible revenu sous des angles différents et leurs interprétations diffèrent. Une autre question difficile, étant donné le caractère arbitraire inhérent aux lignes de faible revenu, est celle de l'utilité des statistiques sur le faible revenu. La réponse est qu'elles peuvent être utilisées pour étudier les tendances du faible revenu, comme nous l'avons fait dans le présent rapport. Une ligne de faible revenu peut donner lieu à une surestimation ou à une sous-estimation du niveau de faible revenu, mais ces biais n'infirmant pas les comparaisons du faible revenu au cours du temps si l'année de base de la ligne est changée régulièrement et que le niveau de vie sous-jacent ne change pas spectaculairement. Autrement dit, si une ligne donne surestime ou sous-estime le faible revenu durant une année particulière, il a tendance à le faire aussi l'année suivante, ce qui produit une tendance valide du faible revenu au cours du temps, même si les niveaux estimés du faible revenu sont biaisés.

---

76. Pour une liste complète des indices de faible revenu, voir, par exemple, Duclos et Araar (2006).

**Figure A2. Taux de faible revenu sous les seuils antérieur (2000) et courants (2008) de la MPC**



**Source :** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (2000 à 2009), Statistique Canada.

L'argument qui précède peut être illustré au moyen des taux de faible revenu estimés sous les lignes de la MPC de 2000 et de 2008 pour la période allant de 2000 à 2009 (2007 sous la MPC de 2000). Pour chaque année, la courbe du haut de la figure A2 montre ce qu'auraient été les taux de faible revenu si l'ancien panier de consommation de la MPC (MPC 2000) était utilisé, tandis que la courbe du bas plein indique les taux de faible revenu estimés sous le panier de la MPC de 2008 courante (MPC 2008). Apparemment, les niveaux estimés des taux de faible revenu (donc le nombre de personnes comptées comme ayant un faible revenu) sous les deux lignes de la MPC étaient assez différents, et nous ne savons pas quel niveau est correct ni l'importance des biais contenus dans les deux groupes d'estimation. Mais, quel que soit le seuil de MPC employé, on observe la même tendance à la baisse du taux de faible revenu de 2000 à 2007.

Le caractère arbitraire des seuils de faible revenu a des répercussions sur l'interprétation des statistiques sur le faible revenu. De nombreux observateurs veulent savoir quelle est la portée du faible revenu au Canada. Il n'existe aucune réponse catégorique – uniquement des réponses hypothétiques – à la question de savoir quel est le nombre de personnes pauvres au Canada. À l'aide de trois lignes différentes, le présent rapport fournit trois estimations du nombre de personnes ayant un faible revenu. En 2009, l'estimation la plus élevée du nombre de Canadiens ayant un faible revenu était de 4,4 millions selon la MFR, tandis qu'il était de 3,2 millions selon le SFR et de 3,5 millions selon la MPC. En 2000, le SFR et la MFR ont produit

les estimations les plus élevées de l'incidence du faible revenu, soit 3,8 millions de personnes, tandis que la MPC a produit un chiffre de 3,6 millions. Si l'on retourne encore plus en arrière, en 1996, le SFR a produit l'estimation la plus élevée, soit 4,4 millions, c'est-à-dire pas moins de 725 000 personnes de plus que selon la MFR.

Ces estimations du nombre de personnes ayant un faible revenu sont difficiles à interpréter et le classement relatif des mesures a peu de sens en soi. Les estimations englobent certaines personnes que l'on ne considérerait vraisemblablement pas comme étant pauvres, même si leur revenu est faible. Inversement, les personnes dont le revenu est supérieur au seuil pourraient, par exemple, avoir un revenu insuffisant pour satisfaire leurs besoins élémentaires à cause de fortes dépenses en soins de santé dues à une maladie. Le problème n'est pas que la MFR révèle un plus grand nombre de Canadiens ayant un faible revenu que le SFR en 2009, ni que le SFR révèle un plus grand nombre de Canadiens ayant un faible revenu que la MFR en 1996. Chaque ligne possède son propre système de mesure et devrait être examiné au cours du temps relativement à elle-même. Lorsque les tendances au cours du temps diffèrent selon la ligne, nous pouvons examiner de multiples lignes et indices pour brosser un tableau plus précis de phénomènes sous-jacents.

## Sources des données

Statistique Canada possède plusieurs sources de données qui peuvent être utilisées pour analyser le faible revenu. Compte tenu des contraintes de temps et de ressources, le présent rapport est fondé uniquement sur les données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)<sup>77</sup>.

L'EFC était un supplément annuel à l'Enquête sur la population active (EPA) d'avril jusqu'en 1997. Les échantillons de l'EDTR sont également tirés de la base de sondage de l'EPA. Les populations cibles des deux enquêtes sont les mêmes, c'est-à-dire toutes les personnes vivant au Canada, sauf les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les personnes vivant en établissement et les habitants des réserves indiennes<sup>78</sup>. L'EFC était réalisée pour fournir des données transversales sur le revenu de la population canadienne. L'EDTR remplit les mêmes fonctions, en plus de fournir des données longitudinales sur le revenu<sup>79</sup>. Nous avons employé les données de l'EFC pour la période allant de 1976 à 1995, et celles de l'EDTR, pour la période allant de 1996 à 2009<sup>80</sup>. La seule exception est que nous avons utilisé les données de l'EDTR de 1993 pour étudier la dynamique du faible revenu. Nous avons examiné l'évolution du faible revenu sur la période de 34 ans allant de 1976 à 2009, mais nous nous sommes surtout concentrés sur les années plus récentes, particulièrement la période allant de 2000 à 2009, pour laquelle certaines variables clés en vue d'identifier les groupes vulnérables étaient disponibles.

---

77. Nous prévoyons explorer les données sur le faible revenu provenant de la banque de Données administratives longitudinales pour évaluer la dynamique du faible revenu de groupes de personnes à un niveau géographique plus détaillé sur une plus longue période, ainsi que les données du recensement pour examiner le faible revenu dans de petits domaines.

78. Ces exclusions représentent moins de 3 % de l'ensemble de la population.

79. Pour des renseignements détaillés sur les deux enquêtes, voir Cotton (2000) et les références incluses.

80. Depuis 2007, les publications ordinaires sur le faible revenu d'après l'EDTR ont été fondées sur un échantillon combiné et repondéré de l'EFC et de l'EDTR pour la période de 1993 à 1997. Par conséquent, les estimations fournies dans le présent rapport ne concordent pas exactement avec les estimations publiées pour ces années.



Pour l'analyse transversale à l'échelle du Canada, nous avons tenu compte de tous les participants aux enquêtes; aucune personne n'a été exclue. Les tailles d'échantillon variaient d'une année à l'autre. Toutefois, sauf pour 1976, 1978, 1980 et 1983, les échantillons étaient grands, leur taille variant de 64 167 personnes en 2008 à 115 966 en 1990. Même pour les années pour lesquelles les échantillons étaient relativement petits, ceux-ci étaient encore raisonnablement grands au niveau national, variant de 38 315 en 1976 à 42 322 en 1980.

Pour l'analyse de la dynamique du faible revenu, nous nous sommes fondés sur des panels équilibrés de diverses longueurs, variant de deux à six ans. À l'échelle nationale, les nombres d'observations étaient de 29 152 pour le panel de 1993 à 1998, de 29 527 pour le panel de 1996 à 2001, de 25 602 pour le panel de 1999 à 2004 et de 23 735 pour le panel de 2002 à 2007. Pour les provinces et pour les villes, les tailles globales d'échantillon étaient également raisonnables. Ainsi, en 2008, bien que la taille totale d'échantillon était relativement faible, le nombre d'observations dans les provinces variait de 1 785 à l'Île-du-Prince-Édouard à 18 509 en Ontario. De même, pour les sept plus grandes villes, le nombre d'observations variait de 1 412 à Calgary à 3 415 à Toronto. Toutefois, lorsque les individus dans les provinces ou dans les villes étaient classés par groupe, les tailles d'échantillon étaient faibles, particulièrement dans les petites provinces et les petites villes. Par conséquent, dans le présent rapport, tout groupe pour lequel le nombre d'observations était inférieur à 100 a été exclu.

Enfin, il convient de mentionner que les données utilisées pour produire les seuils de faible revenu différaient légèrement. Les seuils de la MFR ont été construits en utilisant des données sur le revenu et des données démographiques provenant de l'EFC et de l'EDTR. Donc, les statistiques sur le faible revenu sous la MFR, ainsi que les seuils de la MFR sont estimés d'après la même source de données. Les seuils du SFR ont été construits au moyen de données provenant de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1992, les seuils pour une année particulière ayant été ajustés au moyen de l'IPC<sup>81</sup>. Les seuils de la MPC, quant à eux, ont été construits en utilisant les données sur les prix recueillies séparément par Statistique Canada, tandis que le revenu disponible correspondant, auquel les seuils de la MPC ont été comparés pour identifier les personnes à faible revenu, étaient fondés sur les données de l'EDTR<sup>82</sup>.

---

81. Zhang (2010), entre autres, illustre comment les seuils du SFR ont été établis pour 1992 et comment ils ont été ajustés les autres années.

82. Voir les tableaux A1 à A3 pour les valeurs des seuils pour les trois mesures en 2009.

**Tableau A1. Seuils du SFR après impôt de 2009 (année de base 1992)**

Taille de la famille	Région rurale	Région urbaine par taille de population			
		Moins de 30 000	De 30 000 à 99 999	De 100 000 à 499 999	500 000 et plus
1 personne	12,050	13,791	15,384	15,579	18,421
2 personnes	14,666	16,785	18,725	18,960	22,420
3 personnes	18,263	20,900	23,316	23,610	27,918
4 personnes	22,783	26,075	29,089	29,455	34,829
5 personnes	25,944	29,692	33,124	33,541	39,660
6 personnes	28,773	32,929	36,736	37,198	43,984
7 ou plus	31,602	36,167	40,346	40,854	48,308

Source : tableau CANSIM 202-0801, Statistique Canada

**Tableau A2. Seuils de la MFR après impôt de 2009**

Taille du ménage	Seuils
1 personne	18,680
2 personnes	26,418
3 personnes	32,355
4 personnes	37,360
5 personnes	41,770
6 personnes	45,756
7 personnes	49,423
8 personnes	52,835
9 personnes	56,040
10 personnes	59,071

**Source :** tableau CANSIM 202-0808, Statistique Canada

**Tableau A3. Seuils de la MPC de 2009 pour la famille de référence  
(année de base 2008)**

Collectivité	Seuils	Collectivité	Seuils
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>		<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	
Région rurale	31 137	Région rurale	30 391
Population inférieure à 30 000	32 382	Population inférieure à 30 000	32 353
St. John's	31 665	Charlottetown	31 470
<b>Nouvelle-Écosse</b>		<b>Nouveau-Brunswick</b>	
Région rurale	30 850	Région rurale	30 638
Population inférieure à 30 000	32 862	Population inférieure à 30 000	32 005
Population de 30 000 à 99 999	30 567	Population de 30 000 à 99 999	31 518
Halifax	31 815	Fredericton	31 752
Cape Breton	29 847	Saint John	30 512
<b>Québec</b>		Moncton	30 425
Région rurale	28 321	<b>Ontario</b>	
Population inférieure à 30 000	29 290	Région rurale	28 775
Population de 30 000 à 99 999	27 874	Population inférieure à 30 000	29 935
Population de 100 000 à 499 999	28 597	Population de 30 000 à 99 999	27 941
Québec	28 946	Population de 100 000 à 499 999	29 303
Montréal	29 869	Ottawa	31 412
<b>Manitoba</b>		Hamilton/Burlington	29 252
Région rurale	28 745	Toronto	32 503
Population inférieure à 30 000	30 327	<b>Saskatchewan</b>	
Brandon	28 884	Région rurale	30 162
Winnipeg	29 333	Population inférieure à 30 000	31 247
<b>Alberta</b>		Population de 30 000 à 99 999	29 402
Région rurale	30 602	Saskatoon	30 689
Population inférieure à 30 000	32 551	Regina	29 778
Population de 30 000 à 99 999	31 225	<b>Colombie-Britannique</b>	
Edmonton	31 498	Région rurale	29 374
Calgary	32 783	Population inférieure à 30 000	30 602
		Population de 30 000 à 99 999	28 748
		Population de 100 000 à 499 999	30 501
		Vancouver	31 414

Source : tableau CANSIM 202-0809, Statistique Canada

Tableau A4 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009

	2000						2009					
	SFR		MFR		MPC		SFR		MFR		MPC	
	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>												
Toutes les personnes	11,9	14,5	20,0	22,9	19,0	22,0	5,8	8,3	14,0	17,3	11,7	14,8
Enfants	14,9	20,9	26,1	33,0	25,1	31,9	5,8	12,9	16,5	25,3	15,0	23,7
Personnes âgées	1,4	5,8	13,1	21,1	8,6	15,5	0,4	3,0	17,1	25,1	3,6	8,5
Parents seuls	36,9	52,0	56,0	70,2	51,6	66,1	7,5	20,9	38,5	56,1	37,2	54,8
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	5,4	15,3	13,2	25,7	11,8	24,5
Limitations des activités	14,3	21,1	26,5	34,6	23,9	31,9	8,2	14,5	18,1	25,6	13,0	20,0
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>												
Toutes les personnes	7,7	10,4	14,1	17,3	12,9	16,2	3,6	6,0	10,2	13,8	7,3	10,3
Enfants	5,3	10,2	15,1	22,1	13,4	20,2	3,4	9,4	12,1	20,4	7,5	14,9

**Tableau A4 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009 (suite)**

Personnes âgées	2,7	9,1	9,6	17,3	4,9	12,2	0,4	4,0	7,0	14,7	5,0	12,3
Parents seuls	12,1	26,3	33,5	51,0	29,8	47,2	11,1	27,0	32,8	51,3	26,6	45,1
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	7,5	15,4	13,1	21,5	10,1	18,6	3,8	10,2	11,0	19,6	8,7	16,7
<b>Nouvelle-Écosse</b>												
Toutes les personnes	10,6	12,7	14,7	17,0	13,1	15,3	6,9	9,2	15,5	18,4	11,7	14,4
Enfants	10,4	14,9	16,4	21,4	14,5	19,4	5,7	10,8	16,5	23,6	11,3	17,5
Personnes âgées	3,7	7,8	13,9	20,0	5,9	10,1	1,7	5,1	16,0	22,6	6,2	11,1
Parents seuls	23,0	35,0	35,8	48,4	33,7	46,1	13,7	26,1	32,5	47,4	28,6	43,1
Personnes non âgées hors famille	42,2	60,4	36,6	55,0	43,7	61,8	21,5	38,2	29,1	46,1	30,4	48,2
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	7,4	26,9	19,0	40,4	14,6	35,3
Limitations des activités	13,7	19,1	20,4	26,2	16,6	22,1	7,2	11,7	21,7	28,1	16,1	22,2
<b>Nouveau-Brunswick</b>												
Toutes les personnes	8,3	10,1	13,7	15,9	12,7	14,8	5,7	7,7	13,3	16,0	10,0	12,5
Enfants	8,8	12,7	15,9	20,8	14,0	18,6	5,1	9,9	14,2	20,8	11,4	17,7
Personnes âgées	1,9	4,9	9,6	15,0	5,3	9,9	0,5	2,3	12,5	18,5	3,0	6,5
Parents seuls	27,4	38,5	42,0	53,8	38,6	50,4	15,8	29,5	35,9	51,0	33,2	48,4
Personnes non âgées hors famille	38,0	59,2	31,9	52,8	43,6	64,4	21,9	38,2	28,9	46,0	28,9	45,7
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	2,3	16,4	9,1	27,6	7,9	24,9
Limitations des activités	9,3	14,5	15,8	21,7	13,8	19,7	7,8	13,1	16,8	23,2	11,9	17,9

**Tableau A4 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009 (suite)**

<b>Québec</b>												
Toutes les personnes	14,0	15,7	14,2	15,8	10,8	12,4	8,5	10,2	12,8	14,7	8,6	10,3
Enfants	14,2	18,0	16,1	19,8	12,0	15,4	6,0	9,5	10,7	14,8	7,2	10,6
Personnes âgées	10,0	14,2	9,3	12,8	1,0	2,6	5,9	9,5	14,1	18,5	3,2	6,1
Parents seuls	33,7	42,1	36,1	44,5	31,8	40,1	14,4	22,1	24,1	32,6	17,0	25,0
Personnes non âgées hors famille	39,3	49,8	34,0	44,2	33,1	43,4	24,7	35,1	26,0	36,4	24,2	34,3
Immigrants récents	27,9	47,6	22,2	41,4	17,8	36,3	14,5	33,6	26,6	47,7	15,8	34,9
Autochtones hors réserve	11,8	22,6	12,5	22,9	8,7	18,1	15,0	30,6	19,1	34,5	12,1	27,5
Limitations des activités	23,2	29,1	22,2	27,6	16,3	21,7	13,4	17,9	20,0	24,8	12,0	16,2
<b>Ontario</b>												
Toutes les personnes	10,2	11,4	9,6	10,6	9,3	10,4	9,3	10,9	12,3	13,8	9,7	11,2
Enfants	11,7	14,2	11,9	14,2	11,0	13,3	8,5	11,7	12,9	16,3	9,5	12,6
Personnes âgées	4,8	7,5	3,8	5,6	2,4	4,6	3,1	5,6	7,2	10,3	2,3	4,5
Parents seuls	26,0	31,9	28,8	34,7	25,4	31,2	15,0	21,3	26,5	33,7	17,2	23,8
Personnes non âgées hors famille	36,7	47,4	29,5	39,4	31,6	42,2	35,8	48,3	27,1	37,7	31,5	43,7
Immigrants récents	20,1	29,6	15,1	23,4	16,4	25,5	10,9	21,0	13,1	22,7	9,3	18,1
Autochtones hors réserve	8,4	15,9	9,3	16,9	8,5	15,8	6,8	15,6	16,7	28,0	7,3	16,0
Limitations des activités	12,2	15,3	11,7	14,5	9,7	12,6	12,5	16,3	18,1	22,1	12,8	16,6
<b>Manitoba</b>												
Toutes les personnes	12,4	14,5	13,3	15,4	9,9	11,8	7,7	10,2	13,9	16,8	8,5	11,0
Enfants	14,6	19,2	19,0	23,9	12,9	17,2	6,6	11,6	18,8	25,6	9,0	14,2
Personnes âgées	7,1	11,6	6,5	10,5	1,1	3,1	3,5	8,8	8,1	14,0	1,5	5,7
Parents seuls	36,3	48,2	41,9	53,9	34,8	46,6	15,8	28,1	43,0	57,0	18,2	30,1
Personnes non âgées hors famille	26,2	43,6	18,0	33,3	21,7	38,5	17,6	36,9	16,4	35,2	17,8	37,0

**Tableau A4 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009 (suite)**

Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	21,1	33,5	23,8	36,5	16,6	27,9	8,4	18,6	19,1	32,0	11,8	22,6
Limitations des activités	13,3	19,0	13,3	18,7	8,1	12,8	8,9	15,3	12,9	19,5	9,5	15,9
<b>Saskatchewan</b>												
Toutes les personnes	9,9	11,9	15,6	18,0	12,2	14,3	6,1	7,9	10,6	12,7	8,5	10,5
Enfants	11,0	15,3	19,9	24,9	14,9	19,5	7,6	11,9	12,7	17,7	10,9	15,8
Personnes âgées	1,3	3,7	8,2	12,8	1,0	3,2	0,4	2,1	10,8	16,1	1,8	4,2
Parents seuls	30,6	42,4	42,6	54,4	37,3	49,1	23,3	35,4	38,0	50,8	30,9	43,7
Personnes non âgées hors famille	41,4	61,7	36,6	56,9	39,9	60,3	15,5	30,0	18,8	34,0	20,3	35,8
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	17,7	30,3	24,6	38,0	19,0	31,7	14,2	26,4	18,0	30,8	19,1	32,6
Limitations des activités	9,2	14,6	13,9	19,4	10,5	16,0	6,6	11,0	12,0	17,0	8,6	13,3
<b>Alberta</b>												
Toutes les personnes	10,1	12,0	9,4	11,2	10,1	11,9	6,7	8,7	8,1	10,0	8,9	11,0
Enfants	10,6	14,4	11,1	14,9	10,7	14,4	7,1	11,5	10,5	15,2	10,9	15,8
Personnes âgées	1,1	3,7	1,1	3,3	1,0	3,1	0,8	3,0	1,3	3,7	0,6	2,5
Parents seuls	23,1	34,7	22,1	33,0	24,3	36,3	9,8	18,7	17,8	28,5	18,1	29,2
Personnes non âgées hors famille	34,5	53,3	28,5	46,9	30,9	49,5	15,3	30,5	14,6	28,9	18,6	34,0
Immigrants récents	9,7	28,2	12,9	32,5	10,5	28,7	7,8	23,3	9,3	24,9	7,0	22,2
Autochtones hors réserve	11,7	24,9	10,3	21,8	13,3	26,6	1,5	12,3	4,6	15,7	3,1	14,1
Limitations des activités	12,1	17,6	10,4	15,2	11,5	16,6	5,7	10,0	8,1	12,7	7,6	12,2
<b>Colombie-Britannique</b>												
Toutes les personnes	14,0	16,3	13,8	16,0	15,6	18,0	10,7	13,3	13,8	16,4	11,7	14,3
Enfants	11,9	16,5	13,5	18,1	15,9	20,8	9,1	14,8	14,7	21,0	10,9	16,9



**Tableau A4 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les provinces, 2000 et 2009 (suite)**

Personnes âgées	7,0	12,1	5,2	9,3	2,8	6,3	5,2	9,4	9,7	14,6	4,3	8,0
Parents seuls	23,6	33,7	28,0	38,2	29,6	39,9	9,1	20,5	19,1	31,7	12,3	23,9
Personnes non âgées hors famille	36,5	54,1	31,7	48,9	32,3	49,7	20,8	36,0	22,2	37,6	20,4	35,6
Immigrants récents	22,1	36,4	18,6	32,7	18,1	32,1	16,2	33,1	16,6	33,5	16,8	33,5
Autochtones hors réserve	16,8	32,4	22,4	38,0	24,2	40,4	11,6	23,8	16,6	30,4	13,3	26,5
Limitations des activités	17,4	23,8	17,2	23,5	17,5	23,9	11,4	17,2	15,5	21,5	11,9	17,8

F trop peu fiable pour être publié

**Notes :** Les estimations de l'intervalle de confiance nous permettent de déterminer si l'écart entre les taux de faible revenu des différents groupes est statistiquement significatif selon le même seuil.

Par exemple, selon le SFR, les estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour Terre-Neuve-et-Labrador étaient de (11,9; 14,5) et (5,8; 8,3) en 2000 et en 2009. Par conséquent, selon le SFR, le taux de faible revenu a diminué pour cette province entre les deux années parce que les intervalles ne se recoupent pas. Par ailleurs, l'estimation de l'intervalle de confiance de 95 % du taux de faible revenu pour les résidents de l'Î.-P.-É. en 2009 était de (3,6; 6,0) selon le SFR. C'était plus faible que celle des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador, qui se situe à (5,8; 8,3). Toutefois, l'écart est peu significatif parce que les deux intervalles se recoupent légèrement.

**Source:** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2000 et 2009, Statistique Canada.

**Tableau A5 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les villes, 2000 et 2009**

	2000						2009					
	SFR		MFR		MPC		SFR		MFR		MPC	
	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure	limite inférieure	limite supérieure
<b>Montréal</b>												
Toutes les personnes	18,0	21,4	14,3	17,4	11,9	14,8	11,4	14,8	13,2	16,8	9,9	13,2
Enfants	19,4	26,8	16,7	23,9	13,2	19,9	8,5	15,4	11,7	19,3	7,9	14,5
Personnes âgées	14,6	23,2	7,0	13,7	0,5	3,9	9,0	16,8	10,9	19,1	3,8	9,6
Parents seuls	35,8	49,8	35,9	49,9	29,2	43,2	16,4	30,8	21,4	36,5	14,9	29,2
Personnes non âgées hors famille	36,0	55,5	24,6	43,1	24,1	43,3	25,4	43,9	23,4	41,9	22,0	40,0
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	28,8	40,8	21,1	32,1	16,4	27,6	15,1	23,6	17,5	26,3	11,4	19,3
<b>Ottawa-Gatineau</b>												
Toutes les personnes	12,7	16,6	10,1	13,5	10,3	14,1	7,4	11,2	7,9	11,5	7,5	11,2
Enfants	9,8	17,2	8,6	15,7	8,8	16,1	5,4	13,1	6,2	13,9	6,1	14,2

**Tableau A5 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les villes, 2000 et 2009 (suite)**

Personnes âgées	8,2	18,7	3,5	11,0	1,8	8,2	1,2	7,7	3,5	10,7	0,0	5,2
Parents seuls	19,8	36,0	18,5	34,5	20,1	36,3	15,4	35,0	17,9	37,7	15,4	35,0
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	15,4	25,9	13,1	23,1	10,3	19,6	9,7	19,0	9,8	18,9	9,4	18,8
<b>Toronto</b>												
Toutes les personnes	11,2	13,6	8,3	10,3	9,3	11,5	11,6	14,9	11,7	14,7	10,8	13,9
Enfants	14,7	20,1	11,5	16,3	12,2	17,2	10,2	17,0	10,9	17,8	9,5	16,0
Personnes âgées	6,9	13,4	2,8	6,7	3,0	8,6	5,3	11,4	7,9	14,7	3,6	8,9
Parents seuls	24,3	36,3	19,5	30,5	22,8	34,6	8,0	21,0	12,6	27,3	8,0	21,0
Personnes non âgées hors famille	21,8	45,7	16,3	37,4	20,7	44,5	36,2	61,3	16,2	36,5	28,2	53,6
Immigrants récents	17,2	28,5	11,4	21,3	13,1	23,9	11,1	24,2	10,3	22,4	8,4	19,7
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	10,8	17,9	6,6	12,4	6,9	13,1	14,4	23,1	16,5	25,0	13,8	22,4
<b>Winnipeg</b>												
Toutes les personnes	14,6	17,7	10,1	12,7	7,9	10,3	8,9	12,3	10,6	14,2	6,8	9,9
Enfants	15,7	22,6	12,6	19,0	8,3	13,8	8,2	15,6	11,9	20,4	5,2	11,4
Personnes âgées	11,1	18,4	4,5	9,9	0,5	3,2	5,5	13,8	7,0	15,1	0,5	6,7
Parents seuls	39,2	54,7	37,6	53,1	26,9	41,7	20,8	38,2	41,2	59,5	13,3	28,2
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F

**Tableau A5 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les villes, 2000 et 2009 (suite)**

Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	22,6	40,3	15,6	32,2	11,3	26,1	6,7	20,4	15,0	32,0	6,9	20,6
Limitations des activités	17,9	26,3	12,3	19,7	7,9	14,6	9,3	17,8	9,1	17,1	7,3	15,3
<b>Calgary</b>												
Toutes les personnes	8,1	11,8	5,5	8,6	7,1	10,6	6,6	10,6	5,4	9,1	6,3	10,2
Enfants	5,5	11,8	4,8	10,8	5,7	12,5	3,1	12,3	3,3	12,6	3,6	13,3
Personnes âgées	0,4	6,2	0,0	5,2	0,0	3,2	1,1	7,4	0,4	5,2	0,2	5,3
Parents seuls	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	8,0	17,7	5,3	13,4	6,6	15,8	5,3	15,2	5,0	14,8	3,8	12,8
<b>Edmonton</b>												
Toutes les personnes	11,8	15,6	8,5	11,7	8,5	11,7	8,4	12,6	8,2	12,0	9,8	14,2
Enfants	15,2	24,1	11,4	19,5	10,3	17,9	10,7	20,2	12,5	22,5	14,0	24,4
Personnes âgées	1,1	7,2	0,0	3,0	0,0	4,0	0,0	3,8	0,5	5,3	0,0	2,4
Parents seuls	F	F	F	F	F	F	15,1	31,9	20,3	39,7	22,0	41,4
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	12,9	23,5	8,9	18,4	9,4	18,8	5,0	12,8	5,3	12,7	5,6	13,9

**Tableau A5 Estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les groupes à risque dans les villes, 2000 et 2009 (suite)**

<b>Vancouver</b>												
Toutes les personnes	15,9	19,8	12,3	15,8	13,0	16,6	14,7	19,1	14,8	19,0	14,3	18,7
Enfants	12,3	20,2	9,8	17,4	10,1	17,7	12,0	22,2	14,4	25,0	12,6	22,8
Personnes âgées	10,8	20,5	3,6	10,6	1,7	8,0	9,4	18,3	10,3	19,2	6,1	13,9
Parents seuls	21,2	39,1	12,5	28,5	12,6	28,5	0,5	18,4	4,2	24,1	1,7	19,8
Personnes non âgées hors famille	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Immigrants récents	23,3	39,0	19,0	34,4	18,9	34,3	17,1	35,6	17,1	35,6	17,8	36,1
Autochtones hors réserve	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Limitations des activités	18,1	29,2	11,2	21,0	11,2	21,2	14,8	26,1	16,1	27,5	13,7	25,0

F trop peu fiable pour être publié

**Note :** Les estimations de l'intervalle de confiance nous permettent de déterminer si l'écart entre les taux de faible revenu des différents groupes est statistiquement significatif selon le même seuil. Par exemple, selon le SFR, les estimations de l'intervalle de confiance de 95 % des taux de faible revenu pour les parents seuls vivant à Montréal étaient de (35,8; 49,8) et (16,4; 30,8) en 2000 et en 2009. Par conséquent, selon le SFR, le taux de faible revenu a diminué pour cette province entre les deux années parce que les intervalles ne se recoupent pas. Par ailleurs, l'estimation de l'intervalle de confiance de 95 % du taux de faible revenu pour les parents seuls vivant à Edmonton en 2009 se situait à (15,1; 31,9) selon le SFR. Il n'y avait pas d'écart statistiquement significatif par rapport aux parents seuls vivant à Montréal

**Source:** Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 2000 et 2009, Statistique Canada.

## Références

### Chapitre 1

Scott, Katherine and Haggart, Blayne (2008), "Understanding Poverty and low Income in Canada. Definitions and Measures", Canadian Council on Social Development, Ottawa, Ontario.

Wolfson, Michael C. and Evans, John M. (1989), "Statistics Canada Low Income Cut-Offs Methodological Concern and Possibilities". A discussion paper, Statistics Canada, Ottawa, Ontario.

### Chapitre 2

Duclos, Jean-Yves, Araar, Abdelirim et Carl Fortin (2008), « DAD 4.5: A software for Distributional Analysis/Analyse Distributive », Laval, Québec.

Duclos, Jean-Yves et Grégoire, Philippe (2003), « Absolute and Relative Deprivation and the Measurement of Poverty », Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, document de travail 03-02, Laval, Québec.

Sarlo, Christopher (2001), *Measuring Poverty in Canada. The Fraser Institute* . Vancouver, C.-B.

Sen, Amartya K. (1976), « Poverty: An Ordinal Approach to measurement », *Econometrica*, Vol. 44, N° 2, pp. 219-231.

Wolfson, Michael C . et Evans, John M . (1989), « Seuils de faible revenu de Statistique Canada : Problèmes et possibilités méthodologiques : un document de travail », Statistique Canada, Ottawa (Ontario).

### Chapitre 3

Aydemir, Abdurrahman et Skuterud, Mikal. (2004). « Explication de la détérioration des gains au niveau d'entrée des cohortes d'immigrants au Canada, 1966-2000 », série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, no 225, Statistique Canada, Ottawa (Ontario).

Osberg, Lars. 2001. «Poverty among Senior Citizens: A Canadian Success Story », *The state of economics in Canada : festschrift in honour of David Slater / Patrick Grady and Andrew Sharpe*, editors, McGill-Queen's University Press, pp. 151-178.

Richards, John (2010). *Reducing lone-parent poverty: a Canadian success story*, Commentaire / C.D. Howe Institute ; no 306.

Zhang, Xuelin (2010). ***La mesure du faible revenu au Canada : Que nous apprennent les divers seuils et indices?*** Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, n° 75F0002MIF, n° 10-003, Ottawa.

## Chapitre 4

Osberg, Lars et Xu, Kuan (1999), « Poverty Intensity: How Well Do Canadian Provinces Compare? » *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, Vol. 25, N° 2 (juin 1999), pp. 179-195.

## Chapitre 5

Finnie, Ross et Sweetman, Arthur. *Poverty Dynamics: Empirical Evidence for Canada*, *The Canadian Journal of Economics / Revue canadienne d'économie*, Vol. 36, N° 2 (mai 2003), pp. 291-325.

Rodgers, Joan R. et Rodgers, John L (1993). « Chronic Poverty in the United States », *Journal of Human Resources* 28 (1): 25-54.

Valletta, Rob. *Les entrées et les sorties de la pauvreté dans les économies avancées : la dynamique de la pauvreté au Canada, en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis*, Statistique Canada, 2005, série de documents de recherche – Revenu, no 75F0002MIF2005001 au catalogue.

## Annexe

Atkinson, A.B. (1983). *The Economics of Inequality*, 2<sup>e</sup> édition. Oxford: Oxford University Press.

Asselin, Louis-Marie. (2009). *Analysis of Multidimensional Poverty: Theory and Case Studies*. Springer, New York, NY et Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).

Cotton, Catherine. (2000). « D'une enquête à l'autre : Une série intégrée de données sur le revenu de l'EFC et de l'EDTR 1989-1997 », Division de la statistique du revenu – Document de recherche 75F0002MIF – 00002, Statistique Canada, Ottawa (Ontario).

Duclos, Jean-Yves. et Arrar, Abdelirim. (2006). *Poverty and Equity: Measurement, Policy and Estimation with DAD*, Springer, New York, NY et Centre de recherches pour le développement international, Ottawa (Ontario).

- Fellegi, Ivan. (1997). « À propos de la pauvreté et du faible revenu », Statistique Canada, 13F0027XIF, Ottawa (Ontario).
- Groupe de Rio (2006). Expert Group on Poverty Statistics: Compendium of Best Practices in Poverty Measurement . Rio de Janeiro.
- Hagenaars, Aldi. et K. De Vos Klass (1987). « *The definition and measurement of poverty* », *The Journal of Human Resources*, Vol. 23, N° 2, 211–221.
- Michaud, Sylvie, Cotton, Cathy et Bishop, Kevin (2004). « Exploration de questions méthodologiques liées à la création de la mesure de faible revenu du panier de consommation de Développement Ressources Humaines Canada », série de documents de recherche – Revenu, no 75F0002MIF – No 001, Ottawa (Ontario).
- Murphy, Brian, Zhang, Xuelin et Dionne, Claude (2010). « Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada », série de documents de recherche – Revenu, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), no 75F0002M – no 004 au catalogue.
- Osberg, Lars . (2007). « The evolution of poverty measurement – with special reference to Canada ». Un rapport commandé par Statistique Canada.
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2009. « Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation », rapport final, n° de catalogue HS28-49/2009F-PDF.
- Sarlo, Christopher . (2001). *Measuring Poverty in Canada. The Fraser Institute* , Vancouver, Colombie-Britannique.
- Saunders, Peter . (2004). « Towards a credible poverty framework: from income poverty to deprivation », SPRC Discussion Paper No 131, University of New South Wales , Sydney, Australie.
- Sen, Amartya . (1979). « *Issues in the Measurement of Poverty* », *Scandinavian Journal of Economics* , Vol. 81, 285 – 307.
- Statistique Canada, 2011. « Les lignes de faible revenu, 2009-2010 », Division de la statistique du revenu, no 75F0002M, no 002.
- Wolfson, Michael . et Evans, John M. (1989). « Seuils de faible revenu de Statistique Canada : problèmes et possibilités méthodologiques », série de documents de recherche de la Direction de l'analyse économique, Statistique Canada, Ottawa (Ontario).
- Zhang, Xuelin . (2010). « La mesure du faible revenu au Canada : Que nous apprennent les divers seuils et indices? », série de documents de recherche – Revenu, no 75F0002M – No 3 au catalogue, Ottawa (Ontario).



## Bibliographie

Bowlby, Geoff et Sunter, Deborah. « L'activité sur le marché du travail dans les années 1990 », *L'Observateur économique canadien*, vol. 11 no 10, Statistique Canada, octobre 1998.

Burstein, Meyer. *Lutter contre l'exclusion sociale des groupes vulnérables*, Projet du PRP, Nouvelles approches pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, 2005.

Développement des ressources humaines Canada, 2003. *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Direction de la recherche appliquée, Politique stratégique, no de catalogue RH63-1/569-03-03F-IN.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2009. *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation*, rapport final, no de catalogue HS28-49/2009F-PDF.

Statistique Canada, 2011. *Le revenu au Canada 2009*, Division de la statistique du revenu, no 75-202-XWF.